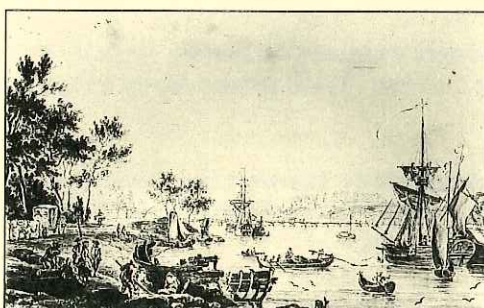
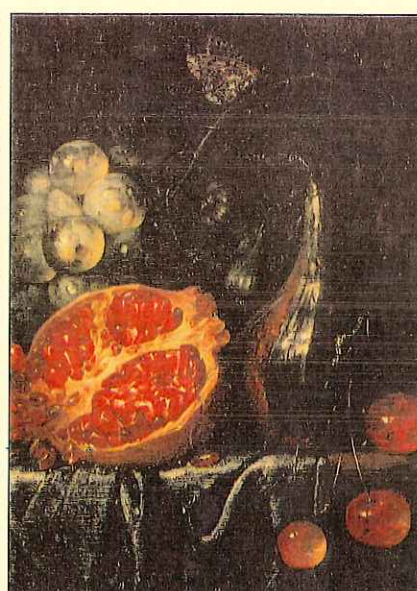
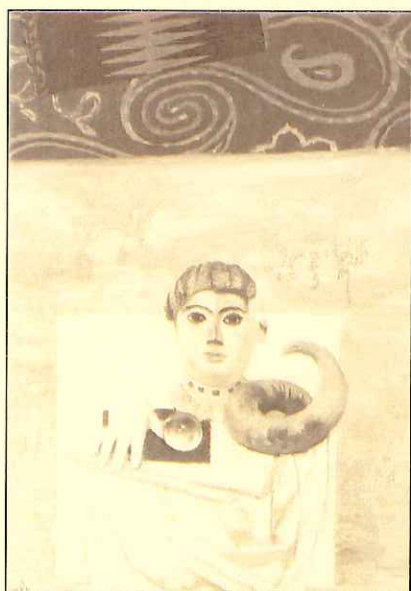


COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

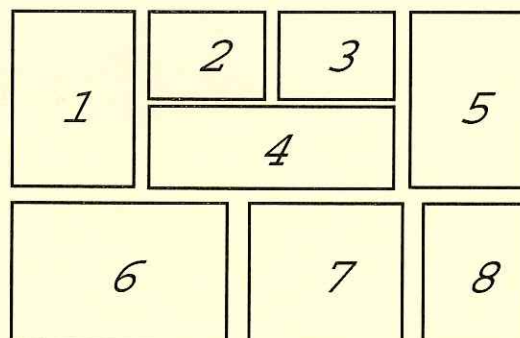
SIXIEME RAPPORT D'ACTIVITE 2003



En couverture : **Oeuvres déposées et non localisées ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte**

- 1 - **Dépôt du Fonds national d'art contemporain** : Roger CHAPELIN-MIDY
"Nature morte à la tête antique", n° inv. : 31349 (huile sur toile déposée à Versailles)
- 2 - **Dépôt du Mobilier national** : 2 flambeaux, bronze doré, n° inv. : GML 4046. 1 et 2 (flambeaux déposés à Paris, plainte déposée en 2003)
- 3 - **Dépôt du Mobilier national** : paire de vases en porcelaine avec médaillon, époque Restauration, n° inv. : 911/1 et 2 (vases déposés à Paris, plainte déposée en 1988 pour l'un deux, le second ayant été cassé)
- 4 - **Dépôt du département des Arts graphiques du musée du Louvre** : page d'un album de Nicolas OZANNE, "Vue de Bayonne", n° inv. : 31790 (album déposé à Paris, plainte demandée en 2003)
- 5 - **Dépôt du département des Peintures du musée du Louvre** : Jean Davidsz de HEEM ou Cornelis de HEEM, "Nature morte aux fruits", n° inv. : MNR 483 (tableau déposé à Saintes, plainte déposée en 1997)
- 6 - **Dépôt du Musée national d'art moderne** : Miguel Garcia VIVANCOS, "Quai de Seine", n° inv. : AM 3603 P (tableau déposé à Nice, plainte déposée en 1992)
- 7 - **Dépôt du Mobilier national** : tapis dessous de bureau, style Restauration, Savonnerie de Lodève, n° inv. : GML 574/3 (tapis déposé à Paris - cliché d'un tapis similaire, plainte demandée en 2003)
- 8 - **Dépôt du département des Peintres du musée du Louvre** : Adriaen Van OSTADE, "Homme à la cruche" ou "Buveur", n° inv. : MNR 724, anc. 231 (Louvre) (tableau déposé à Tourcoing, plainte déposée en 1972)

- 1 - © Fonds national d'art contemporain
- 2 - © Mobilier national
- 3 - © Mobilier national
- 4 - © Musée de la Marine
- 5 - © Réunion des musées nationaux
- 6 - © Adagp
- 7 - © Mobilier national
- 8 - © Réunion des musées nationaux



COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

SIXIEME RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

Secrétariat de la commission - 1, rue Berbier du Mets - 75013 PARIS

Tél : 01.44.08.52.97 - Fax : 01.44.08.52.98

jean-claude.marson@culture.gouv.fr

Commission créée par le décret N°96-750 du 20 août 1996
et prorogée par le décret N° 2002-1546 du 24 décembre 2002

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I^{ère}-PARTIE. LES FINS ET LES MOYENS

1.1 - La pertinence et les limites

1.2 - Le contexte juridique et administratif

- 1.2.1 - Les partenaires institutionnels
- 1.2.2 - La loi relative aux musées de France

1.3 - Les effectifs et les budgets

- 1.3.1 - Les effectifs
 - 1.3.1.1 - Le Fonds national d'art contemporain
 - 1.3.1.2 - Les musées nationaux
 - 1.3.1.3 - Le Mobilier national
- 1.3.2 - Les budgets de fonctionnement

1.4 - Le post-récolement

1.5 - Le projet de circulaire sur les dépôts d'objets dans les administrations

II^{ème}-PARTIE. L'ETAT D'AVANCEMENT DU RECOLEMENT

2.1 - Les réunions de la commission

2.2 - L'évolution du programme

- 2.2.1 - Les récolements à la fin 2003
- 2.2.2 - Le post-récolement
 - 2.2.2.1 - Dans les régions
 - 2.2.2.2 - Dans les administrations centrales

2.3 - L'informatisation des dépôts

2.4 - Les résultats des déposants

- 2.4.1 - Musées nationaux
- 2.4.2 - Fonds national d'art contemporain
- 2.4.3 - Mobilier national
- 2.4.4 - Musée national d'art moderne
- 2.4.5 - Union centrale des arts décoratifs
- 2.4.6 - Manufacture nationale de Sèvres

CONCLUSION

ANNEXES

discours

et communiqués

Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art
lundi 23 juin 2003

Monsieur Jean-Jacques AILLAGON, Ministre de la Culture et de la Communication, a décidé de donner une nouvelle impulsion à l'effort de récolement des dépôts d'œuvres d'art provenant des collections nationales. Il a assuré Monsieur Jean-Pierre BADY, Conseiller Maître à la Cour des comptes, Président de la commission chargée d'organiser et de contrôler le récolement, de son appui sans réserve pour mener à bien cette opération sans précédent, avec le concours des grandes institutions patrimoniales : musées nationaux, Mobilier national, Fonds national d'art contemporain.

Le récolement a été entrepris à la suite d'un rapport de la Cour des comptes en 1996 qui mettait en lumière l'insuffisante rigueur de la gestion du patrimoine mobilier de l'Etat. Il s'agit de vérifier sur le terrain l'existence et l'état de conservation des œuvres mises en dépôt, depuis deux siècles, dans les musées territoriaux, les administrations publiques, et les postes diplomatiques à l'étranger. Cette investigation, qui n'avait jamais encore été réalisée de façon générale et systématique, a commencé effectivement en Mars 1997, et doit être achevée en 2007.

Les vérifications ont porté jusqu'ici sur quelque 80.000 objets, 10.000 n'ont pas pu être localisés, et 191 ont d'ores et déjà donné lieu à des dépôts de plainte. Les dépôts archéologiques et ethnologiques, constitués de pièces très nombreuses, peu différenciées et souvent mal documentées posent des problèmes d'identification parfois insolubles.

Le récolement est aujourd'hui achevé dans neuf régions, huit ministères (administrations centrales) dans les assemblées parlementaires et les grands corps de l'Etat.

Pour mettre la commission en mesure d'achever ses travaux en 2007, le ministre de la Culture lui a donné des moyens supplémentaires, notamment en vacations (+ 100.000 euros) et en frais de mission (+ 45.000 euros) sur le budget 2003. Cette année, sont inscrits au programme du récolement les régions Limousin et Languedoc-Roussillon, le ministère de l'Intérieur et plusieurs ambassades, ainsi que les suites à donner aux vérifications faites en Alsace, en Lorraine, et dans les ministères de la Défense, de la Culture, des Affaires Etrangères et des Finances. Les responsables des institutions patrimoniales ont été fermement invités à faire du récolement une priorité de leur action et à mobiliser à cette fin une part plus importante de leurs ressources humaines. En effet, pour achever le récolement en 2007, c'est un quasi doublement du rythme actuel des opérations qui s'impose.

D'autre part, Jean-Jacques AILLAGON a demandé à la commission de préparer de nouvelles instructions pour que les administrations depositaires améliorent la gestion des œuvres déposées chez elles: bases informatisées, règles de prise en charge par les responsables successifs, inspections périodiques.

Enfin, le programme de tests des produits et des systèmes de marquage des œuvres d'art, élaboré par la sous-commission présidée par Monsieur Jean-René GABORIT, conservateur général, chargé du département des sculptures au musée du Louvre, est réalisé par le Laboratoire national d'essais et financé par la mission pour la recherche et la technologie, avec l'aide du centre de recherche et de restauration des musées de France. Ses résultats seront connus à la fin de l'année 2004.

Ils donneront lieu à de nouvelles recommandations aux administrations pour le marquage des œuvres à déposer.

INTRODUCTION

Alors que s'achève sa septième année de plein exercice, le récolement général des dépôts de l'Etat est encore au milieu du gué. Comment l'ampleur de cette campagne - initialement prévue en trois ans - a-t-elle été sous-estimée à ce point? Une partie de la réponse se trouve dans le rapport d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat du 2 juillet 2003 sur les collections des musées, qui critique "la détestable habitude de faire primer le contenant sur le contenu". Les professionnels, comme les collectionneurs, s'intéressent-ils plus aux oeuvres qu'ils souhaitent acquérir qu'à leurs anciennes possessions, aux expositions qu'aux collections? Les humbles tâches de la conservation, notamment le récolement périodique des oeuvres en réserve ou en dépôt, n'ont-elles pas été jusqu'à présent dévalorisées?

La volonté clairement exprimée par le gouvernement en 1996, et plusieurs fois réaffirmée depuis lors, de faire du récolement des dépôts une priorité de l'action culturelle, au delà de ses résultats statistiques qui sont commentés plus loin, a sans doute contribué à changer l'état d'esprit des personnels scientifiques et techniques responsables du patrimoine mobilier de la Nation. Mais cette réponse ne peut être que nuancée; des progrès ont été réalisés; les agents qui, par nécessité ou par vertu, se consacrent au récolement ont gagné en nombre, en moyens d'action, et surtout en considération. La collaboration des institutions depositaires, sous l'impulsion de leurs autorités, directeurs de cabinet, secrétaires généraux, directeurs d'administration centrale est désormais acquise. Non seulement on ne constate plus de refus de laisser les agents du récolement accéder à certains locaux, mais ces agents trouvent de plus en plus une aide efficace dans les services qu'ils inspectent.

Cependant, la prise de conscience, chez les directeurs des institutions patrimoniales, a été lente et l'essentiel du récolement, sauf au Mobilier national, repose principalement sur des agents vacataires, encadrés par un petit nombre de conservateurs. Quant aux depositaires, ils ne semblent pas, sauf exception, s'émouvoir outre mesure des pertes constatées, parfois désastreuses, dès lors que leur responsabilité personnelle n'est pas en cause. Enfin, il est permis de s'interroger sur les suites des mesures préconisées par la commission de récolement, notamment des dépôts de plaintes. Puisse ce VI ème rapport d'activité contribuer à stimuler les bonnes volontés, et à fonder une culture de gestion durable des dépôts d'oeuvres d'art de l'Etat.

PREMIERE PARTIE

LES FINS ET LES MOYENS

1.1 - La pertinence et les limites du récolement

Le récolement n'est pas autre chose que la vérification de l'existence et de l'intégrité d'un bien mobilier figurant sur un inventaire. Il s'agit d'une opération seconde par rapport à celle qui consiste à enregistrer l'oeuvre lorsqu'elle entre, d'une manière ou d'une autre, dans les collections publiques et, le cas échéant, lorsqu'elle en sort sous forme de dépôts. L'inscription sur l'inventaire d'une institution nationale spécialisée, musées nationaux, Mobilier national, Fonds national d'art contemporain, a un caractère documentaire, mais aussi une portée juridique fondamentale, puisqu'elle incorpore l'oeuvre en question au domaine public de l'Etat.

L'un des premiers effets de la décision d'entreprendre le récolement général des dépôts de l'Etat a donc été d'obliger les responsables des institutions déposantes à vérifier et à mettre à jour leurs inventaires. Or les musées nationaux eux-mêmes ne sont pas irréprochables, comme l'a constaté le sénateur Richert dans son rapport. Quant au Fonds national d'art contemporain, héritier de divers services d'achats et commandes d'oeuvres d'art de moins en moins à destination muséale, il ne possède d'inventaire informatisé que pour les acquisitions réalisées depuis le début des années 1990. Pour les collections anciennes, il a dû entreprendre la reconstitution des inventaires à partir des dossiers d'acquisitions conservés aux Archives nationales. Il y a tout lieu de penser que, sans la pression de la commission de récolement, ce travail d'investigation d'une ampleur considérable n'aurait pas été conduit avec l'énergie dont il bénéficie aujourd'hui.

Le problème du Mobilier national est sensiblement différent. Beaucoup plus rompu aux tâches de gestion en milieu ouvert que les musées nationaux et le Fonds national d'art contemporain, ce grand établissement, successeur du Garde-meubles de la Couronne, possède des registres d'entrée soigneusement tenus. Mais, faute d'une différenciation à l'entrée, ou tout au moins d'un système informatique adapté, les statistiques ne permettent pas de distinguer facilement les biens durables (meubles d'ébénisterie, lustrerie, bronzes...) des biens fongibles (rideaux de tissu commun, luminaires de grande série, matériel de bureau...). C'est pour cette raison que les premiers rapports donnaient des dépôts du Mobilier national, des évaluations impressionnantes, fortement allégées ensuite par l'élimination progressive des objets de la seconde catégorie. Une autre vertu du récolement général a été de faire mieux apprécier par les utilisateurs la valeur de leurs dépôts. Cette réévaluation, qu'elle soit due à l'amour de l'art ou aux circonstances, est très positive car

elle incite les dépositaires à se doter d'instruments de gestion adaptés et met un terme aux glissements progressifs qui ont conduit bien des oeuvres des bureaux de directeurs aux boutiques de brocanteurs, en passant par les couloirs et les débarras d'où elles ont été parfois évacuées à la faveur d'un grand nettoyage exigé par les services de sécurité. De telles déchéances étaient d'autant plus courantes que bien des dépositaires se croyaient, de bonne foi, propriétaires d'objets anciennement déposés, jamais contrôlés, et, pour bon nombre d'entre eux, victimes des variations du goût. Ces considérations montrent l'intérêt patrimonial d'une opération dont le coût n'est pas négligeable, et dont les résultats immédiats sont peu spectaculaires.

1.2 - Le contexte juridique et administratif

1.2.1 - Les partenaires institutionnels

Bien qu'aucune modification substantielle du contexte dans lequel s'inscrit le récolement général ne soit intervenue en 2003, il est manifeste que le climat a changé.

Les efforts du président de la commission pour obtenir un appui non équivoque des autorités ministérielles concernées, et pour galvaniser les déposants, n'ont pas été d'emblée couronnés de succès. Le point critique a été la réunion de la commission de récolement du 22 Octobre 2002, au cours de laquelle le directeur de cabinet du ministre de la Culture, M. Guillaume CERUTTI, a exprimé l'intention de M. Jean-Jacques AILLAGON de donner une nouvelle impulsion au récolement en vue d'un achèvement des opérations de vérification au 31 Décembre 2007.

Cette prise de position a été suivie, le 11 Mars 2003, par une réunion interministérielle à l'hôtel Matignon, sous la présidence du conseiller technique au cabinet du Premier Ministre, M. François de MAZIERES. Celui-ci, après avoir pris connaissance de l'état des travaux, a marqué fortement la volonté du Premier Ministre de voir le récolement mené à bonne fin, et a invité le président de la commission à préparer un texte actualisant et complétant la circulaire du 24 juin 1996 "relative aux dépôts de meubles et d'oeuvres d'art des collections nationales dans les administrations" (voir ci-dessous 1-5).

La réunion du 11 Mars a aussi permis de sensibiliser les ministères dépositaires aux devoirs qui leur incombent dans la gestion de leurs collections, qu'elles proviennent de dépôts ou qu'elles leur soient propres. Elle a donné l'occasion de nouer ou de renouer des contacts au niveau convenable. Tâche relativement aisée avec les ministères déjà dotés de structures spécialisées, tel le ministère des Affaires étrangères (mission du patrimoine) ou le ministère de la Défense (direction du patrimoine, de la mémoire et des archives, délégués au patrimoine dans les états-majors), tâche plus difficile avec les ministères sans tradition patrimoniale.

1.2.2 - La loi sur les musées de France

La loi du 4 janvier 2002 a disposé, dans son article 13, que les objets appartenant à l'Etat et déposés avant le 7 Octobre 1910 dans un "musée de France" pourraient devenir, après récolement, la propriété des collectivités territoriales concernées.

Cette décision de haute portée symbolique a été introduite sans que toutes ses incidences pratiques, et notamment ses répercussions sur le récolement général, n'aient été étudiées préalablement. C'est M. Jean AUBERT, conservateur général, qui a été chargé par la directrice des musées de France d'évaluer le nombre des oeuvres transférables, et d'examiner les éventuelles difficultés d'application de la loi. Si le nombre des oeuvres déposées par l'Etat dans les musées territoriaux a pu être déterminé avec une certaine précision (voir annexe 8), il est plus difficile de pointer toutes celles qui sont transférables, ayant été déposées avant 1910, et ne provenant pas de legs.

Dans les musées territoriaux déjà traités par le récolement général, ces distinctions n'avaient pas été opérées, et il faut donc reprendre systématiquement les états de récolement correspondants. Enfin, certains envois ou attributions de l'Etat, dont le statut est sujet à discussion, n'ont pas été pris en compte par le récolement général (saisies révolutionnaires, envois Campana de 1863...). Leur récolement au titre de la loi de 2002 assurera sur une base indiscutable la propriété des collectivités territoriales concernées. Mais, auparavant, ils devront donner lieu à des vérifications complémentaires.

Les moyens disponibles étant limités, le risque existait d'une concurrence entre le récolement de la loi du 4 Janvier 2002 et le récolement général. On pouvait craindre que ce dernier ne fût retardé, le transfert des dépôts dans les "musées de France" étant réputé politiquement sensible. Les dépôts concernés par la loi de 2002 relèvent principalement des musées nationaux, mais non exclusivement; d'après l'étude de M. AUBERT, quelque 13.000 oeuvres transférables sont affectées à d'autres institutions (FNAC, manufactures nationales, monuments historiques...), chiffre sans doute inférieur à la réalité, la documentation étant encore incomplètement exploitée.

Egalement désireux de mener de front deux opérations nécessaires, et en partie complémentaires, le président de la commission et la directrice des musées de France ont établi un "modus operandi". La circulaire du 20 Novembre 2003 (annexe 3), élaborée d'un commun accord, a établi pour les prochaines années, le programme suivant, s'agissant des régions et des départements et territoires d'Outre-mer.

- 2003 Limousin,
Languedoc-Roussillon.
- 2004 Pays de la Loire,
Provence - Alpes - Côte d'Azur.
- 2005 Bretagne,
Rhône-Alpes.

2006 Champagne-Ardennes,
Franche-Comté,
Auvergne,
Outre-Mer.

2007 Ile-de-France.

La circulaire indique en outre que, dans le cas où la direction des musées de France estimerait devoir réaliser par anticipation le récolement de tel ou tel musée territorial, elle en informerait préalablement la commission de récolement.

1.3 - Les effectifs et les budgets

Le récolement, à la fois alourdi dans son contenu, limité dans le temps par l'échéance de 2007, et promu au rang de priorité culturelle, devait être doté de moyens adaptés à ces circonstances nouvelles. C'est ce qui a commencé d'être fait.

1.3.1 - Les effectifs

Le budget des vacations, qui était en 2002 de 411.612€, a été augmenté en 2003 de 100.000€, qui ont bénéficié au Fonds national d'art contemporain, et à la direction des musées de France.

1.3.1.1 - Le Fonds national d'art contemporain

L'équipe du récolement, qui comprenait six personnes en 2002 (dont deux conservateurs) est passée à neuf en 2003. Deux postes de titulaires (un conservateur et un secrétaire de documentation) restent à pourvoir; le FNAC disposera alors de onze agents affectés au récolement, au lieu de deux au début de l'opération. Cette augmentation, dans un contexte général de déflation des effectifs de l'administration centrale, se passe de commentaires. Les nouveaux locaux, permettant de travailler dans des conditions convenables, sont opérationnels depuis le début de l'année 2004.

1.3.1.2 - Les musées nationaux

Au sein des musées nationaux, quatre conservateurs sont - sauf exposition ou publication en cours - affectés à temps plein au récolement. Par ailleurs, sous la responsabilité des chefs d'établissements, cinq conservateurs et trois agents administratifs ou documentaires consacrent une partie de leurs emplois du temps à cette mission. Dans les musées nationaux qui ont moins de dépôts, cinq autres conservateurs supervisent ponctuellement les opérations de récolement tandis qu'à la direction des musées de France deux agents administratifs sont affectés à temps plein au récolement sous l'autorité du chef du bureau du mouvement des oeuvres et de l'inventaire et de son adjoint. Enfin, tous ces personnels scientifiques, documentaires et administratifs sont assistés par vingt vacataires mis à la disposition de la DMF grâce aux crédits obtenus par la commission auprès de la DAG, soit en 2003 une augmentation de deux postes de vacation à temps plein par rapport à l'année précédente.

1.3.1.3 - Le Mobilier national

L'effectif des inspecteurs du Mobilier national est resté stable en 2003 (six agents). Mais le récolement n'est qu'une partie de leurs missions qu'il est difficile d'évaluer en équivalent plein-temps.

1.3.2 - Les budgets de fonctionnement

Le coût du récolement, en comptabilité analytique, devrait comprendre non seulement le traitement des personnels mais les moyens généraux (locaux, informatique etc...) qu'il est actuellement impossible d'isoler.

On rappelle que le secrétariat général de la CRDOA est hébergé par le Mobilier national, qui prend également en charge ses frais de fonctionnement courant, y compris l'impression du présent rapport. En ce qui concerne les déposants, chaque institution fait son affaire des frais de fonctionnement induits par le récolement.

Le seul poste susceptible d'être exactement chiffré est celui des missions à l'étranger. En effet, selon la procédure arrêtée par le président et par le directeur de l'administration générale, la dotation spécialement affectée à ces missions ne peut être utilisée que sur la base d'un ordre de mission visé par le président de la commission. La dotation 2003, de 60.000€, n'a été que partiellement consommée et il faut le regretter.

1.4 - Le post-récolement

La commission aurait pu considérer qu'après avoir pris connaissance des états de récolement, il ne lui restait qu'à déterminer la suite à donner aux disparitions constatées (dans la plupart des cas, classement ou dépôt de plainte).

Elle a cependant estimé que cette façon de faire, quoiqu'administrativement correcte, ne permettait pas d'atteindre l'objectif second, mais néanmoins capital du récolement : fonder sur de meilleures bases la gestion future du patrimoine de l'Etat. C'est dans cet esprit qu'elle a inventé la procédure qu'elle a baptisée "post-récolement".

Le post-récolement a déjà été longuement expérimenté à l'égard des collectivités territoriales (voir-ci-dessous 2.2.2.1). Il prend alors la forme de lettres adressées par le président de la commission aux responsables des collectivités ou institutions dépositaires, et contenant des recommandations appropriées à chaque situation.

Le post-récolement des ministères, inauguré en 2003, posait des problèmes d'une tout autre ampleur en raison, d'une part, du nombre élevé des objets et des sites, d'autre part, des modifications de compétence ou de localisation ayant affecté les administrations centrales. La procédure retenue a consisté à organiser des réunions entre les déposants et les responsables de chaque ministère, en vue de débattre des problèmes posés, d'orienter les recherches complémentaires vers les objets les plus importants, et de préconiser la mise en place de nouvelles méthodes de gestion. (voir ci-dessous 2.2.2.2)

1.5 - Le projet de circulaire sur les dépôts d'objets d'art et d'ameublement dans les administrations

Selon les instructions du cabinet du Premier Ministre, le secrétariat général de la commission a préparé un projet de circulaire destinée à remplacer celle du 24 Juin 1996; en effet, certaines dispositions de celle-ci devaient être fermement réitérées et d'autres, modifiées pour tenir compte de l'évolution de la réglementation (notamment le décret du 29 Avril 2000 relatif au Fonds national d'art contemporain) et aussi de l'expérience du récolement général. Le nouveau projet, préparé en concertation avec les institutions déposantes, puis délibéré par la commission, a été approuvé par le ministre de la Culture et de la Communication et transmis au cabinet du Premier Ministre pour signature.

La circulaire s'ouvre par un rappel succinct de la réglementation existante et du régime juridique des dépôts.

Le chapitre 1, traite des lieux susceptibles de recevoir des dépôts de l'Etat. Il comporte, par rapport à la réglementation existante, deux prescriptions nouvelles. L'une vise à régulariser provisoirement la situation des anciens dépôts du FNAC, qui ne sont plus en conformité avec le décret du 29 Avril 2000. L'autre concerne les meubles et oeuvres d'art ayant un lien historique ou artistique avec l'immeuble où ils sont conservés, lorsque celui-ci sera déclassé pour être vendu. A titre exceptionnel, le dépôt pourra alors être pérennisé par décision expresse du ministre de la Culture.

Le chapitre 4, "Inspection et contrôle", ne comporte pas d'innovation, mais rappelle certaines dispositions réglementaires souvent perdues de vue, notamment la compétence de droit commun des inspecteurs du Mobilier national pour le contrôle de tous les objets appartenant à l'Etat et déposés dans des locaux non muséaux, ainsi que la compétence générale des conservateurs des monuments historiques et des conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art à l'égard des objets classés parmi les monuments historiques.

Le chapitre 5, "Etat annuel et récolement", rappelle l'obligation de fourniture d'un état annuel qui incombe à tous les dépositaires d'objets du Mobilier national et du FNAC. Quant au contrôle sur place, il précise que le délai séparant deux récolements ne devra en aucun cas dépasser dix ans.

En ce qui concerne le patrimoine mobilier des administrations, qu'elles en soient affectataires ou dépositaires, la circulaire recommande, d'une part, de généraliser l'informatisation de la gestion, d'autre part, de placer ce patrimoine sous la surveillance d'un personnel spécialement formé, sous l'autorité d'un agent de catégorie A, éventuellement d'un conservateur du patrimoine détaché ou mis à disposition par le ministère de la Culture. A ce jour, cette circulaire est en cours de signature par le Premier ministre, et sera publiée au Journal officiel, par les soins du Secrétariat général du gouvernement.

DEUXIEME PARTIE

L' ETAT D'AVANCEMENT DU RECOLEMENT

2.1 - Les réunions de la commission

La composition de la commission de récolement résulte en dernier lieu du décret N°2000.14 du 6 Janvier 2000, le décret N°2002.1546 du 24 Décembre 2002 s'étant borné à proroger son mandat. Elle comprend, sous la présidence de M. Jean-Pierre BADY, conseiller-maitre à la Cour des comptes:

- les représentants des institutions déposantes relevant du ministère de la Culture : direction des musées de France, délégation aux arts plastiques, Mobilier national, Musée national d'art moderne, direction de l'architecture et du patrimoine, Union centrale des arts décoratifs;
- les représentants des principales administrations depositaires : Justice, Défense, Affaires étrangères, Intérieur, Finances, Education nationale.
- le chef du service de l'inspection générale de l'administration du ministère de la Culture ou son représentant.

Il est en outre prévu, d'une part, que la commission peut convoquer des experts, qui ont voix consultative, d'autre part, que, lorsque l'ordre du jour concerne un ministère non membre de la commission, son représentant est invité à siéger avec voix délibérative. L'expérience a montré que la plupart des questions à traiter étaient d'ordre technique, et ne justifiaient pas la mobilisation d'un aréopage aussi considérable. C'est pourquoi la commission a décidé de ne délibérer en formation plénière que des affaires les plus importantes, comme les programmes de récolement et les dépôts de plaintes. Pour le reste, elle a délégué ses pouvoirs à une formation restreinte, le "groupe de pilotage" qui rassemble, sous la présidence effective du président de la commission, le secrétaire général, les représentants des déposants (D.M.F, Mobilier national, FNAC, M.N.A.M) et deux experts, M. Jean-Georges LAVIT et Mme Judith KAGAN.

Pendant l'année 2003, la commission plénière s'est réunie deux fois (les 4 Mars et 4 Novembre), et le groupe de pilotage 13 fois (21 Janvier, 26 Février, 25 Mars, 22 Avril, 20 Mai, 17 Juin, 23 Septembre, 21 Octobre, 4 Novembre, 18 Novembre, 25 Novembre, 2 Décembre, 16 Décembre). De plus, le président a suscité nombre de réunions particulières,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

CABINET DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION

Paris, le 21 JUIL 2003

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
(DEPARTEMENTS DE METROPOLE)

CIRCULAIRE N° NOR INT|A|03|01076|C

OBJET : RECOLEMENT GENERAL

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les travaux engagés par la commission de récolement des œuvres d'art placée auprès du ministre de la Culture et de la Communication, dont la mission a été prorogée pour une durée de cinq ans. Présidée par M. Jean-Pierre Bady, conseiller maître à la Cour des comptes, cette instance doit permettre de tenir l'inventaire des œuvres ou objets d'art en dépôt dans les services déconcentrés de l'Etat.

Le récolement est une vérification matérielle, opérée sur place par les inspecteurs et les conservateurs des principales institutions déposantes – les musées nationaux, le Mobilier national, et le Fonds national d'art contemporain – de la présence de ces dépôts dans les lieux auxquels ils ont été affectés.

Huit régions ont déjà été visitées ; deux nouvelles, le Limousin et le Languedoc Roussillon le seront en 2003.

Les constatations faites dans les régions où le récolement a déjà eu lieu montrent que le taux de pertes est particulièrement élevé, notamment dans les préfetures et les sous-préfetures. Si cela s'explique par les vicissitudes subies par les bâtiments en cause, cette situation n'en demeure pas moins préoccupante.

Je vous invite à porter une particulière attention à cette question, et à veiller à ce que les recherches soient conduites avec toute la rigueur souhaitable. Lorsque des œuvres n'ont pas été localisées, la commission recommande, d'ailleurs, aux dépositaires ou aux déposants de porter plainte. Même lorsqu'elles ne permettent pas de retrouver les objets perdus ou détruits, les démarches ainsi conduites sont appréciées par la commission interministérielle.

Je tenais à vous informer de ces dispositions. La tenue d'un inventaire et le suivi de ces collections constituent en effet un moyen de préservation de notre patrimoine national.

Pour le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure et des libertés locales
Le directeur général de l'administration

Pierre-René LEMAS

soit pour préparer le récolement ou le post-récolement de telle ou telle administration, soit pour inciter les dépositaires à prendre des mesures de bonne conservation de leur patrimoine, soit enfin pour informer les chefs de services déconcentrés (réunion des Drac au ministère de la Culture). Par ailleurs, la sous-commission marquage a continué ses travaux, qui ont consisté principalement à suivre et à guider les expérimentations qui se déroulent au Laboratoire national d'essais.

2.2 - L'exécution du programme

2.2.1 - Résultats à la fin 2003

Le récolement s'est poursuivi sans désespérer. Mais, contrairement à la règle fixée par la commission au début de ses travaux, il n'a pas été possible, sauf exception, de faire en sorte que tous les déposants interviennent simultanément; le Mobilier national, grâce à son expérience, a pris de l'avance sur le FNAC; quant au récolement des musées nationaux, la régularité de son avancement a dû être aménagée en raison des incidences de la loi relative aux musées de France et il est désormais à jour par rapport au programme de la commission.

A la fin de l'année 2003, le total des oeuvres récolées par les déposants (musées nationaux, Fonds national d'art contemporain, Mobilier national, Musée national d'art moderne) s'élève à 99436 + 47 lots. Ce total concerne à la fois les oeuvres ou objets d'art (au sens des Beaux-Arts) : 60194, et l'archéologie : 39242 + 47 lots.

Par rapport à l'année 2002 (au 31 décembre), le progrès est important. Le chiffre de 2002 était de 87373 + 40 lots (Beaux-Arts : 51205; Archéologie : 36168 + 40 lots). La différence entre les oeuvres traitées à la fin de chacune des deux années s'élève à 12063 + 7 lots. L'effort global doit donc être signalé.

Cependant, si l'on se réfère à l'estimation (approximative) du total des oeuvres à récoler (180 000), le parcours n'est encore accompli qu'à un peu plus de la moitié. Il faudra l'avoir achevé en 4 ans, d'ici la fin 2007.

Enfin, il faut noter le total des oeuvres non vues à la fin 2003 : 12572 + 20 lots (non localisées : 12487 + 20 lots ; volées : 85). Ce total se divise entre Beaux-Arts (10632 non localisées + 80 volées) et Archéologie (1855 + 20 lots non localisées ; 5 volées). Le total des oeuvres non localisées et volées représente donc, à la fin de 2003, près de 13% du total des oeuvres déjà récolées. Même en espérant que la poursuite des opérations (post-récolement) permette de retrouver un certain nombre d'oeuvres non localisées, on reste impressionné par ce taux de disparition au cours des années antérieures, parfois, il est vrai, très anciennes (mais cela n'est pas une excuse suffisante).

2.2.1.1 - Assemblées parlementaires

Le récolement du Sénat, commencé en 2002, a été achevé, ainsi que celui de l'Assemblée nationale. Opération considérable par le nombre et la valeur des objets déposés, surtout par le Mobilier national. La collaboration efficace des questures des deux assemblées a permis de réaliser ces opérations longues et délicates dans les meilleures conditions possibles.

2.2.1.2 - Administrations centrales

Le ministère de l'Intérieur, la préfecture d'Ile-de-France et la préfecture de Police ont été visités par le Fonds national d'art contemporain, par les musées nationaux et par le Mobilier national. En outre, le Mobilier national a achevé le récolement du Conseil économique et social et de la Cour de cassation.

2.2.1.3 - Régions

- Alsace - récolement achevé par le Mobilier national et par les musées nationaux. Le Fonds national d'art contemporain n'a encore traité que Colmar et Mulhouse.

- Lorraine - récolement achevé par le Mobilier national et les musées nationaux. 19 localités (dont Metz et Nancy) ont été visitées par le Fonds national d'art contemporain.

- Limousin - récolement achevé par le Mobilier national et les musées nationaux; le Fonds national d'art contemporain en est au stade de la préparation des dossiers documentaires.

- Languedoc - Roussillon - récolement achevé par le Mobilier national et les musées nationaux.

2.2.1.4 - Etranger

Le récolement des postes diplomatiques commencé en 2003 a été effectué par tout ou partie des déposants dans les lieux suivants :

- Anvers
- Athènes
- Barcelone
- Berlin
- Bruxelles
- Bucarest
- Dublin
- La Haye
- Lisbonne
- Londres
- Luxembourg

- Madrid
- New-York-Washington
- Ile de Sainte-Hélène
- Nouvelle Orléans
- Oslo
- Prague
- Rio de Janeiro-Brasilia
- Rome (Saint-Siège)
- Stockholm
- Vienne

2.2.2 - Le post-récolement

Le post-récolement a été poursuivi en 2003 dans les régions et inauguré dans les administrations centrales :

2.2.2.1 - Dans les régions

Le post-récolement dans les régions concerne, soit des services déconcentrés de l'Etat (préfectures, tribunaux, universités, commandements militaires, etc...) soit des collectivités territoriales. Lorsque toutes les oeuvres en dépôt sont localisées, et aussi lorsque les "non vus" sont des dépôts anciens, mal documentés, et d'intérêt médiocre, les lettres adressées aux dépositaires pour clore la procédure ne font que leur donner acte de la situation constatée par le récolement.

Mais si, parmi les "non vus" figurent des oeuvres importantes ou des dépôts récents, et si les recherches diligentées par les dépositaires sont manifestement insuffisantes, des correspondances plus circonstanciées sont envoyées par le président. Elles appellent l'attention des dépositaires sur leurs responsabilités, et leur signalent les objets qui méritent une recherche particulièrement attentive en vue de les retrouver si possible, et tout au moins de déterminer les circonstances de leur perte. Parmi les cas dignes de remarque, on peut citer à titre d'exemples:

- la ville de Rodez

De 1849 à 1999, la municipalité de Rodez a bénéficié de 160 dépôts de l'Etat, tant pour l'hôtel de ville que pour le musée Denis Puech. Le récolement des oeuvres du FNAC, effectué en mars 2003, a constaté que 27 de ces dépôts étaient alors manquants. A la demande de la commission, une recherche systématique a été entreprise par la conservatrice du musée. Cette enquête a d'abord permis de localiser huit oeuvres dans les réserves, et trois autres aux archives départementales où elles étaient sous-déposées irrégulièrement. Il a ensuite été établi qu'un bronze avait été fondu pendant la seconde guerre mondiale et qu'une oeuvre réputée déposée (une sculpture de Jean FERRIEU) n'avait en fait jamais été exécutée. Enfin, deux oeuvres, qui ne figurent pas sur

l'inventaire initial du musée (1879) n'ont peut-être jamais été déposées. Les diligences de la conservatrice auront donc permis, soit de retrouver, soit d'éclairer le sort de plus de la moitié des oeuvres "non vues". Pour les 12 restantes (dont cinq déposées en 1957), il aura au moins été possible, en comparant les inventaires, de savoir à quelle époque elles ont disparu.

- le musée des Augustins à Toulouse

Les 21 dépôts du FNAC au musée des Augustins, non vus lors du récolement, ont donné lieu, de la part de la conservation du musée, à une excellente étude documentaire. Celle-ci a montré qu'une oeuvre avait été restituée, que deux autres n'avaient jamais été reçues par le musée, qu'une avait été sous-déposée à l'école des Beaux-Arts où elle se trouve encore et que trois avaient été confisquées par les occupants pendant la seconde guerre mondiale. Pour les autres, les circonstances de la perte ont pu être élucidées avec une certaine précision : il s'agissait dans la plupart des cas de sous-dépôts irréguliers.

L'exemple du musée des Augustins est intéressant, mais il n'est pas complètement satisfaisant. Car, si l'enquête archivistique a été conduite avec méthode, elle a donné peu de résultats effectifs, faute d'avoir été suivie d'une prospection systématique des locaux municipaux où les oeuvres manquantes auraient pu échouer.

- l'université de Lille

50 pièces ont été mises en dépôt à l'université de Lille (aujourd'hui Lille III - Charles de Gaulle) par le musée national de la céramique de Sèvres en 1912.

Le récolement effectué en 1997 n'a permis d'en retrouver que deux. Aucune explication n'a été fournie sur la disparition des 48 autres et aucune recherche sérieuse ne semble avoir été faite par les autorités universitaires.

2.2.2.2 - Dans les administrations centrales

Le post-récolement des administrations et des assemblées parlementaires, à la différence de celui des régions, comporte un dialogue direct entre le comité de pilotage et le dépositaire, selon la procédure suivante:

Une première réunion est organisée avec les représentants d'un ministère, ou d'un service lorsque les oeuvres sont trop nombreuses et les situations trop diverses pour être traitées en une fois; ainsi, pour le ministère de la Défense, les réunions de post-récolement ont été tenues successivement avec les représentants de chaque Etat-major, service ou établissement. A cette occasion, déposants et dépositaires comparent leurs listes de sites visités ou non visités, d'oeuvres vues ou non vues, et confrontent leurs hypothèses sur certaines disparitions. Le cas échéant, des recherches ou vérifications complémentaires sont programmées d'un commun accord.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'ÉQUIPEMENT

SOUS-DIRECTION
DE L'ACTION IMMOBILIÈRE ET DE LA LOGISTIQUE

NOTE pour Monsieur le Directeur des Services Judiciaires

M. Lafitte/jg
poste 7200

OBJET : dépôts d'oeuvres d'art dans les juridictions.

Suite à la réunion tenue le 10 décembre dernier, à laquelle vous vous étiez fait représenter par M. Errera, j'ai rendu compte au cabinet du ministre, des dispositions évoquées en présence de M. Bady, conseiller maître à la Cour des Comptes, en vue d'assurer le bon déroulement des opérations de récolement et de garantir la conservation des oeuvres d'art déposées dans les cours et tribunaux.

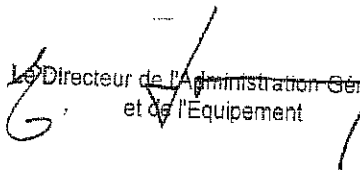
Le principe de l'établissement d'un procès-verbal constatant contradictoirement l'existence d'un dépôt dans les pièces de travail tant à l'entrée en possession dans les locaux qu'au moment de la cessation de leur occupation a été validé par le directeur du cabinet du Garde des Sceaux.

Il vous revient de mettre en oeuvre les modalités d'application de cette directive valant instruction et d'en effectuer dès à présent la diffusion auprès des chefs de cour et des responsables des établissements relevant de votre autorité (écoles notamment).

Vous veillerez également à ce qu'Inspection Générale des Services Judiciaires susceptible d'être appelée à vérifier qu'une procédure de suivi est bien en place soit rendue destinataire des instructions que vous voudrez bien donner à cet effet.

Je vous remercie de bien vouloir porter à ma connaissance les mesures que vous prendrez pour me permettre d'en informer le président de la commission de récolement.

Copie : M. l'inspecteur général des Services Judiciaires
M. Jean-Pierre Bady


Le Directeur de l'Administration Générale
et de l'Équipement

Edward JOSSA

Les questions en suspens ayant été éclaircies, une seconde réunion a lieu pour dresser la liste définitive (sous réserve de l'approbation de la commission) des pertes qui devront donner lieu à dépôt de plainte. Les dépositaires font part des mesures prises ou à l'étude pour améliorer la connaissance de leur patrimoine (informatisation des données) et pour en perfectionner la gestion (clarification des responsabilités, formalisation de la prise en charge etc...)

Le post-récolement, en 2003, a concerné l'ensemble des administrations centrales où le récolement pouvait être considéré comme achevé : Justice, Agriculture, Affaires étrangères, Défense, Education nationale, Culture, ainsi que les deux assemblées parlementaires. Sans entrer dans le détail, forcément répétitif, de ces opérations, on peut mentionner deux exemples, celui du ministère de la Justice et celui de la Culture et de la Communication.

- Ministère de la Justice

Premier ministère à avoir été inscrit au programme du récolement général, le ministère de la Justice est un dépositaire relativement modeste par le nombre des dépôts (1.297) et moins critiquable que la plupart en ce qui concerne le taux de pertes. Les recherches ayant été conduites avec méthode, il est peu probable que de nouvelles découvertes soient faites. Le post-récolement de la place Vendôme a été préparé par un entretien du président de la commission avec le directeur de l'administration du ministère de la justice, le 8 octobre 2003. Le groupe de pilotage et les représentants de la Chancellerie se sont réunis le 25 novembre. Les cas litigieux ayant été débattus, il a été convenu de proposer à la commission des dépôts de plaintes pour 19 oeuvres.

Par ailleurs, il a été noté que plusieurs institutions relevant du ministère de la Justice et localisées en Ile-de-France, notamment les tribunaux et la grande chancellerie de la Légion d'Honneur, n'avaient pas encore été visitées par tous les déposants. Or, la commission avait décidé, dès le début de ses travaux, que lorsqu'un ministère serait inscrit au programme du récolement, les établissements et services rattachés et sous tutelle situés dans la région d'Ile-de-France devraient être traités simultanément. Le récolement du ministère de la Justice ne peut donc pas être considéré comme achevé.

Enfin, ce ministère a informé la commission des mesures prises pour améliorer le suivi de la gestion des dépôts, notamment la constitution d'un fichier informatisé

- Ministère de la Culture et de la Communication

Les précédents rapports d'activité ont rendu compte des préoccupations de la commission au sujet du ministère de la Culture et de la Communication. Ce ministère n'est pas seulement déposant mais aussi, au bénéfice de son administration centrale, l'un des principaux dépositaires. Or, à cet égard sa gestion n'était rien moins qu'exemplaire, avec plus d'un millier d'oeuvres non localisées, dont certaines de grande valeur. A la demande de la commission, une mission avait été confiée en 2002 à l'inspection

générale de l'administration des affaires culturelles en vue d'enquêter sur les oeuvres disparues jugées particulièrement significatives. Celles-ci n'ont pas été retrouvées mais une analyse détaillée a été faite des dysfonctionnements dans les procédures de dépôt, de conservation et de restitution qui expliquent leur perte.

En 2003, une nouvelle enquête à la demande du ministre de la Culture, a été lancée au sujet de la disparition d'une sculpture en marbre d'un artiste contemporain récemment décédé. Les investigations conduites, sur pièces et sur place, n'ont apporté aucune information certaine sur l'issue de cette malheureuse affaire.

Les graves négligences ainsi mises en évidence imposaient une ferme reprise en mains. C'est ce qui a été fait, les décisions arrêtées ont été portées à la connaissance du président de la commission par une lettre du 7 mars 2003 du directeur de cabinet du ministre de la Culture. Le directeur de l'administration générale, désormais chargé de centraliser la gestion des dépôts, a d'ores et déjà fait réaliser un inventaire systématique des oeuvres en cause, accompagné de photographies, et a instauré des procédures rigoureuses en vue d'éliminer les aléas de gestion. Les mesures arrêtées ont été exposées dans une note du 17 mars 2003 du directeur de l'administration générale. (annexe 5)

La situation des "non vus" du ministère de la Culture a été délibérée le 18 novembre par le groupe de pilotage et les représentants de la D.A.G. Il a été décidé de proposer à la commission des dépôts de plainte au sujet de 122 oeuvres.

2.3 - L'informatisation des dépôts

Les précédents rapports ont décrit les prodromes de la base informatique RECOL. Il suffit de rappeler que la création de cet instrument, destiné à regrouper l'ensemble des dépôts d'oeuvres d'art de l'Etat, par extraction à partir des bases de chaque déposant, a été préconisée par la commission dès 1997.

L'entreprise n'a pas été aisée, s'étant heurtée au scepticisme des uns et aux réticences des autres, ceux-là doutant de son utilité et ceux-ci voulant préserver la confidentialité de leurs dépôts. Cependant, la bonne collaboration de quelques établissements a permis d'affiner la conception de la base et le mode de traitement des données. Et, là aussi, la réunion du 22 octobre 2002 a été décisive, le directeur de cabinet ayant donné des instructions claires pour la généralisation de RECOL. Dès lors, la progression a été rapide; 30 réunions ont pu être organisées en 2003 (annexe 6) parmi lesquelles il y a lieu de mentionner spécialement celle du 12 mars 2003, co-présidée par le président de la commission et par la directrice des musées de France, à laquelle les grands musées nationaux étaient représentés. Cette séance d'information a notamment mis en évidence l'entière unité de vues qui existe entre la commission et la DMF en matière d'informatisation.

Désormais, une collaboration régulière se développe avec tous les grands musées nationaux ayant des oeuvres en dépôt ou susceptibles d'en avoir. Avec le FNAC, la coopération se poursuit. Elle devrait commencer en 2004 avec l'UCAD. Quant au Mobilier national, si les objections de principe ont disparu, des problèmes techniques restent à résoudre du fait des particularités de l'informatique de cet établissement.

2-4 - Les résultats des déposants au 31 décembre 2003

2.4.1 - Musées nationaux

1997 à 2003	œuvres à récouter (mises en dépôt)	œuvres traitées par la CRDOA	œuvres détruites ou présümées détruites	œuvres détruites ou présümées détruites	œuvres vues	œuvres vues	œuvres non vues			
							œuvres non localisées	œuvres volées	œuvres non localisées	œuvres volées
Total général Beaux-Arts	27700	11209	689	266	23737	9959	3218	56	962	22
Total général Beaux-Arts	39242 + 47 lots	34131 + 24 lots	1264 + 10 lots	791 + 9 lots	36120 + 17 lots	32574 + 4 lots	1855 + 20 lots	5	764 + 11 lots	2

On a conservé, dans les tableaux statistiques (annexe 15), la distinction entre les objets archéologiques et les autres objets, les premiers présentant des difficultés d'identification et de comptabilisation parfois insolubles; cela ne signifie pas, bien au contraire, que les musées voués à l'archéologie, en particulier le musées des Antiquités nationales et les trois départements antiques du Louvre, ne s'intéressent pas au récolement. L'article de Mme Chantal Orgogozo joint au rapport (annexe 7) donne un aperçu de cette importante question.

D'après le rapport annuel de la DMF - qui pourrait servir d'exemple aux autres administrations déposantes -, le volume d'oeuvres et objets (ou lots) à récolement est estimé à environ 100 000. A la fin de 2003, 66989 oeuvres et objets ont été récolementés, par rapport à 61821 à la fin 2002, soit une augmentation de 5168 oeuvres. Dans ce total, ont été vues 59874 oeuvres, n'ont pas été vues ou ont été déclarées volées 5154, et sont présümées détruites 1963 oeuvres et objets. Ces chiffres totalisent ceux de l'archéologie (39242 objets et 47 lots) et ceux des Beaux-Arts (27700).

Le nombre d'oeuvres traitées par la direction des musées de France en 2003 (5168) est en diminution par rapport à celui de 2002. Ce ralentissement apparent s'explique par le fait que les régions inscrites au programme de 2003 détenaient moins d'oeuvres que les précédentes, que l'essentiel de l'effort des conservations a porté sur les assemblées parlementaires et les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, dépositaires de peu d'oeuvres, et enfin par l'attention désormais portée par les agents chargés du récolement à l'établissement prioritaire des listes d'oeuvres à transférer dans certaines municipalités. A la fin de 2003, le nombre d'oeuvres (Beaux-Arts et Archéologie) non localisées ou volées s'élève à 5154, soit un peu moins de 8%.

2.4.2 - Fonds national d'art contemporain

1997 à 2003	œuvres à	œuvres	œuvres	œuvres	œuvres	œuvres	œuvres non vues			
	récoler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	vues	vues	œuvres non localisées	œuvres volées	œuvres non localisées	œuvres volées
Total général	20249	11617	408	342	11309	7982	5085	13	3288	5

A la fin 2003, le nombre d'œuvres à récoler atteint le chiffre de 20249, en augmentation de 6106 par rapport à celui comptabilisé à la fin de l'année 2002. Le nombre d'œuvres vues s'élève à 11309, celui des œuvres détruites ou présumées détruites à 408. Le nombre d'œuvres non vues s'élève à 5098 (5085 non localisées, 13 volées). Par rapport à une augmentation d'œuvres récolées de 6106, le nombre d'œuvres non vues ne s'est accru que de : $5098 - 4562 = 536$. Rappelons que le nombre total d'œuvres à récoler est estimé à 45000, et que le Fonds national d'art contemporain, avec 20249 œuvres déjà récolées, n'a pas encore atteint à la fin 2003, la moitié du total estimé.

Le récolement des œuvres du Fonds national d'art contemporain en province, sauf dans les villes possédant des musées, a été jusqu'ici assuré avec une remarquable efficacité par la plupart des services régionaux de l'Inventaire général. La décentralisation au niveau régional de ces services risque de rendre problématique le récolement du Fonds national d'art contemporain en secteur diffus.

2.4.3 - Mobilier national

1997 à 2003	œuvres à	œuvres	œuvres	œuvres	œuvres	œuvres	œuvres non vues			
	récoler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	vues	vues	œuvres non localisées	œuvres volées	œuvres non localisées	œuvres volées
Total général	9883	2611	19	12	7570	1235	2285	9	1362	2

L'appareil statistique du Mobilier national, en cours d'amélioration depuis 2003, n'a pas encore permis de porter une appréciation complète de la situation. Le total des œuvres à récoler a considérablement varié depuis le début du récolement, pour des raisons sans doute valables (déclassement d'objets sans valeur, par exemple). De plus, aucun tableau récapitulatif pluriannuel n'a pu être pris en compte par la base de la commission. Des améliorations ont été proposées au D.S.I par le Mobilier national pour la liaison de la base SCOM et de la base RECOL.

Sous cette réserve, le total des œuvres déjà récolées à la fin de 2003 s'élève à 9883; par

rapport au total de la fin 2002 (9636), le progrès n'est pas négligeable mais reste limité. Sur ce total, on constate un nombre impressionnant d'oeuvres non localisées (2285) ou volées (9).

2.4.4 - Musée national d'art moderne

	Œuvres à	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres non vues			
1997 à 2003	récoler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	vues	vues	Œuvres non localisées	Œuvres volées	Œuvres non localisées	Œuvres volées
Total général	2362	1517	1	1	2315	1496	44	2	17	3

Le nombre d'oeuvres récolées a progressé : de 1813 à la fin de 2002, à 2362 à la fin de 2003, ce qui fait une différence de 549 oeuvres. Quarante quatre oeuvres ne sont pas localisées et deux ont été volées. Il serait souhaitable que cet établissement remette chaque année à la commission un tableau chiffré récapitulant l'avancement du récolement.

2.4.5 - Union centrale des arts décoratifs

Le récolement des dépôts consentis par l'UCAD (2015 oeuvres réparties sur 82 sites) qui avait commencé en 2000, s'est achevé à la fin de 2003. La procédure suivie a comporté non seulement le récolement proprement dit, après mise à jour des dossiers, mais l'informatisation des données et la régularisation administrative des dépôts.

L'UCAD est également dépositaire de quelque 3.700 oeuvres, provenant pour la plupart des musées nationaux. Leur récolement devra être réalisé sous la responsabilité des déposants.

2.4.6 - Manufacture nationale de Sèvres

La commission, dans ses débuts, avait décidé de laisser provisoirement hors du champ de ses investigations les dépôts en provenance de la manufacture nationale de Sèvres. Cette prudence pouvait s'expliquer par les incertitudes pesant sur le statut domanial de bien des productions de la manufacture. En effet, les objets qu'elle fabrique font initialement partie du domaine privé de l'Etat, qui peut en disposer librement, c'est à dire les donner, les vendre, les prêter, ou les réserver pour son propre usage.

Ceux qui sont attribués, directement ou indirectement, à un musée national, au Mobilier national, au Fonds national d'art contemporain et sont inscrits à l'inventaire d'une de ces institutions sont affectés à celles-ci et incorporés ipso facto au domaine public de l'Etat. Ils sont normalement récolés par l'affectataire. La question est beaucoup plus douteuse pour ceux qui sont envoyés directement dans des administrations, établissements, ou services autres que les précités. S'agit-il d'une affectation ou d'un dépôt? Dans la seconde

hypothèse, la manufacture en garderait la responsabilité, mais non dans la première.

Quoiqu'il en soit, la manufacture possède des registres mentionnant de façon précise la nature et la destination de ses envois. Son nouveau directeur, M. David CAMEO, désirant faire la lumière sur le sort de cet immense patrimoine, a chargé Mme Tamara PREAUD, responsable des archives, d'engager les travaux de recherche et d'identification préalables à un éventuel récolement. La commission a pris acte, avec une vive satisfaction, de ces dispositions nouvelles. On trouvera en (annexe 9), à titre d'exemple, un état des envois de la manufacture au ministère de la Justice.

CONCLUSION

L'année 2003 aura marqué, dans une certaine mesure, l'institutionnalisation du récolement général. La considération, sensiblement plus marquée qu'auparavant, dont bénéficie la commission, en est un signe non équivoque. Ses observations ne sont plus prises à la légère, ses recommandations sont bien accueillies, et parfois même sollicitées. Les moyens mis en oeuvre, notoirement insuffisants au début du récolement, commencent à être à la mesure de la volonté politique qui s'est clairement manifestée en faveur de cette opération sans précédent.

On ne peut que se féliciter de ce changement; il a déjà contribué à encourager les agents qui se dépensent pour une tâche difficile, sinon ingrate, et à réprimer la désinvolture de certains dépositaires. Les équipes du récolement, dont les méthodes sont désormais éprouvées, ont considérablement gagné en efficacité.

Mais il ne faut pas sous-estimer le retard actuel ni le risque de banalisation d'une entreprise qui doit conserver son caractère exceptionnel. Les prolongations successives du délai initial de trois ans, le renforcement de la logistique, l'ampleur même de ce qui reste à faire pourraient faire présager une pérennisation du récolement général. Or, cette hypothèse est à exclure absolument. Ce qui doit-être fait de toute nécessité, c'est la mise en place, à la suite du récolement et grâce à l'expérience acquise, de nouvelles méthodes de contrôle permanent qui rendront inutile le renouvellement d'une opération qui doit rester unique en son genre.

ANNEXES

- I** - **Décret N°96.750 du 20 Août 1996, portant création d'une commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art** (modifié et complété par le décret n°2000 du 6 janvier 2000 et par le décret n°2002-1546 du 24 décembre 2002).
- II** - **Listes nominatives :**
- Commission
 - Groupe de pilotage
 - Sous-commission marquage
 - Secrétariat général
 - Correspondants dans les ministères.
- III** - **Circulaire du ministre de la Culture** (20 Novembre 2003).
- IV** - **Lettre de M. Cerutti, directeur de cabinet** (6 Mars 2003).
- V** - **Note de M. Suzzarelli, directeur de l'administration générale** (17 Mars 2003).
- VI** - **Réunions "informatique"**.
- VII** - **Note de Mme Orgogozo, responsable au musée du Louvre du récolement des objets archéologiques.**
- VIII** - **Echéancier du transfert des biens de l'Etat** (loi du 4 janvier 2004).
- IX** - **Envois de la manufacture nationale de Sèvres au ministère de la Justice.**
- X** - **Programmes :**
- 1997 - 2004
 - 2004 - 2007
 - Missions à l'étranger (2003-2007).
- XI** - **Lettre du maire de Toulouse** (24 Avril 2003).
- XII** - **Lettre du maire de Rodez** (5 Novembre 2003).
- XIII** - **Liste des dépôts de plainte demandés par la commission.**
- XIV** - **Liste d'oeuvres retrouvées.**
- XV** - **Tableaux statistiques.**

ANNEXE I

**Décret N°93.750 du 20 Août 1996,
portant création d'une
commission de récolement
des dépôts d'oeuvres d'art**

Décret n° 96-750 du 20 août 1996 portant création d'une commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art
(modifié par le décret n° 2000-14 du 6 janvier 2000 et par le décret n° 2002-1546 du 24 décembre 2002)

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de la culture,
Vu l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 modifiée portant organisation provisoire des musées des beaux-arts ;
Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;
Vu le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts ;
Vu le décret n° 80-167 du 23 février 1980 fixant les modalités de mise en dépôt, de contrôle et d'entretien par l'administration générale du Mobilier national, de meubles et objets mobiliers dans les immeubles administratifs ;
Vu le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 relatif aux prêts et dépôts d'oeuvres des musées nationaux ;
Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 relatif à l'organisation du ministère de la culture ;
Vu le décret n° 82-883 du 15 octobre 1982 portant création du Centre national des arts plastiques ;
Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
Vu le décret n° 92-1351 du 24 décembre 1992 portant statut et organisation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou,

Décète :

Art. 1^{er}. - Il est créé auprès du ministre de la culture une commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art.
La commission est chargée de définir la méthodologie d'un récolement général des dépôts d'oeuvres d'art, d'en organiser les opérations et d'en suivre le déroulement. Elle peut proposer au ministre de la culture toutes mesures destinées à améliorer la conservation et la gestion des dépôts d'oeuvres d'art.

Les services du ministère de la culture exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission. Celle-ci peut faire appel, en tant que de besoin, aux corps ou services d'inspection qui dépendent d'autres départements ministériels.

Art. 2. - La commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art est composée ainsi qu'il suit :

1° Un magistrat de la Cour des comptes, désigné par le premier président de la Cour des comptes, président ;

2° Sept représentants du ministère de la culture :

- le chef du service de l'inspection générale de l'administration ou son représentant ;
- le directeur des musées de France ou son représentant ;
- le délégué aux arts plastiques ou son représentant ;
- l'administrateur général du Mobilier national ou son représentant ;
- le directeur du Musée national d'art moderne, centre de création industrielle, ou son représentant ;
- le directeur de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
- le directeur de l'Union centrale des arts décoratifs ou son représentant.

3° Un représentant du garde des sceaux, ministre de la justice ;

4° Un représentant du ministre de la défense ;

5° Un représentant du ministre des affaires étrangères ;

6° Un représentant du ministre de l'intérieur ;

7° Un représentant du ministre chargé du budget ;

8° Un représentant du ministre chargé de l'enseignement et de la recherche.

Lorsque la commission examine des questions concernant un département ministériel qui n'est pas représenté en son sein, elle invite un représentant du ministre intéressé. Ce représentant siège avec voix délibérative.

Le président de la commission peut autoriser des experts à siéger avec voix consultative.

Les fonctions de membre et de président de la commission sont gratuites. Toutefois, elles peuvent donner lieu au remboursement des frais de déplacement et de séjour dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1990 susvisé.

Art. 3. - Le secrétariat de la commission est assuré par l'administration générale du Mobilier national.

Art. 4. - La commission est dissoute de plein droit lorsqu'elle constate l'achèvement des opérations de récolement et, au plus tard, au 31 décembre 2007.

Art. 5. - Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, la ministre de la défense, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

ANNEXE II

Listes nominatives :

Commission

Groupe de pilotage

Sous-commission marquage

Secrétariat général

Correspondants dans les ministères

**Liste des Membres permanents
de la Commission 2003**

Noms	Adresse	Téléphone	Fax
M. Jean-Pierre BADY Conseiller maître à la Cour des comptes Président de la Commission	C.R.D.O.A. 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.97	01.44.08.52.98
Le Chef du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles au ministère de la Culture, Représenté par M. Jacques CHARPILLON Inspecteur général	Ministère de la Culture I.G.A. 3, place de Valois 75001 PARIS	01.40.15.35.34	01.40.15.77.62
Le Directeur de l'administration générale, Représenté par Mme Sylvianne TARSOT-GILLERY Directrice adjointe de l'administration générale	Ministère de la Culture DAG 3, rue de Valois 75001 PARIS	01.40.15.84.00	01.40.15.80.02
Le Directeur de la manufacture nationale de Sèvres, représenté par Mme Tamara PREAUD Chef du service des Archives	Manufacture nationale de Sèvres 4, grande rue 92310 SEVRES	01.45.34.34.00 01.45.34.93.84 01.45.34.92.24	01.45.34.39.76
La Directrice des musées de France, représentée par M. Jean AUBERT Conservateur général du patrimoine	D.M.F. 6, rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 01	01.40.15.35.03	01.40.15.34.10
Le Délégué aux Arts Plastiques, représenté par Mme Anne-Marie LE GUEVEL Déléguée - adjointe	D.A.P. 59, rue des Petits-Champs 75001 PARIS	01.40.15.74.49	01.40.15.74.99
L'Administrateur général du Mobilier national, représenté par M. Arnauld BREJON de LAVERGNEE Conservateur général du patrimoine Directeur des collections	Mobilier National 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.01	01.44.08.53.00
Le Directeur du musée national d'art moderne, représenté par Mme Brigitte LEAL Conservatrice des collections historiques	MNAM Centre Georges Pompidou 75004 PARIS	01.44.78.13.80	01.44.78.12.17

<p>Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, représenté par Mlle Madeleine LAFITTE Adjointe au sous-directeur de l'action immobilière</p>	<p>Ministère de la Justice 251, rue St Honoré 75001 PARIS</p>	01.44.77.72.00	01.44.77.67.27
<p>La Directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives, représentée par M. Christian LEOURIER Adjoint au sous-directeur de l'action culturelle et éducative</p>	<p>Ministère de la Défense DMPA 14, rue Saint - Dominique 00450 ARMEES</p>	01.44.42.11.45	01.44.42.11.51
<p>Le ministre des Affaires étrangères, représenté par M. Jean-Georges LAVIT Inspecteur en chef des monuments historiques Chef de la mission du patrimoine</p>	<p>Ministère des Affaires étrangères 23, rue de la Pérouse 75775 PARIS CEDEX 16</p>	01.43.17.68.62	01.43.17.68.95
<p>Le ministre de l'Intérieur, représenté par Mme Marie -Caroline DUMAND Chargée de communication au cabinet du directeur général de l'administration Mme Marianne WEBER (depuis novembre 2003) Chargée de mission communication</p>	<p>D.G.A. Ministère de l'Intérieur 1 bis, place des Saussaies 75008 PARIS</p>	01.49.27.30.86	01.49.27.35.75
<p>Le ministre chargé du Budget, représenté par M. Arnaud DEMOY Attaché principal d'administration centrale Chef du service intérieur</p>	<p>Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie DPMA Télédoc632 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>	01.53.18.26.84	01.53.18.37.26
<p>Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales, représenté par Mme Claire SERVANT chef du bureau de cabinet</p>	<p>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p>	01.49.55.41.03	01.49.55.47.12
<p>Le ministre chargé de l'Enseignement et de la Recherche, représenté par Mme Martine RAMOND Administrateur civil chargé de la sous-direction de la logistique de l'administration centrale</p>	<p>Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie 110, rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP</p>	01.55.55.18.05	01.55.55.15.74
<p>Le Directeur de l'architecture et du patrimoine, représenté par Mme Judith KAGAN Chef du bureau du patrimoine mobilier et instrumental</p>	<p>Direction de l'architecture et du patrimoine 8, rue Vivienne 75002 PARIS</p>	01.40.15.79.89	01.40.15.78.51
<p>La Directrice générale de l'Union centrale des arts décoratifs, représentée par M. Jérôme RECOURS Responsable du service de l'inventaire des musées</p>	<p>UCAD Palais du Louvre 107,rue de Rivoli 75001 PARIS</p>	01.44.55.58.59	01.44.55.57.85
<p>Le ministre de l'Equipement, Représenté par M. Guy DENNERY Chef du bureau de la gestion administrative, financière et de la modernisation</p>	<p>Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE CEDEX</p>	01.40.81.92.60	01.40.81.36.41

GROUPE DE PILOTAGE :
Représentants permanents des institutions déposantes

<i>NOMS</i>	<i>INSTITUTION</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>FAX</i>
Mme Claude ALLEMAND COSNEAU Directrice	Fonds national d'art contemporain	70, voie des Sculpteurs La Défense 92800 PUTEAUX	01.46.93.02.52	01.49.00.01.12
Mme Monique BOURLET Chef du bureau du mouvement des œuvres et de l'inventaire	Direction des musées de France	6, rue des Pyramides 75041 PARIS cedex 01	01.40.15.34.66	01.40.15.36.50
Mme Judith KAGAN Chef du bureau du patrimoine mobilier et instrumental à la sous- direction des monuments historiques	Direction de l'architecture et du patrimoine	4, rue d'Aboukir 75002 PARIS	01.40.15.79.89 01.40.15.79.97	01.40.15.78.51
Mme Brigitte LEAL Conservatrice des collections historiques	Musée national d'Art moderne	Centre Georges Pompidou 75004 PARIS	01.44.78.13.80	01.44.78.12.17
Mme Colombe SAMOYAUT-VERLET Chargée des collections au Mobilier national à partir du 16 juin 2003 M. Arnauld BREJON DE LAVERGNEE Directeur des collections	Mobilier national	1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.02	01.44.08.53.00
à partir de septembre 2003 M. David CAMEO Directeur de la manufacture nationale de Sèvres Mme Tamara PREAUD Chef du service des Archives	Manufacture nationale de Sèvres	4 Grande Rue 92310 Sèvres	01.45.34.92.24	01.45.34.39.76

Bruno de SAINT VICTOR Secrétaire général de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art	CRDOA 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.97	01.44.08.52.98
Lorraine MAILHO Chef de la mission des collections à la CMN	CMN Hôtel de Béthune Sully 62, rue Saint-Antoine 75004 PARIS	01.44.61.20.33	01.44.61.20.53
Anne de WALLENS Chargée du mouvement des œuvres au département des peintures	Musée du Louvre Département des peintures 34, quai du Louvre 75058 PARIS cedex 01	01.40.20.52.76	01.40.20.53.47

CR : Comité restreint

Liste des Observateurs :

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	FAX
Mme Sandrine BEAUJARD Responsable du laboratoire	Institut National du Patrimoine 150 avenue du Président Wilson 93 210 SAINT - DENIS LA PLAINE sandrine.beaujard@cnp.fr	01.49.46.57.11	01.49.46.57.01
Mme Claire COMBE Régisseur	Centre de recherches et de restauration des Musées de France 6, rue des Pyramides 75041 PARIS cedex 01	01.39.25.28.32	
Mme Véronique MILANDE Chef des Travaux d'art	Musée national de Céramique 1, place de la Manufacture 92310 SEVRES	01.41.14.04.08	01.45.34.67.88
Mme Brigitte OGER Ingénieur textile Responsable de la section textile	Laboratoire de recherche et de restauration des monuments historiques 29, rue de Paris 77420 CHAMPS -SUR -MARNE	01.60.37.77.80	01.60.37.77.99
M. Benoit JENN Restaurateur mobilier	Union Centrale des Arts Décoratifs 107, rue de Rivoli 75001 PARIS benoit.jenn@ucad.fr	01.44.55.59.98	01.44.55.59.99
Mme Anne de WALLENS Chargée du mouvement des œuvres	Département des peintures Musée du Louvre 34, quai du Louvre 75001 Paris dewallens@louvre.fr	01.40.20.52.76	01.40.20.85.39

SECRETARIAT DE LA COMMISSION

NOM	FONCTION	TELEPHONE
M. Bruno de SAINT VICTOR (1)	Conservateur général du patrimoine Secrétaire général	01.44.08.52.97 01.44.08.52.91
Mme Geneviève RAVAUX (2)	Chargée de mission	01.44.08.52.96
Mme Hélène SIOUSARRAM	Secrétaire	01.44.08.52.97
Mme Agnès LARIGALDIE- GALVANI	Secrétaire	01.44.08.52.97 fax : 01.44.08.52.98
Mme Florence DRUTEL- ARDOIN	Gestionnaire de la base de données Correspondant informatique	01.30.85.67.51 fax : 01.30.85.68.68

(1) A qui a succédé M. Michel Berthod, Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles à partir du 1^{er} janvier 2004.

(2) A qui a succédé M. Jean-Claude Marson, attaché principal d'administration à partir du 16 février 2004

SOUS COMMISSION « MARQUAGE »

LISTE DES PERSONNES

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	FAX
Yves BADEZ (CR) Inspecteur du MN	Mobilier national 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.32	01.44.08.53.00
Arnauld BREJON DE LAVERGNEE Directeur des collections	Mobilier national 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.02	01.44.08.53.00
Astrid BRANDT-GRAU Directrice des études Astrid.brandt@enp.fr Représentée par Mme Marie-Christine PAPIILLON Responsable du laboratoire	Institut National du Patrimoine Dépt des restaurateurs du Patrimoine 150, av. du Président Wilson 93210 ST-DENIS – LA PLAINE	01.49.46.57.00	
Louis-Philippe CADIAS Chargé de la mission de sécurité à la DAPA	DAPA 8, rue Vivienne 75003 PARIS	01.40.15.76.83	01.40.15.78.51
Michel DUBUS (CR) Ingénieur	C2RMF 6, rue des Pyramides 75041 PARIS cedex 01	01.40.20.84.38	01.47.03.32.46
Jean-René GABORIT (CR) Président de la sous-commission Chef du département des sculptures du musée du Louvre	Musée du Louvre Département des Sculptures 34, quai du Louvre 75058 PARIS cedex 01	01.40.20.50.60 01.40.20.50.61 (secre.)	01.40.20.52.84
Judith KAGAN Chef de bureau du patrimoine et de l'instrumental à la sous-direction des monuments historiques	DAPA 4, rue d'Aboukir 75002 PARIS	01.40.15.79.89 01.40.15.79.97	01.40.15.78.51
Geneviève RAVAUX (CR) Rapporteur de la sous-commission Chargée de mission à la CRDOA	CRDOA 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.96	01.44.08.52.98
Mme Christine RICHEL Adjointe du chef de la MRT Christine.richel@culture.fr Représentée par Mme Sylvie COLINART (CR) Chargée de mission	MRT 3, rue de Valois 75001 PARIS	01.40.15.84.61	01.40.15.83.84
Bénédictte ROLLAND-VILLEMOT Conservateur en chef à l'inspection générale des musées-ethnologie et sciences techniques	DMF 6, rue des Pyramides 75041 PARS CEDEX 01	01.40.15.83.02	
		01.40.15.34.49	01.40.15.34.80

Liste des correspondants pour le récolement - institutions déposantes

Inspecteurs - MN

M. BADEZ
Mme DUPUY-BAYLET
M. ESTEVE
M. GAUTIER
Mlle VETOIS
M. VITTEZ
Mme ZUBER-CUPISSOL

Conservateurs ou agents chargés du récolement - FNAC

Mme BODET
Mme VERDIER
M. VIGNE
Mme ARHUERO
Mlle COSTECALDE
Mlle EHRMANN
Mlle ESCARBELT
M. GUERARD
Mlle JOLFRE
Mlle KOENIG

Conservateurs ou agents chargés du récolement - MNAM

Mme AJAC
Mme de BUZON
Mme ERNOULT
Mme LEAL
Mme LELEU

Agents chargés du récolement - Manufacture de Sèvres

Mme PREAUD
Mlle LEFEVRE

Correspondants pour le récolement - DMF

Service / Institution	Correspondant	Service / Institution
musée du Louvre	M. LOYRETTE	
département de peintures	M. CUZIN puis M. POMAREDE et Mme EOUICART	M. FAROULT assisté par Mme ELOY et Mme MORGANTI
département des arts graphiques	Mme VIATTE	Mme PINAULT-SORENSEN assistée par Mme GAVIGLIA-BRUNEL
département des sculptures	M. GABORIT	M. MALGOUYRES assisté par Mlle MARTIN et M. CRAUSAZ
département des objets d'art	M. ALCOUFFE	M. MALGOUYRES assisté par M. BLANC
département des antiquités égyptiennes	Mme ZIEGLER	
département des antiquités orientales	Mme CAUBET	Mme ORGOGOZO assistée par Mlle BIRO, Mlle MICHEL, Mme METTETAL-BRAND, Mlle VATURI, Mlle WALTER et Mlle COUDERT
département des antiquités G.E.R.	M. PASQUIER	
musée d'Orsay	M. LEMOINE	Mme GEORGEL assistée par Mlle GERARDIN
musée national du Château de Versailles	M. ARIZZOLI-CLEMENTEL	M.M. SALMON et DELAHAYE assistés par Mlle MORIZUR
musée national du Château de Compiègne	M. PEROT	M. KUHNMUNCH et M. DEVAUGES
musée national du Château de Fontainebleau	M. LEFEBURE	M. CARLIER
musée national du Château de Malmaison	M. CHEVALIER	M. POUGETOUX
musée national du Château de Pau	M. MIRONNEAU	
musée national des arts asiatiques - Guimet	M. JARRIGE	Mme LOUTREL assistée de Mlle METTETAL
musée national des A.T.F.	M.M. COLARDELLE et MONESTIER	Mme RANSON-ANGUIALE assistée par Mlle PAUMIER
musée des antiquités nationales	M. PERIN	Mme CHEW assistée par Mlle BAILLS et M. GOUJON
musée national du Moyen-Âge	Mme HUCHARD	Mme FRITSCH assisté par Mlle KLIPPEL
musée national Adrien Dubouché - Limoges	Mme MESLIN-PERRIER	
musée national de la Renaissance - Ecoen	M. ERLANDE-BRANDENBURG	Mme BOR
musée national des arts d'Afrique et d'Océanie	M. VIATTE	
musée national Picasso	M. REGNIER	Mme KLEIN
musée national Auguste Rodin	M. VILAIN	Mme ROMAIN
musée national de céramique - Sèvres	Mme HALLE	
U.C.A.D. - musée de la mode et du textile	Mme SALMON	
U.C.A.D. - musée des arts décoratifs	Mme SALMON	Mme JOUHAIR
U.C.A.D. - musée de la publicité	Mme HUMBERT	M. RECCOURS assisté de Mlle DUPUIS
Direction des musées de France	Mme BOURLET	
	M. AUGEREAU	
	Mlle MARQUE	Mlle MORANWSKI
	Mlle BURTIN	

Conservateurs - DRAC : services régionaux de l'inventaire

REGION	CONSERVATEUR
ALSACE	BOURA Frédérique - conservatrice régionale
AQUITAINE	N. - conservateur régional
BOURGOGNE	LE CLECH-CHARTON Sylvie - conservatrice régionale
CENTRE	TREZIN Christian - conservateur régional
LANGUEDOC-ROUSSILLON	FEHRNBACH Xavier - conservateur régional
LIMOUSIN	ROBINNE Paul-Edouard - conservateur régional
LORRAINE	BOUVET Mireille-Bénédictine - conservateur régional
MIDI-PYRENEES	JAOUJ Martine - conservatrice régionale
NORD-PAS-DE-CALAIS	BENOIT-CATTIN Renaud - conservateur régional
BASSE-NORMANDIE	LECHARBONNIER Yannick - conservateur régional
HAUTE-NORMANDIE	BUXTORF Marie-Claude - Conservatrice régionale de l'inventaire, puis ETIENNE Claire
PICARDIE	MAGNIEN Aline - conservatrice régionale
POITOU-CHARENTES	BOUFFANGES Serge - conservateur régional

ANNEXE III

**Circulaire du ministre
de la culture**

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur des Cabinets

Le ministre de la culture et de la communication

à

Messieurs les Préfets de région
(Directions régionales des affaires culturelles)

Nos réf : CC047126

Objet : Récolement des dépôts d'œuvres d'art de l'Etat.

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé en 1996, suivant la recommandation de la Cour des comptes, d'entreprendre le récolement général des dépôts d'œuvres d'art de l'Etat. Cette opération sans précédent est placée sous l'autorité d'une commission présidée par un magistrat de la Cour des comptes, M. Jean-Pierre BADY, depuis l'année 2000.

L'ampleur de la tâche ayant été sous-estimée, le mandat de la commission a dû être prorogé à trois reprises, en dernier lieu par le décret du 24 décembre 2002. L'échéance a été fixée au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France a disposé, dans son article 13, que les objets appartenant à l'Etat et déposés dans un "musée de France" avant le 7 octobre 1910 pourraient devenir, après récolement, la propriété des collectivités territoriales concernées.

Il est évidemment nécessaire de coordonner les opérations de récolement, qu'elles soient conduites au titre du récolement général ou de la loi sur les musées de France. La coordination est d'ailleurs facilitée par le fait que les opérateurs - conservateurs, documentalistes, vacataires - sont les mêmes.

D'après une estimation provisoire réalisée par la direction des musées de France, les dépôts de l'Etat dans les musées territoriaux atteindraient environ 68.000 numéros d'inventaire, dont 55.000 relevant des musées nationaux, et 13.000 d'autres institutions. Certains de ces dépôts ont déjà été récolés, les musées récipiendaires étant situés dans des régions déjà traitées par le récolement général (Nord - Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Centre, Bourgogne, Aquitaine, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Lorraine, Alsace).

A l'égard des musées qui sont d'ores et déjà "musées de France", il conviendra de reprendre les états de récolement, en vue de préciser les dates de dépôt et les procédures d'acquisition. Par ailleurs, il faudra récolement dans ces musées un certain nombre de dépôts de l'Etat qui n'ont pas été pris en compte par le récolement général effectué sous l'égide de la CRDOA, pour diverses raisons, qui tiennent en général au fait qu'ils ne figurent pas sur les inventaires des musées déposants (saisies révolutionnaires, concessions, envois Campana 1863...).

Pour l'avenir, il a été décidé d'un commun accord avec la commission de récolement, d'établir un programme commun, en vue d'achever les opérations de récolement d'ici le 31 décembre 2007. Le calendrier est le suivant:

- 2003 : Limousin, Languedoc-Roussillon
- 2004 : Pays de la Loire, Provence - Alpes - Côte d'Azur
- 2005 : Bretagne, Rhône-Alpes
- 2006 : Champagne - Ardennes, Franche-Comté, Auvergne, Dom - Tom
- 2007 : Ile-de-France

Ce calendrier n'exclut pas que la direction des musées de France, tenant compte de ses propres impératifs et après en avoir informé la commission de récolement, réalise par anticipation le récolement de tel ou tel musée territorial.

La mise en œuvre de ce programme ambitieux, dont les délais d'exécution sont relativement brefs au regard de la tâche qui reste à accomplir, exige la mobilisation de moyens importants. C'est pourquoi j'ai décidé, à la demande de la commission, d'accroître substantiellement en 2003 et en 2004 le montant des crédits de vacation alloués au récolement.

La collaboration des services déconcentrés du ministère n'en est pas moins indispensable. Jusqu'ici, les services régionaux de l'Inventaire ont fourni une participation remarquablement efficace. Ce concours prendra fin, lorsque les services seront placés auprès des conseils régionaux, d'ici la fin 2004. Il est de toute nécessité qu'il soit compensé par une implication prioritaire des conseillers - musées, et, dans toute la mesure du possible, des conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art.

Il importera que les directeurs régionaux des affaires culturelles et les conseillers pour les musées placés auprès d'eux apportent aux musées de France, pour le récolement, tous éléments de sensibilisation et d'information propres à faciliter le déroulement rapide de ce très grand chantier.

Je vous prie de me tenir informé des difficultés qui pourraient survenir dans l'exécution d'une grande entreprise de remise en ordre, à laquelle j'attache une particulière importance.

Guillaume CERUTTI

ANNEXE IV

**Lettre de M.Cerutti,
directeur de cabinet**

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur du Cabinet

6 MARS 2003

Monsieur Jean-Pierre Bady
Président à la commission de récolement
des dépôts d'œuvres d'art
Mobilier National
1 rue Berbier-du-Mets
75013 PARIS

CC/26409

Monsieur le Président,

A la suite de votre lettre de l'automne dernier au sujet des dépôts du Mobilier National et au vu du dossier remis par vous-même à mon cabinet, j'ai décidé de prendre les mesures suivantes que je tiens à porter à votre connaissance :

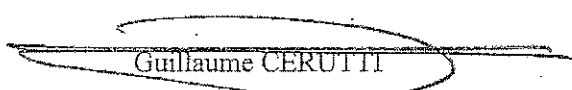
- 1- Je demande au directeur de l'Administration générale et au chef de service de l'Inspection générale de l'administration de tenir une réunion avec les représentants de l'ensemble des institutions depositaires pour faire le point des disparitions ou des non localisations concernant les 987 œuvres déposées dans les services de l'administration centrale. Vous recevrez d'ici le 15 avril prochain les explications et informations nécessaires.
- 2- Pour l'avenir, il m'apparaît utile de mieux organiser au sein de la rue Valois et des établissements qui en dépendent, le suivi des œuvres déposées. Il faut, à mon sens, que les déposants soient informés en temps voulu de tout mouvement (nouveau dépôt, retour d'œuvres...) afin qu'ils puissent tenir leurs inventaires de façon régulière.
J'envisage d'instaurer pour l'ensemble des œuvres déposées (et pas seulement celles dépendant du Mobilier National) l'obligation de faire tenir un état annuel par les services depositaires.
- 3- La coordination de cette politique sera assurée par le Directeur de l'Administration Générale.

Mes services se tiennent à votre disposition pour faire le point sur la base du rapport qui vous sera remis le 15 avril de la suite à donner, s'agissant des œuvres qui n'auraient pu être localisées.

Je vous confirme par ailleurs ma décision de faire porter plainte par le service depositaire au sujet de l'œuvre disparue de Victor Cardenas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et de plus cordiaux


Guillaume CERUTTI

ANNEXE V

**Note de M.Suzzarelli,
directeur de
l'administration générale**



Note
à l'attention de
Monsieur le chef du service de
l'Inspection générale d'administration des affaires culturelles

Direction de
l'administration
générale

Objet : mise en œuvre du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles sur la gestion des dépôts d'œuvres d'art au ministère de la culture.

Affaire suivie par

poste

Références

Dans la perspective de la prochaine réunion d'installation de la commission des suites, au cours de laquelle seront notamment évoquées les suites données au rapport de l'IGAAC sur les dépôts d'œuvres d'art dans les locaux de l'administration centrale, je peux faire part des éléments suivants :

En premier lieu, et comme j'avais eu l'occasion de le dire en son temps aux auteurs du rapport, je confirme que les mesures préconisées par le rapport de l'Inspection générale, s'agissant des procédures et des conditions de stockage des œuvres, recueillent l'adhésion de la direction de l'administration générale ; elles recouvrent d'ailleurs largement les termes de la note du bureau du fonctionnement des services (BFS) citée en annexe I-10 du rapport.

Le formulaire de prise en charge des dépôts

La mesure consistant à dresser une liste des œuvres du Mobilier national et du FNAC dans chacune des pièces où elles sont déposés et à la faire signer par le bénéficiaire du dépôt lors de son installation puis de son départ serait de nature à rendre les bénéficiaires conscients de leur responsabilité personnelle dans les conditions de conservation et d'usage des œuvres et sensibles à la valeur du dépôt qu'il reçoivent comme à son caractère précaire.

Elle suppose toutefois, de la part de l'administration déposante, la rédaction d'un document spécifique à chacun des bénéficiaires, établi en trois exemplaires dont l'un sera conservé par le déposant, le second par le BFS et le troisième par le bénéficiaire du dépôt.

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
France

téléphone 01 40 15 80 00
télécopie 01 40 15 80 02

La responsabilité de la rédaction de ces documents semble bien incomber à l'administration dépositaire, qui seule est garante de la juste identification des œuvres. Le BFS n'est pas en mesure de le faire étant donné que les listes d'œuvres mises en dépôt ne lui sont souvent communiquées que plusieurs semaines après l'installation des œuvres. Cette remarque vaut particulièrement pour les œuvres déposées par le FNAC.

Il semble utile que les listes des œuvres en dépôt mentionnent les conditions matérielles de leur conservation et les précautions d'utilisation : entretien, exposition à la lumière, poids et nature des charges qu'elles peuvent supporter. Le BFS, co-signataire des documents particuliers dont il est question ici, devra s'assurer du respect des consignes de l'administration dépositaire et être investi d'un pouvoir d'alerte de l'administration dépositaire en cas d'abus de la part du bénéficiaire du dépôt.

Dans certains cas, les œuvres déposées ne peuvent être attribuées à un bénéficiaire particulier. Ainsi les œuvres placées pour la décoration des espaces communs seraient mises à la charge du BFS pour les couloirs de l'administration centrale et du bureau du cabinet pour les espaces communs du cabinet du ministre.

Limiter et contrôler les mouvements des œuvres au sein de l'administration centrale

Le rapport préconise que les tableaux et œuvres d'art présentés dans bureaux soient accompagnés d'un cartel fixé au mur.

Cette mesure suppose que le cartel soit fourni par l'administration dépositaire. Les dépôts récents n'ont pas fait l'objet de cette mesure faute de cartels mais aussi peut-être faute d'un consensus suffisant sur cette proposition parmi les bénéficiaires des dépôts.

Le rapport suggère par ailleurs d'investir le BFS de pouvoirs plus étendus en matière de gestion des œuvres, et en particulier en le rendant l'interlocuteur unique et obligatoire du Mobilier national et du FNAC pour les dépôts du Mobilier national et du FNAC. Cette règle mériterait d'être instituée avec force par la circulaire ministérielle que les rapporteurs appellent de leurs vœux. J'ai demandé au Bureau du fonctionnement des services de préparer, en liaison avec les services du FNAC et du Mobilier national, ce projet de circulaire que je mettrai prochainement à votre signature.

La mise en place d'un outil informatique de gestion des dépôts d'œuvres

Les rapporteurs insistent sur l'intérêt d'une gestion précise par le BFS des œuvres en dépôt et préconisent pour cela l'acquisition d'un outil de gestion informatique des œuvres et des inventaires de son patrimoine mobilier. La gestion des différents patrimoines mobiliers a constitué un chantier prioritaire de la DAG pour ce qui concernait le champ d'attribution du bureau du fonctionnement des services. En 2002, une fiche descriptive de chacune des collections concernées a été élaborée pour permettre un inventaire raisonné des objets mobiliers et en particulier des œuvres en dépôt au ministère. Cet inventaire sera ensuite pris en charge sur un logiciel spécifique qui permettra, en établissant un lien entre les collections et les plans des bâtiments de l'administration centrale, de parvenir à une gestion plus dynamique et rigoureuse des objets mobiliers.

L'opération de récolement débutera durant le second trimestre 2003 et parallèlement des consultations seront lancées en vue de l'acquisition d'un système de gestion physique du patrimoine mobilier et immobilier.

La mise en place de cet outil et des procédures de gestion qui lui seront associées permettra au BFS d'établir, selon les termes de la note de service du 10 novembre 1984 et de la circulaire du Premier ministre, l'état annuel des œuvres en dépôt.

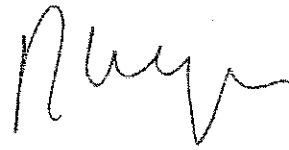
La réduction du fonds permanent d'œuvres et la constitution à la DAG d'un fonds de mobilier d'éditeur.

Le BFS a immédiatement suivi les prescriptions du rapport s'agissant du nombre des œuvres entreposées de façon permanente ou prolongée. Un important fonds a été restitué au Mobilier national dans les semaines qui ont suivi la visite d'inspection de Messieurs Beauvalot et Wagner. Conformément aux indications du rapport, une modification des espaces d'entreposage a été faite afin de séparer l'entrepôt du mobilier courant de celui voué à la conservation temporaire des œuvres du Mobilier national. L'accès à l'espace Mobilier national est réglementé et n'est autorisé qu'à un nombre très réduit d'agents du BFS. L'aménagement d'une réserve destinée à conserver des œuvres en instance de retour dans les collections du FNAC sera réalisé en 2003. En outre, le BFS a organisé, en liaison avec le FNAC, le retour de toutes les œuvres conservées alors dans les sous-sols du ministère.

La direction de l'administration générale se félicite de voir encouragée sa politique d'acquisition d'un fonds de mobilier contemporain auprès d'éditeurs renommés en vue d'équiper les conseillers techniques du cabinet et les hauts fonctionnaires de ce ministères qui ne peuvent prétendre à un dépôt d'œuvres du Mobilier national aux termes du décret n° 80-187 du 23 février 1980.

On peut citer à titre récent l'achat en 2000 de 5 tables de travail modèle LC6 de Le Corbusier (Cassina), dix lampes de bureau Toléméo (Artémide), une table de réunion Nomos de Norman Foster (Tekno) et quatre chaises Cab' de Mario Bellini (Cassina) pour des conseillers techniques du Cabinet.

Je partage par ailleurs le souhait des auteurs du rapport de voir procéder au déclassement d'un nombre important d'objets mobiliers courants tels que des lampes halogènes, des caissons, des armoires et des bureaux dont l'inscription sur les inventaires ne paraît pas s'imposer et qui compliquent en l'alourdissant la procédure de récolement des œuvres déposées. Un tel déclassement relève de l'administration générale du Mobilier national : les objets en question deviendront partie du fonds de l'administration centrale ou pourront être aliénés par les services des domaines.



Bruno SUZZARELLI

ANNEXE VI

Réunions “informatique”

Réunions informatique en 2003 :

12 février 2003 à 10H00 : MN

Mme Nicole LE GARREC (Chef du bureau des études informatiques au DSI)

Réunion pour étudier une extension éventuelle de Gescour ou un changement de logiciel.

25 février 2003 à 10H00 : musée national des Arts Asiatiques - Guimet :

Mme Isabelle LOUTREL (Chargée d'études documentaires, administratrice de la base de données du musée Guimet)

Mme Anne METTETAL-BRAND (Collaboratrice de conservation)

Présentation de RECOL et test d'exportation de la base du musée Guimet.

28 février 2003 à 09H30 : Mobilier National

Mme Odile LEVASSOR (Chef de projet au DSI)

Présentation de Gescour et analyse des besoins informatiques de la commission pour réaliser des statistiques d'après les courriers traités au secrétariat.

12 mars 2003 à 18H00 : Direction des Musées de France : Bilan de RECOL.

M. Jean AUBERT, Chargé de mission à la DMF

M. François AUGEREAU, Bureau du mouvement des œuvres : vols et dépôts des œuvres

M. Jean-Pierre BADY, Président de la Commission de récolement

Mlle Caroline BIRO, collaboratrice de conservation, département des trois Antiques

Mme Monique BOURLET, Chef du bureau du mouvement des œuvres et de l'inventaire

Mlle Suzanna CAVIGLIA-BRUNEL, collaboratrice de conservation, département des Arts graphiques

Mme Florence DRUTEL-ARDOIN, Chargée de la base RECOL

M. Gérard GUILLOT-CHÊNE, Conservateur en chef au musée des ATP

Mlle Marie-Odile KLIPFEL, Chargée du récolement au musée national du Moyen-Age

Mme Isabelle LOUTREL, Chargée d'études documentaires, administratrice de la base, musée Guimet

M. Philippe LUEZ, DMF

M. Philippe MALGOUYRES, Conservateur au département des Sculptures

M. Laurent MANOEUVRE, Responsable des bases documentaires à la DMF

Mme Francine MARIANI-DUCRAY, Directrice des Musées de France

Mme Anne METTETAL-BRAND, Chargée du récolement au musée Guimet

Mme Chantal ORGOGOZO, Conservatrice en chef du département des trois Antiques

Mme Madeleine PINAULT SØRENSEN, Chargée d'études documentaires, département des Arts graphiques

Mme Geneviève RAVAUX, Chargée de mission à la CRDOA

M. Jean-Michel ROUZOU, Chef de Projet au DSI

M. Bruno ZEITOUN, Adjoint au chef du service informatique du musée du Louvre

31 mars 2003 à 10H00 : musée du Louvre

Mlle Caroline BIROT (Collaboratrice de conservation au département des antiques)

Rapide mise au point sur l'utilisation de Mistral et rappel sur le contenu des champs exportés vers RECOL.

2 avril 2003 à 10H00 : Musée des antiquités nationales - Saint-Germain-en-Laye

Mlle Hélène CHEW (Conservateur en chef du département gallo-romain, chargée du suivi des dossiers de dépôts et du récolement)

M. Guillaume GOUJON (Chargée du récolement)

Présentation de RECOL et étude de faisabilité pour des exportations de données vers RECOL.

4 avril 2003 à 09H30 : LNE - Trappes

Réunion et visite du Laboratoire National d'Essais à Trappes dans le cadre de la sous-commission marquage.

9 avril 2003 à 10H00 : Musée du Louvre, département des Peintures

Mme Hélène FOUCART-WALTER (Conservateur en chef au département des Peintures)

M. Guillaume FAROULT (Conservateur au département des Peintures, chargée du récolement)

Mme Sophie ELOY-MICHAUD (Chargée du récolement)

Mlle Marine RAUDIN (Chargée du récolement)

Présentation de RECOL et test d'exportation de données vers RECOL.

17 avril 2003 à 10H00 : DDAT (2, rue Jean-Lantier)

Mme Catherine BOSCHER (Administrateur réseau au Bureau des affaires financières et générales)

Mme Odile LEVASSOR (Chef de projet au DSI)

M. André LEBERRE (Chef de projet au DSI)

Présentation de la versions Access 97 de Gescour.

12 mai 2003 à 10H30 : Musée et Domaine nationaux de Fontainebleau

M. Yves CARLIER (Conservateur)

Présentation de RECOL et étude d'exportation des données vers la base RECOL.

12 mai 2003 à 13H30 : Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau

Mme Odile LEVASSOR (Chef de projet au DSI)

Etude pour une application sous Cindoc afin de pouvoir effectuer des statistiques réaliser des statistiques d'après les courriers traités au secrétariat.

15 mai 2003 à 10H00 : Mobilier National

M. Bernard SCHOTTER (Administrateur)

Présentation de la base RECOL.

16 mai 2003 à 14H30 : Union Centrale des Arts Décoratifs

M. Jérôme RECOURS (Responsable du service de l'inventaire des musées)

Mme Catherine COLLIN (Responsable du services des publics)

Mme Nathalie DUPUIS (Chargée du récolement pour les musées de l'UCAD)

Présentation de RECOL et étude d'exportation des données vers la base RECOL.

26 mai 2003 à 10H00 : Mobilier National

M. Jean-Luc HORSIN (Responsable informatique)

Présentation de la base de données du Mobilier National, SCOM.

26 mai 2003 à 14H30 : Musée des Arts et Traditions Populaires

M. Gérard GUILLOT-CHÊNE (Conservateur en chef)

Mme Françoise BEKUS (Ingénieur d'études)

M. Patrice BEKUS (Ingénieur d'études)

Mme Valérie RANSON-ENGUIALE (Chargée du récolement)

Mme Sabrina PAUMIER (Chargée du récolement)

Présentation de RECOL et étude d'exportation des données vers la base RECOL.

28 mai 2003 à 9H00 : Musée national du Moyen-Age - Thermes de Cluny

Mme Julia FRITSCH (Adjointe de la Directrice, Mme HUCHARD)

Présentation de la base RECOL et chargements de données et de photographies.

17 juin 2003 à 10H00 : Mobilier National

Mme Odile LEVASSOR (Chef de projet au DSI)

M. BERNIGAUD (Société DBX)

Etude d'une évolution de Gescour et d'un export vers Cindoc afin d'améliorer la gestion du courrier au secrétariat de la commission.

23 juin 2003 à 11H00 : DSI

M. Jean-Luc HORSIN (Responsable informatique du Mobilier National)

Présentation de RECOL et des autres bases Mistral du Ministère de la Culture et de La Communication.

2 juillet 2003 à 11H00 : DAPA (65, rue de Richelieu)

Mme Claire LECYSYN (au Bureau des systèmes d'information et de la statistique)

Mme Hélène SIOUSARRAM (au Secrétariat de la CRDOA)

Mme Agnès LARIGALDIE-GALVANI (au Secrétariat de la CRDOA)

Présentation de la nouvelle version ".net" de Gescour.

4 juillet 2003 à 11H00 : CINCOM (porte d'Italie)

M. Denis ALLARD (Société CINCOM)

Présentation de la nouvelle version de Cindoc (version 4).

10 juillet 2003 à 14H30 : Musée national de Céramique - Sèvres

Mme Antoinette HALLE (Directrice du musée)

M. Alain PREVET (Chargé d'études documentaires)

Présentation de la base RECOL et étude d'importation des données dans RECOL.

26 août 2003 à 14H30 : MNAM

Mme Brigitte LEAL (Conservatrice des collections historiques)

Mise au point du récolement du MNAM afin de préparer le bilan pour le VIème rapport d'activité de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art.

3 septembre 2003 à 11H00 : musée national du château de Compiègne

M. Jacques KUHNMUNCH (Conservateur en chef)

M. DEVAUGES (Directeur du musée national de la Voiture et du Tourisme)

Présentation de la base RECOL et étude des possibilités d'exportation des données dans RECOL.

7 octobre 2003 à 14H00 : musée Picasso - Paris

M. Patrick TRIBOUX (Régisseur des œuvres)

Présentation de la base RECOL et étude des possibilités d'exportation des données dans RECOL.

16 octobre 2003 à 09H00 : Mobilier National

Mme Odile LEVASSOR (Chef de projet au DSI)

Installation du logiciel Cindoc sur le serveur du Mobilier national et mise en réseau de 3 postes.

29 octobre 2003 à 10H00 : Direction des musées de France

M. Philippe LUEZ (Chargé de la base des transferts)

Etude des correspondances entre les champs de la base RECOL de la CRDOA et de la base Transfert de la DMF, du mode d'alimentation des bases ainsi que des mises à jours.

5 novembre 2003 à 09H30 : musée national du Moyen-Age - Thermes de Cluny

Mlle Marie-Odile KLIPFEL (Chargée du récolement)

Chargement sur clef USB des photos des textiles déposées à l'UCAD par le musée.

5 novembre 2003 à 14H00 : musée du Louvre - département des Arts graphiques

Mme Madeleine PINAULT SØRENSEN (Chargée d'études documentaires)

Mlle Suzanna CAVIGLIA-BRUNEL (Collaboratrice de conservation)

Export des informations sur les œuvres déposées par le département des Arts graphiques : export de mise à jour.

27 novembre 2003 à 09H15 : musée national du château de Compiègne

M. Jacques KUHNMUNCH (Conservateur en chef)

M. Jean-Denys DEVAUGES (Directeur du musée national de la Voiture et du Tourisme)

Etude du chargement des données ainsi que des images dans RECOL.

28 novembre 2003 à 14H00 : musée national Rodin

Mme RODAIN (Conservateur chargée des sculptures)

Présentation de la base RECOL et étude de chargement des données ainsi que des images.

ANNEXE VII

**Note de Mme Orgogozo,
responsable au musée du Louvre
du récolement de
l'archéologie**

Le récolement des dépôts des trois départements antiques du musée du Louvre

Chantal Orgogozo

L'arrêté du 14 fructidor an IX (1^{er} septembre 1801) faisant suite au rapport Chaptal, et la « création » de quinze musées, essentiellement consacrés aux beaux-arts, ont initié une politique de dépôts en province d'œuvres appartenant à l'État.

Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, cette politique a été développée, en particulier pour l'archéologie. Le rapport Vaillant du 26 mars 1869, évoquant ces dépôts, insistait tout à la fois sur les efforts fournis par de nombreuses villes pour créer des musées et sur l'abondance de collections que « le Louvre ne pourra pas contenir »¹. Tel est le cas des départements antiques du musée du Louvre. Le XIX^e siècle a, en effet, été prolifique en découvertes, partages de fouilles, missions scientifiques et acquisitions, qui ajoutèrent des milliers d'objets souvent stéréotypés aux collections déjà existantes. Ce sont ces lots qui ont été – et souvent de façon systématique – distribués dans toute la France, aux villes, aux départements, aux sociétés savantes, ainsi qu'à divers organismes publics. Le XX^e siècle n'a fait que poursuivre, dans une moindre mesure, cette politique.

Création d'une commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art

Jusqu'à la parution de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (voir *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 87, 1^{er} trimestre 2002 : 57-61), les dépôts ont été régis essentiellement – bien qu'il existe de nombreux textes successifs – par les décrets du 24 juillet 1910 et du 3 mars 1981 (annexes 1 et 2). Le 24 juin 1996, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes, Alain Juppé, Premier ministre, précisant dans une circulaire l'ensemble des mesures à suivre en matière de dépôt, a mis en œuvre un récolement général de toutes les collections déposées par l'État, c'est-à-dire les musées nationaux, le Mobilier national et le Fonds national d'art contemporain (annexe 3)². Ce texte est complété, pour la Direction des musées de

France (DMF) par une circulaire du 14 mai 1998 (annexe 4).

Une commission de récolement des œuvres d'art (CRDOA), sous l'égide de la Cour des comptes, a été créée par décret du 20 août 1996 (annexe 5). Présidée successivement par Jean Maheu et Jean-Pierre Bady, conseillers-maîtres à la Cour des comptes, elle devait initialement terminer ses travaux le 31 décembre 1999 mais a été prorogée, par décret du 6 janvier 2000, jusqu'au 31 décembre 2002 ; une nouvelle prolongation, indispensable à l'achèvement de l'étude entreprise, est maintenant effective.

Le récolement – localisation et analyse systématique *de visu* de tous les objets déposés – a été confié, au sein du musée du Louvre et des autres musées nationaux, à plusieurs conservateurs aidés par du personnel de documentation, affectés chacun dans son domaine à cette entreprise de longue haleine. Il est effectué pour les œuvres antiques par une équipe de sept personnes³, en relation avec les trois départements concernés : département des Antiquités grecques, étrusques et romaines (DAGER) ; département des Antiquités orientales (DAO) ; département des Antiquités égyptiennes (DAE) et les services compétents de la DMF.

Récolement des dépôts antiques du musée du Louvre

Le regroupement, pour cette étude, des trois départements antiques s'inscrit dans l'histoire même du Louvre. L'archéologie, d'abord entièrement conservée par le département des Antiques, a petit à petit été scindée en trois entités se répartissant géographiquement les collections⁴. De nombreux dépôts antérieurs à cette séparation peuvent maintenant dépendre de deux départements, alors qu'un seul service est à l'origine de leur envoi en région.

Dans d'autres cas, les départements antiques, en raison de leur spécificité scientifique, sont devenus « conservation dépositaire actuelle », alors que le Louvre, au moment de ces dépôts, ne gérait pas les collections concernées. Le musée

Guimet a, par exemple, effectué à partir de 1901 de très nombreux envois liés aux fouilles d'A. Gayet à Antinoé. Or, depuis 1948, les collections non asiatiques de cet établissement ont été attribuées aux départements du Louvre, en l'occurrence ici le DAE. Le récolement intègre donc ces dépôts. Il en va de même pour le premier envoi de la collection Campana en 1863, qui n'a pas été conduit par le Louvre mais par le ministère des Beaux-Arts.

Questions de vocabulaire

Toutes sortes de termes désignent des envois d'œuvres en région : don, échange, dépôt, envoi de l'État, attribution, mise à disposition, affectation, etc. Chaque mot a sa connotation propre. Cependant, l'État ne pouvant se dessaisir de son patrimoine, il s'agit toujours de prêts de longue durée (cinq ans renouvelables) accordés par l'État (ministère de tutelle, DMF) à un organisme public ou une collectivité territoriale, en France ou à l'étranger (musées, universités, ministères, mairies, préfectures, ambassades, etc.).

Procédure de récolement

C'est la CRDOA qui définit, chaque année, les régions et ministères à étudier. Il s'agit, dans un premier temps, pour chaque dépôt envisagé, de rassembler toute la documentation disponible afin de préciser ce que l'on recherche : liste d'objets avec, si possible, leur description, ce qui peut s'avérer moins simple qu'il n'y paraît pour les dépôts les plus anciens. Chaque mission de récolement, pour être réalisée avec toutes les informations préalables nécessaires (listes d'envoi, arrêtés ou décrets de dépôts, inventaires des musées déposants et dépositaires, rapports de récolement précédents s'ils existent⁵, bibliographie des objets ou, le cas échéant, bibliographie de comparaison), demande une étude approfondie dans les archives de la DMF et des trois départements antiques du Louvre, ainsi qu'aux Archives nationales et dans les Archives des musées nationaux. Il est également fait appel aux conservateurs territoriaux

dont le concours est très précieux, aussi bien dans cette phase préparatoire pour la recherche dans les archives municipales ou départementales, que lors du récolement.

Une étude des œuvres, avec prise de vue si nécessaire, est ensuite conduite sur place, permettant d'établir une base de données avec une fiche pour chacun des objets. Outre la description et la datation de l'œuvre, sa localisation au sein de l'établissement dépositaire, son état de conservation et les différents marquages pouvant permettre l'identification du mode d'acquisition, sont consignés avec précision. Les fiches accompagnées d'un rapport définitif sont transmises à la DMF ainsi qu'au(x) département(s) concerné(s) et une version succincte est maintenant envoyée au musée dépositaire.

Dépôts principaux

Département des antiquités grecques, étrusques et romaines

C'est dans ce département que les envois, accomplis pour l'essentiel au XIX^e siècle, ont été les plus systématiques dans le choix d'objets. Outre des dépôts isolés, des envois en grand nombre se succèdent en 1863, 1875 et 1895.

En 1863, après l'achat en 1861 de la collection du marquis Campana, 49 villes reçoivent un lot d'environ 80 pièces antiques : marbres, vases et terres cuites⁶.

En 1875, 1777 objets sont répartis entre 72 villes qui vont chacune accueillir une vingtaine de vases (du bucchero, des aryballes corinthiens et étrusco-corinthiens, des amphores provenant sans doute de la mission Daux à Hadrumète) et un bronze. De nombreuses pièces portent des étiquettes les rattachant aux collections Campana ou E. Durand.

En 1895, un nouvel envoi comporte, outre des vases du même type, des terres cuites provenant souvent de Tarente (fonds Lenormant – de Witte) et une centaine de statuettes chypriotes.

Le XX^e siècle a été, dans ce domaine, moins généreux. Cependant, dans les années 1960, des dépôts de quelques vases, souvent de grand intérêt, ont été effectués.

Département des antiquités égyptiennes

Le premier dépôt de ce département, envoyé à Marseille en 1873, comporte 252 objets. De 1890 à 1907, dix villes reçoivent chacune une centaine de pièces, le plus souvent de petites dimensions, illustrant la civilisation égyptienne. Parallèlement, en 1893, l'État distribue en province une par-

tie importante du matériel trouvé lors de l'exploration en 1891 de la cachette des prêtres d'Amon à Deir el-Bahari, et, en 1903, les objets provenant des fouilles de G. Lefebvre et P. Jouguet à Tehneh. À partir de 1901, de très nombreux dépôts font connaître les fouilles d'A Gayet à Antinoé (cf. *supra*)⁷.

Dans les années 1920-1930, la politique de dépôts reprend au DAE, avec, en particulier, une répartition des œuvres trouvées au début du siècle à Éléphantine par J. Clédat et C. Clermont-Ganneau et à Antinoé par A. Gayet.

Département des Antiquités orientales

Si les dépôts du département oriental, réalisés pour la plupart dans la première moitié du XX^e siècle, sont limités en région, ils sont en revanche nombreux à l'étranger. Les objets de Suse (antiques et islamiques) et Tello en constituent l'essentiel (vases et figurines de terres cuites). Des statuettes en pierre provenant de Chypre avaient auparavant été intégrées aux envois de 1895 effectués par le DAGER (cf. *supra*).

Les dépôts de la deuxième moitié du XX^e siècle contrastent avec les envois précédents. Il s'agit d'ensembles moins nombreux – quelques objets seulement – mais souvent de grande qualité, liés au programme scientifique du musée dépositaire. Dans les années 1950, ils s'inscrivent souvent dans une démarche de revalorisation des collections nationales en province, au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

La totalité des dépôts antiques ne pourra être chiffrée précisément qu'à la fin du récolement, car les envois comportent quelquefois des lots d'objets (étoffes, tessons, etc.) non comptabilisés à l'origine.

Loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002

Ce texte modifie de façon considérable la situation antérieure. En effet, les œuvres déposées avant le 7 octobre 1910, entrées dans les collections nationales par un autre mode d'acquisition qu'un don ou legs, conservées dans un musée classé ou contrôlé au moment de la publication de la présente loi, vont voir, après récolement, leur propriété transférée à la collectivité territoriale bénéficiaire du dépôt (voir *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 87, 1^{er} trimestre 2002: 57-61).

Faut-il dans ce cadre séparer des ensembles cohérents, comme le produit d'une fouille? Si c'était le cas, une publication de la documentation accumulée pendant le récolement permettrait d'en garder la mémoire.

Le récolement met en évidence la nécessité de revoir la répartition des collections nationales dans les musées en région. De nombreux envois effectués à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ne sont plus pertinents de nos jours, car ils ne correspondent plus au programme scientifique des musées dépositaires. Les objets sont alors inaccessibles au public, conservés en réserve et souvent non publiés. Une nouvelle répartition devrait être définie.

Le travail entrepris est loin d'être terminé: à peine plus de la moitié des régions sont récochées pour les dépôts antiques; les envois à l'étranger n'ont pas encore été traités.

Ce récolement s'achèvera – peut-on du moins l'espérer – par la publication d'un matériel archéologique souvent inédit, permettant parallèlement l'évocation de l'esprit même qui a présidé à cette répartition.

Ch. O.

chargée du récolement des dépôts des trois départements antiques du musée du Louvre

Notes

¹ Le maréchal de France VAILLANT, « Rapport à l'empereur sur les nouvelles répartitions d'œuvres d'art », le 26 mars 1869, dans Henry LAPAUZE, *Commission chargée d'étudier toutes les questions relatives à l'organisation des Musées de province; rapport du 25 octobre 1907*, Paris, 1908, annexes p. 319-321.

² Jean AUBERT, *Transfert des dépôts de l'État antérieurs au 7 octobre 1910*, étude préliminaire (inédite).

³ Le récolement des dépôts des trois départements antiques a débuté en novembre 1997. Depuis 1998, une équipe de chercheurs, (conservateur et vacataires sous contrat au ministère de la Culture), qui s'est peu à peu étoffée, a travaillé sous ma responsabilité pour mener à bien cette étude: Cécile Giroire, Caroline Biro, Anne-Elizabeth Dunn-Vaturi, Virginie Larousse, Nathalie Michel-Szelechowska, Anne Mettetal-Brand, Christine Walter. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma gratitude, ainsi qu'Agnès Basset-Martin pour son aide efficace.

⁴ Les collections égyptiennes sont détachées du département des Antiques en 1826 et les collections orientales en 1881, bien qu'un premier musée assyrien existe depuis 1847. De 1886 à 1926, du fait même de la personnalité d'Edmond Pottier, la céramique antique dans sa totalité est associée au département oriental. Les collections grecques et romaines de céramique regagnent alors administrativement le département des Antiquités grecques et romaines. Une section islamique est créée en 1890 au sein du département des Objets d'art, rattachée, depuis 1945, au DAE. De même, une section copte regroupe, au sein du DAE, les collections de l'Égypte chrétienne.

⁵ Simone Besques a vérifié les dépôts du DAGER dans les années 1960, alors que le DAE bénéficie quelquefois de la documentation établie par Paulé KRIEGER-POSENER (inédite).

ANNEXE VIII

**Echéancier du transfert
des biens de l'Etat
(loi du 4 janvier 2002)**

**ECHEANCIER DU TRANSFERT DES BIENS DE L'ETAT
PREVU PAR LA LOI N°2002.5 DU 4 JANVIER 2002**

2003

collectivités

PICARDIE	Abbeville, Amiens, Auneuil, Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Doullens, La Fère, Laon, Péronne, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, Vervins
LORRAINE	Bar-le-Duc, Commercy, Epinal, Longwy, Lunéville, Metz, Montmédy, Nancy, Phalsbourg, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Dié, Saint-Mihiel, Toul, Vaucouleurs, Verdun
MIDI-PYRENEES	Albi, Auch, Bagnères-de-Bigorre, Cahors, Castres, Condom, Figeac, Lavaur, Lectoure, Lisle-sur-Tarn, Lourdes, Millau, Mirande, Moissac, Montauban, Rodez, Saint-Gaudens, Tarbes, Toulouse
NORD, PAS-DE-CALAIS	Anzin, Arras, Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Bergues, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Roubaix, Saint-Omer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Tourcoing, Valenciennes
CENTRE	Amboise, Blois, Bourges, Châteaudun, Châteauroux, Dreux, Issoudun, Le Blanc, Loches, Mehun-sur-Yèvre, Montargis, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Pithiviers, Romorantin, Tours, Vendôme

2004

POITOU, CHARENTES	Angoulême, Châtelleraut, Cognac, La Rochelle, Loudun, Niort, Poitiers, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Thouars
AQUITAINE	Agen, Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Brantôme, Dax, Libourne, Mont-de-Marsan, Nérac, Pau, Périgueux, Saint-Sever, Villeneuve-sur-Lot
BOURGOGNE	Autun, Auxerre, Auxonne, Avallon, Beaune, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Châtillon-sur-Seine, Clamecy, Cluny, Cosne-Cours-sur-Loire, Dijon, Les Noyers, Louhans, Mâcon, Montbard, Nevers, Noyers, Paray-le-Monial, Semur-en-Auxois, Sens, Tonnerre, Tournus, Varzy
BASSE-NORMANDIE	Alençon, Argentan, Avranches, Bayeux, Caen, Cherbourg, Coutances, Flers, Granville, Honfleur, La Ferté-Macé, Lisieux, Mortagne, Orbec, Saint-Lô, Torigni-sur-Vire, Valognes, Vire
HAUTE-NORMANDIE	Bernay, Caudebec-en-Caux, Dieppe, Evreux, Fécamp, Le Havre, Les Andelys, Lillebonne, Louviers, Neufchâtel-en-Bray, Pont-Audemer, Rouen, Vernon, Yvetot
LANGUEDOC, ROUSSILLON	Agde, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Béziers, Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Mende, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Pézenas, Sète, Villeneuve-Lès-Avignon
PAYS DE LA LOIRE	Angers, Baugé, Beaufort-en-Valleée, Châteaubriant, Château-Gontier, Cholet, Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Mayenne, Nantes, Saint-Nazaire, Saumur

2005

CHAMPAGNE, ARDENNES	Bar-sur-Seine, Bourbonne-les-Bains, Châlons-sur-Marne, Charleville-Mézières, Chaumont, Epernay, Langres, Nogent-sur-Seine, Reims, Saint-Dizier, Sedan, Troyes
RHONE, ALPES	Aix-les-Bains, Annecy, Annonay, Aoste, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Die, Grenoble, La Côte-Saint-André, La Tronche, Lyon, Montbrison, Montélimar, Nantua, Pont-de-Vaux, Roanne, Saint-Etienne, Valence, Vienne, Villefranche-sur-Saône
BRETAGNE	Brest, Dinan, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Vitré
FRANCHE-COMTE	Arbois, Belfort, Besançon, Champagnole, Dôle, Gray, Lons-le-Saunier, Montbéliard, Poligny, Saint-Claude, Salins-Les-Bains, Vesoul
PROVENCE, ALPES, CÔTE-D'AZUR	Aix-en-Provence, Apt, Arles, Avignon, Bollème, Cannes, Carpentras, Digne, Draguignan, Forcalquier, Gap, Grasse, Hyères, Marseille, Martigues, Menton, Nice, Saull, Toulon

**ECHÉANCIER DU TRANSFERT DES BIENS DE L'ÉTAT
PRÉVU PAR LA LOI N°2002.5 DU 4 JANVIER 2002**

collectivités

2003

PICARDIE	Abbeville, Amiens, Auneuil, Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Doullens, La Fère, Laon, Péronne, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, Vervins
LORRAINE	Bar-le-Duc, Commercy, Epinal, Longwy, Lunéville, Metz, Montmédy, Nancy, Phalsbourg, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Dié, Saint-Mihiel, Toul, Vaucouleurs, Verdun
MIDI-PYRENEES	Albi, Auch, Bagnères-de-Bigorre, Cahors, Castres, Condom, Figeac, Lavaur, Lectoure, Lisle-sur-Tarn, Lourdes, Millau, Mirande, Moissac, Montauban, Rodez, Saint-Gaudens, Tarbes, Toulouse
NORD, PAS-DE-CALAIS	Anzin, Arras, Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Bergues, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Roubaix, Saint-Omer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Tourcoing, Valenciennes
CENTRE	Amboise, Blois, Bourges, Châteaudun, Châteauroux, Dreux, Issoudun, Le Blanc, Loches, Mehun-sur-Yèvre, Montargis, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Pithiviers, Romorantin, Tours, Vendôme

2004

POITOU, CHARENTES	Angoulême, Châtelleraut, Cognac, La Rochelle, Loudun, Niort, Poitiers, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Thouars
AQUITAINE	Agen, Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Brantôme, Dax, Libourne, Mont-de-Marsan, Nérac, Pau, Périgueux, Saint-Sever, Villeneuve-sur-Lot
BOURGOGNE	Autun, Auxerre, Auxonne, Avallon, Beaune, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Châtillon-sur-Seine, Clamecy, Cluny, Cosne-Cours-sur-Loire, Dijon, Les Noyers, Louhans, Mâcon, Montbard, Nevers, Noyers, Paray-le-Monial, Semur-en-Auxois, Sens, Tonnerre, Tournus, Varzy
BASSE-NORMANDIE	Alençon, Argentan, Avranches, Bayeux, Caen, Cherbourg, Coutances, Fiers, Granville, Honfleur, La Ferté-Macé, Lisieux, Mortagne, Orbec, Saint-Lô, Torigni-sur-Vire, Valognes, Vire
HAUTE-NORMANDIE	Bernay, Caudebec-en-Caux, Dieppe, Evreux, Fécamp, Le Havre, Les Andelys, Lillebonne, Louviers, Neufchâtel-en-Bray, Pont-Audemer, Rouen, Vernon, Yvetot
LANGUEDOC, ROUSSILLON	Agde, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Béziers, Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Mende, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Pézenas, Sète, Villeneuve-Lès-Avignon
PAYS DE LA LOIRE	Angers, Baugé, Beaufort-en-Vallée, Châteaubriant, Château-Gontier, Cholet, Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Mayenne, Nantes, Saint-Nazaire, Saumur

2005

CHAMPAGNE, ARDENNES	Bar-sur-Seine, Bourbonne-les-Bains, Châlons-sur-Marne, Charleville-Mézières, Chaumont, Epernay, Langres, Nogent-sur-Seine, Reims, Saint-Dizier, Sedan, Troyes
RHONE, ALPES	Aix-les-Bains, Annecy, Annonay, Aoste, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Die, Grenoble, La Côte-Saint-André, La Tronche, Lyon, Montbrison, Montélimar, Nantua, Pont-de-Vaux, Roanne, Saint-Etienne, Valence, Vienne, Villefranche-sur-Saône
BRETAGNE	Brest, Dinan, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Vitré
FRANCHE-COMTE	Arbois, Belfort, Besançon, Champagnole, Dôle, Gray, Lons-le-Saunier, Montbéliard, Poligny, Saint-Claude, Salins-Les-Bains, Vesoul
PROVENCE, ALPES, CÔTE-D'AZUR	Aix-en-Provence, Apt, Arles, Avignon, Bollène, Cannes, Carpentras, Digne, Draguignan, Forcalquier, Gap, Grasse, Hyères, Marseille, Martigues, Menton, Nice, Sault, Toulon

2006

ALSACE Altkirch, Colmar, Mulhouse, Strasbourg

AUVERGNE Aurillac, Clermont-Ferrand, Gannat, Le Puy-en-Velay, Moulins, Riom, Thiers, Vichy

*DOM-TOM Pointe-à-Pitre

*LIMOUSIN Aubusson, Brive-la-Gaillarde, Guéret, Limoges, Tulle

2007

CORSE Ajaccio, Bastia

ILE-DE-FRANCE Coulommiers, Etampes, Le Mée, Meaux, Melun, Montmorency, Nemours, Paris, Pontoise, Provins, Rambouillet, Saint-Denis, Saint-Germain, Versailles

ANNEXE IX

**Envois de la manufacture
nationale de Sèvres au
ministère de la
justice**

DEPOTS DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SEVRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE. TOUS LES REGISTRES NE SONT PAS DEPOUILLÉS.

Décembre 1884

74.34	1 Coupe de Tarente bleu paysage [bleu fouetté décor camaïeu paysage par Hallion]	1.000 francs
15.82	1 Vase de la Vendange fleurs couleur	3.500
2.98	1 Vase Potiche AB fond jaune décor lierre	2.000
226.71	1 Vase Potiche AB bleu œillets et marguerites [scabieuses]	2.400
7.58	1 Vase id.	4.000
94.105	2 Vases de Cordoue cartels de figures	2.000 chaque
	1 Buste de Carnot	170

Juillet 1885

92.77	1 Jardinière Sirènes vert et or paysages	4.500
50.83	1 id.	3.000

Février 1887

77.25	2 Vases de Mycènes fond brun « Houx »	1.200 chaque
231.43	2 Vases Bullant bleu-gris, émail et or	800 chaque
77.10	1 Vase Pithou bleu La Pêche et La Chasse Réintégré	2.500
77.10	1 Vase Pithou bleu Chasse au cerf Réintégré	2.500
114.9	1 Figure « Minerve »	50

Mars 1892

	2 Vases fond bleu montures bronze	2.200 chaque
--	-----------------------------------	--------------

Avril 1892

36	Assiettes creuses filet et chiffre	36 chaque
96	id. plates	96 chaque
48	id. dessert	48 chaque
24	Tasses et soucoupes à café	24 chaque
4	Garnitures de toilette	852 en tout
1	Vase Etrusque à rouleau fond bleu	2.600

Octobre 1892

	2 Coupes fond bleu filets or	72 chaque
--	------------------------------	-----------

Septembre 1905 [Arrêté du 2 octobre 1905]

13.20	2 Vases Clermont fond dégradé brun et vert frise émail	170 chaque
	Par arrêté du 9.11.1922 1 cassé par le bombardement ; versés aux domaines	
148.3 bis	1 Buste « République » Moulin	200
11.79	2 Vases de Brétigny fond vert jeux de fond or	40 chaque
	Cassés arrêté 9.11.1922	
14.46	2 Vases d'Izeure jaune jeux de fond	90 chaque

17.88	2 Vases de Verrière cristallisations	125	chaque
17.79	2 Vases de Chagny cristallisations	150	chaque
17.80	2 Vases de Beaune cristallisations	250	chaque
160.21	1 Buste de Jules Ferry	140	
17.81	2 Vases de Bligny flammés	100	chaque

Mai 1906 [Arrêté du 1^{er} mai 1906]

161.44	1 Figure « Gallia », A. Boucher	875	francs
141.15	1 Figure « Méditation »	600	
161.45	1 Figure « Molière » par Icard	575	
161.46	1 Buste « Montesquieu » par Lemoyne	200	
161.47	1 Figure « Faneuse » Alfred Boucher	500	

Février 1908

16.85	1 Coupe d'Urbino, bleu palmettes	100	
110.12	1 idem Réintégré 4.3.1925	85	
52.80	1 Coupe de Louveciennes, fleurettes	90	
104.9	1 Coupe idem, filet or	60	

Mars 1908

93.41	1 Coupe d'Urbino Arrêté 11.22 cassée par le bombardement	85	
-------	--	----	--

Février 1909

180.45	1 Buste « République » Moulin Réintégré 4.3.1925	85	
97.41	1 Coupe de Tarente bleu filets or idem		

Juin 1909

4 Vases en grès blanc par Devicq	1.840	en tout
----------------------------------	-------	---------

Septembre 1909

4 Cache pots de Gonesse cristallisations	3.200	en tout
2 Vases d'Arcueil idem 1 cassé versé aux domaines arrêté 9.11.22	800	chaque

21 Octobre 1909

128.31	2 Vases d'Athis, flammé	500	en tout
189.74	1 Groupe « La Prairie et le ruisseau »	800	
189.75	1 Buste « République » d'Injalbert Réintégré arrêté 9.11.22	120	
28.187	2 Vases de Varennes cristallisés 1 cassé arrêté 9.11.22	190	chaque

Novembre 1909

29.16	4 Vase de Gonesse 1 ^{ère} à pieds, cristallisations	800	chaque
29.17	2 vases d'Arcueil 2 ^{ème} , cristallisations	800	chaque

Décembre 1909 [ou Octobre]

1 Buste « Rieuse aux roses »	240
1 Groupe « La Marchande d'amours »	500
1 Groupe « Le Déjeuner »	370
1 Groupe « La Nourrice »	370
1 Groupe « Le Flûteur » Boucher	220
1 Groupe « La Bonne aventure »	145
1 Groupe « Le Nœud de cravate »	90

1 Groupe « La Bergère des Alpes »	90
2 « Figures à la corbeille »	100 chaque
1 « Enfant à la cage »	50
1 « Enfant à l'oiseau »	50
1 « La Terre »	35
1 « L'Air »	35
1 « L'Eau »	35
1 « Persée et Andromède »	2.000
1 Cruche Coéré flammé	350
1 Vase de Varennes couverte mate	200
1 Vase à roses idem	20
2 Vases de Maulette fleurs par Trager	225 chaque
1 Vase d'étude, grès	50
1 Flacon maïs	60
1 Vase Chatou flammé gravé	175
1 Vase Kin Te Tchou flammé	150
1 Vase de Blois émail par Ligué	100
1 Coupe de Chinon émail Léger	60
1 Vase de Nerville	100
1 Vase de Varennes émail Mimard Cassé bombardement, arr. 9.11.22	70
1 Gourde géraniums par Trager	155
1 Coupe de Juvisy émail par Vignol	300
1 Vase de Niort émail par Ligué	200
1 Coupe de Chinon Mimard et Bocquet	150
2 Vases de Nerville fleurs par Ballanger 1 cassé arrêté 9.11.1922	145 chaque
2 Vases d'Argenteuil	1.200 en tout
2 Vases des Pommerets Iris jaune	1.120 en tout
1 Vase d'Auch flammé	85
1 Vase d'étude cristallisations	75
1 Gourde Kann	125
1 Vase Aubé fond boracique	3.000
12.16 2 Vases Antique chinois décor par Doat	500 chaque
1 cassé versé aux domaines arrêté 9.11.22	

Février 1914

110.19 1 Vase de Mainville, cristallisé	1.000
119.29 1 Cache-pot de Gonesse idem	500
119.30 1 Cache-pot de Gagny idem	500

31 Janvier 1922

160.25 1 Buste Président Poincaré Réintégré	400
---	-----

7 Novembre 1922

241.78 1 Groupe « Valet de chiens au cor » Réintégré	300
25.42 1 socle pour le groupe Réintégré	60

Juin 1949

2660	Assiette plate décorée	200
2661	Assiette plate décorée	200
2620	Boîte à thé, Burie	475
4804	Assiette à déjeuner bleu	1150
4806	Assiette à déjeuner	1150
221	Vase d'Angers bleu	2500
209	Vase d'Alençon à pans 29, bleu	2500
1156	Cendrier japonais bleu	1000
128.11	Potiche bonbonnière Charlemagne	1000

21 juillet 1952

Pour le Ministre de la Justice

347	Vase Chaumont 20 bleu, fleurs	9000
1555	Cendrier japonais blanc fleurs	1150

18 avril 1956

45.7	3 cendriers japonais Charlemagne	7450
46.21	1 Cendrier Leduc jaspé or	4000
1556	1 cendrier japonais bleu, fleurs	3700

26 janvier 1960

37.36	1 vase Gensoli 11, dorure, pied bronze	2122 NF
157.1	1 vase Decoeur 80, Bézette-Lindet	1195 NF
71.3	1 vase Étrusque, bleu agate, anses montées	3237 NF
148.21	4 cendriers Decoeur blanc, filet, fleurs	540 NF
44.10	1 cendrier Decoeur blanc, filet, fleurs	135 NF
64.44	5 cendriers Decoeur bleu, filet, fleurs	1105 NF
1560	5 cendriers Gauvenet blanc, filet, fleurs	375 NF

8 juillet 1960

72.1	5 coupelles Daniel 4, bleu nuit, filet, fleurs	450 NF
1558	5 cendriers Claude bleu, filet, fleurs	385 NF

13 juillet 1961, arrêté du 20 décembre 1961

84.6	24 assiettes plates, service Uni, blanc, armoiries	1680 NF
84.6	24 assiettes creuses, service Uni, blanc, armoiries	1704 NF
84.41	48 tasses et soucoupes	2328 NF
84.41	48 tasses et soucoupes	2208 NF
84.6	6 saladiers 1 ^{ère} grandeur, service Uni, blanc, armoiries	1218 NF
84.6	6 saladiers 2 ^{ème} grandeur, service Uni, blanc, armoiries	1074 NF

21 octobre 1964, arrêté du 16 décembre 1964

Pour le Ministre de la Justice

106.1	Vase Médicis 4 ^e , blanc, filet or, armoiries n°1	407 NF
-------	--	--------

30 décembre 1971

169.22	48 tasses et soucoupes à café Peyre, blanc, filet, armoiries n°3	5856 NF
--------	--	---------

ANNEXE X

Programmes :

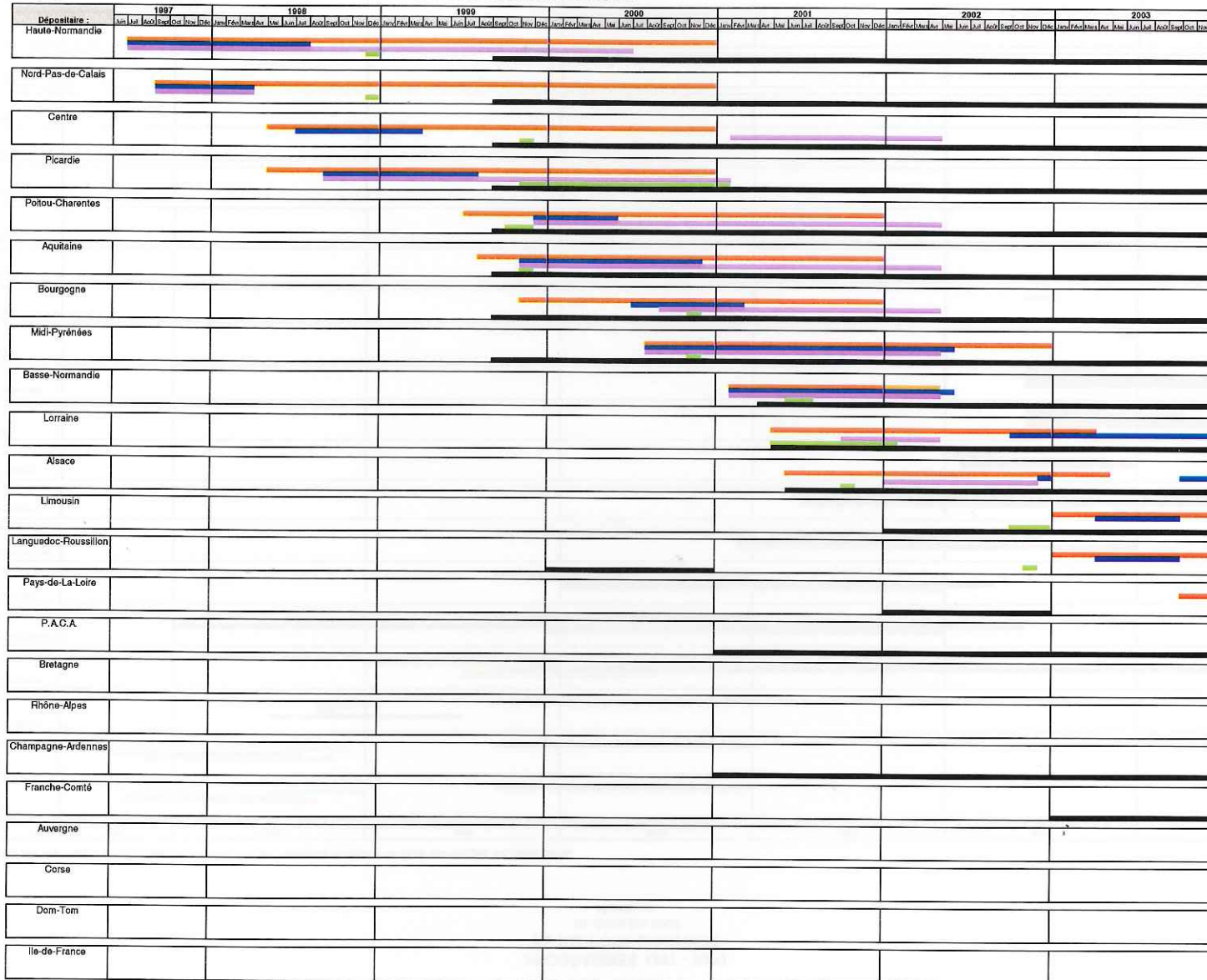
1997-2004

2004-2007

Missions à l'étranger (2003-2007)

PROGRAMMES 1997 - 2003
Vie RAPPORT D'ACTIVITE
 31 décembre 2003
 Régions

Les programmes ont été établis à partir des informations et des comptes rendus d'œuvres fournis par les déposants.



■ : Planning annoncé pour le r c l ment par la DMF
■ : Planning annoncé pour le r c l ment par le FNAC
■ : Planning annoncé pour le r c l ment par le MN
■ : Planning annoncé pour le r c l ment par le MNUM
■ : r c l ment par la DMF en cours
■ : r c l ment par le FNAC en cours
■ : r c l ment par le MN en cours
■ : r c l ment par le MNUM en cours
■ : r c l ment par les services de l'inventaire
■ : r c l ment par les services de l'inventaire en cours

PROGRAMMES 1997 - 2003
1^{er} RAPPORT D'ACTIVITE
 31 décembre 2003
 Ministères

Les programmes ont été établis à partir des informations et des comptes rendus d'œuvres fournis par les déposants.

Dépositaire :	1997				1998				1999				2000				2001				2002				2003									
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc	
Défense																																		
Justice																																		
Agriculture et Pêche																																		
Economie et Finances																																		
Culture et Communication																																		
Education nationale																																		
Équipement, Trans. et Log.																																		
Affaires Étrangères*																																		
Cour des comptes																																		
Sénat																																		
Assemblée Nationale																																		
Outre-Mer																																		
Intérieur																																		
Matignon																																		
Conseil d'Etat																																		
Affaires sociales																																		
Santé, Famille																																		
Ecologie																																		
Fonction publique																																		
Sport																																		
Conseil économique et social																																		
Elysée																																		

■ : Planning annoncé pour le récolement par la DMF
■ : Planning annoncé pour le récolement par le FNAC
■ : Planning annoncé pour le récolement par le MN
■ : Planning annoncé pour le récolement par le MNAM
■ : récolement par la DMF en cours
■ : récolement par le FNAC en cours
■ : récolement par le MN en cours
■ : récolement par le MNAM en cours

* Ministère des Affaires Étrangères : récolement dans les ambassades en cours

ANNEXE X

Programmes :

1997-2004

2004-2007

Missions à l'étranger (2003-2007)

COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPOTS D'ŒUVRES D'ART

PROGRAMME DE RECOLEMENT (2004 – 2007)

	REGIONS	MINISTERES			AUTRES	
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays de la Loire ▪ Provence-Alpes-Côte-d'Azur 	Affaires Etrangères (postes diplomatiques)			Matignon	Conseil constitutionnel
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bretagne ▪ Rhône-Alpes 	des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité Affaires Etrangères (postes diplomatiques)	Santé, Famille et personnes Handicapées	Ecologie et Développement durable		
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champagne-Ardenne ▪ Franche-Comté ▪ Auvergne ▪ Corse ▪ DomTom 	Fonction Publique	Sports		Elysée	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ile-de-France Année de la fin du post-récolement et du rapport final					

COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPOTS D'ŒUVRES D'ART : PROGRAMMATION DES MISSIONS A L'ETRANGER
2003 - 2007

	MUSEE DU LOUVRE			MUSEE D'ORSAY	CHATEAU DE VERSAILLES	MOBILIER NATIONAL	MNAM	FNAC	Manufacture de Sevres	Commentaires prévision pour 2004
	peint./arts graph.	sculp./objets d'art	antiques (MAN)							
Abidjan						3		1		
Abou Dhabi						3		3		
Accra						3		3		
Addis Abeba			2			3		1 FNAC		
Aden								3		
Alexandrie (voir Le Caire)						1		1		
Alger						2 MN		2		
Ammân						3		3		
Amsterdam						3		3		
Andorre								3		
Ankara / Istanbul	1 (à Paris)	2	2	2		1 MN		2 (par MN)		
Anvers								1 FNAC		
Asunción						3		3		
Athènes			2			1 MN	1 MNAM	1 FNAC		
Atlanta								3		
Bagdad						3		3		
Bamako						3		3		
Bangui								3		
Barcelone										
Belgrade						1 MN		2		Fnac en 1
Berlin	2			1	1 Versailles	2	2	1 FNAC		Fnac prévu + MAN
Bêne						2		1 FNAC		
Beyrouth		1 sculptures		2		3		2		
Bogota						3		3		
Bonn						3		3		
Boston						3		3		
Brasilia - Rio				Orsay (Rio août)		2		1 FNAC		décembre 2003
Bratislava								3		
Brazzaville						3		3		
Bruxelles	2			2	1 Versailles (juillet)	1 MN		1 FNAC		
Bucarest				2		1 MN		1 FNAC		prévu
Budapest	1 peintures							1		
Buenos Aires						1 MN				Fnac en 1
Bulumbura						3				
Canberra (- Sydney)						2		1 FNAC		
Caracas						3		3		
Casablanca						2 MN				
Chicago						3		3		
Cologne								3		
Colombo						3		3		
Conakry						*		3		

	MUSEE DU LOUVRE			MUSEE D'ORSAY	CHATEAU DE VERSAILLES	MOBILIER NATIONAL	MNAM	FNAC	Manufacture de Sevres	Commentaires prevision pour 2004
	peint/arts graph.	sculp/objets d'art	antiques (+MAN)							
Copenhague	1 peintures					2		2		
Cotonou								3		
Dacca								3		
Dakar						1 MN		2		
Damas	2	1 sculptures		2		3		2		
Dar-Es-Salam								3		
Djibouti						3		3		
Djeddah						3		3		
Detroit								3		
Djibouti						3				
Doha Qatar								3		
Dublin				2	2	1 MN		1		prevu 2004 FNAC
Dusseldorf						3		3		
Erevan								3		
Frankfort								1		
Geneve						2 MN		1 FNAC		
Guatemala						3		3		
Hambourg						3		3		
Hanoi								3		
Hare						3		3		
Helsinki						2		1 FNAC		
Hong Kong						3		3		
Islamabad						3		3		
Istanbul (von Aukara)										
Jerusalem (von Tel-Aviv)						3		1 FNAC		
Kaboul		1 sculptures				*		3		
Kampala						3		3		
Katmandou						3		3		
Karachi								3		
Kaunas								1 FNAC		
Khartoum						3		3		
Kigali						*				
Kingston						3				
Kimshasa						3		3		
Kuala Lumpur	1 peintures					2		2		
Kyoto								1 FNAC		fait en 2001
La Havane						2		2		
La Haye	1				2	2	2	1 FNAC		
La Paz								3		
La Valere						3		3		
Le Caire						1 MN		1 FNAC		
Libreville						3		3		

	MUSEE DU LOUVRE			MUSEE D'ORSAY	CHATEAU DE VERSAILLES	MOBILIER NATIONAL	MNAM	FNAC	Manufacture de Sevres	Commentaires prevision pour 2004
	peint/ arts graph.	sculp/ objets d'art	antiques (+MAN)							
Liege								1		fait en 2003
Lima	2			1 Orsay		2		2		
Lisbonne	2					1 MN		1 FNAC		
Ljubljana								3		
Lomé						3		3		
Londres	1 peintures	1 sculptures	1	1	1	1 MN	2	1 FNAC		
Los Angeles								3		
Lpilingwa								3		
Luanda								3		
Lusaka						3		3		
Luxembourg	2			2		1 MN	3	1 FNAC		
Madrid		2			2	1 MN		1 FNAC		
Mayence								3		
Managua (Nicaragua)								3		
Manille	2			1 Orsay		3		2		
Mascate						3		3		
Mexico						1 MN		1 FNAC		FNAC 2004 car expo
Milan								3		
Mogadiscio								3		
Monaco						2		1 FNAC		
Monrovia								3		
Mons								3		
Montevideo						3	3	1 FNAC		
Montreal / Ottawa						1 MN		2		
Moscou		2				1 MN		1 FNAC		
Mumbei								1		
Nairobi						*		3		
Nankin								3		
N'Diamana						*		3		
New Delhi						3		1 FNAC		
Niamey						3		3		
Nicosie						3		3		
Nouakchott						3		3		
Nouvelle Orleans	3									
New York (+ Washington)	1 peintures			2		1 MN		1 FNAC		
Oslo						2		1 FNAC		
Ottawa (voir Montreal)										
Oxford						3		1 FNAC		
Ouagadougou						3				
Panama						1 MN		2		
Pekin						2		1 FNAC		
Phnom Penh						*		3		
Pondichéry								3		

	MUSEE DU LOUVRE			MUSEE D'ORSAY	CHATEAU DE VERSAILLES	MOBILIER NATIONAL	MNAM	FNAC	Manufacture de Sevres	Conventions prévues pour 2004
	peint./arts graph.	sculp./objets d'art	antiques (+MAN)							
Port Louis (Maurice)								1		avec la Réunion
Porto								3		
Prague					1 Versailles	1 MN	2	1 FNAC		FNAC prévu en 2004
Pratona						2		1 FNAC		
Québec (voir Montréal)						3				
Quito						3		3		
Rabat						1 MN		3		FNAC passe en 1 pour 2004
Rangoon						3		3		
Reykjavik						3		3		
Riga						3		3		
Rio/ Sao Paulo (voir Brasilia)						2	1 MNAM	1 FNAC		
Rome	2	2		2 (sous réserve)	2	1		1 FNAC		MAN passe en 1 pour 2004 et Rome, Florence, Faenza, Ravenne et Turin
Riad						3				
Stav						3				
Saigon								3		
Saint-Domingue						3				
San Francisco						3		3		
San José						3		3		
San Salvador						3	3	3		
Saint-Petersbourg		2				3		1 FNAC		
Santiago du Chili						1 MN		2		
Sarrebruck (avec Metz)						1		3		
Seoul						3		1 FNAC		
Skopje								3		
Sofia	2	2				2		1 FNAC		
Stockholm		2			2	2		1 FNAC		
Strasbourg (C.F.) rec. Alsace						3				
Tallin								3		
Tahiti						2 (sous réserve)		2		
Tanger						3		3		
Tegucigalpa						3	3	3		
Téhéran					Sous réserve sept.	2		3		
Tel Aviv	1 peintures					2		1		
Tirana								3		
Tokyo					2	2	2	1 FNAC		
Toronto						3				
Trinidad et Tobago								3		
Tripoli						1 MN		2		
Tunis				1 Orsay		2		2		
Varsovie	2	1	antiques	2	2	2		1 FNAC		
Vatican	Fait									
Vienne	2?			1 Orsay		1 MN	2	1		
Vientiane						3		3		

	MUSEE DU LOUVRE			MUSEE D'ORSAY	CHATEAU DE VERSAILLES	MOBILIER NATIONAL	MNAM	FNAC	Manufacture de Sèvres	Commentaires prévus pour 2004
	peint./arts graph.	sculp./objets d'art	antiques (+MAN)							
Vilnius								1		voir Kaunas
Washington	1 peintures	2	2	2	2	1 MN	2	1 FNAC		
Wellington (Nouvelle-Zélande)								3		
Windhoek								3		
Yaoundé						2		2		
Zagreb								3		
Zürich						3		3		

dépôts dont la conservation dépositaire doit réaliser elle-même le récolement 1
dépôts dont le récolement pourrait être assuré par l'une ou l'autre des conservations dépositaires 2
dépôts dont le dépositaire accepte que le pointage soit effectué par le ministère des affaires étrangères 3
lieux de dépôts où des destructions sont présumées *
récolement achevé

1
2
3
*

ANNEXE XI

**Lettre du maire
de Toulouse**



Marie-Hélène le DIGABEL
Conseiller Délégué

Toulouse, le 24 AVR. 2003

Monsieur Jean-Pierre BADY
Conseiller maître à la Cour des Comptes
Président de la Commission de récolement
des dépôts d'œuvres d'art
1, rue Berbier du Mets
75013 Paris

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention, par votre courrier du 10 janvier 2003, sur les dépôts non retrouvés du Fonds national d'art contemporain au musée des Augustins. Vous trouverez ci-dessous un état récapitulatif des informations dont nous disposons concernant les œuvres du FNAC.

1 – *Vieille cour à Perpignan* par Léonie de Bailleul (inv. FNAC 11476) : la dernière mention concernant cette œuvre est une liste conservée au musée mentionnant le dépôt du tableau le 15 septembre 1944 dans le cabinet de M. Brouel, adjoint au Maire. Les recherches effectuées par la conservation du musée des Augustins depuis 1995 n'ont pas permis d'obtenir davantage de précision. A priori, l'œuvre n'a pas été récolée en 1980-1981. Elle porte sur nos inventaires le n° D.1930.2.

2- *La petite rue Saint-Nicolas* d'Edouard Bouillère (Inv. FNAC 11150) : il s'agit d'une aquarelle prêtée, ainsi que le mentionne notre registre des dépôts, au quartier général des autorités d'occupation le 15 juillet 1944 et jamais restituée. Elle porte sur nos inventaires le n° D.1929.1

3 – *Alexandre au tombeau d'Achille* par Jean-Henri Cassagne (inv. FNAC PFH-1763). Cette œuvre, mentionnée comme déposée au musée des Augustins en 1868, n'a jamais figuré sur aucun inventaire du musée et, notamment, n'est pas mentionnée sur l'inventaire des dépôts. Rien, dans les archives du musée, ne prouve qu'elle y ait jamais été envoyée. Le 17 avril 1990, lors d'un précédent récolement organisé par M. Barré, cette œuvre avait déjà été signalée comme « disparue ». Les recherches entreprises sont demeurées vaines.

4- *La Cour de l'école des Beaux-Arts* par Georges Castex (inv. FNAC 11144). Les autorités allemandes d'occupation ont pris cette œuvre pour l'hôtel de la Poste le 5 février 1943. Elle n'a jamais été restituée. Lors du récolement effectué par le F.N.A.C. en 1990, l'œuvre était déjà considérée comme perdue.

5- *Neige d'automne* d'A. Durst (inv. FNAC 1256). Cette œuvre qui porte sur l'inventaire des dépôts du musée des Augustins le n° D. 1904.5, figure également sur la liste des œuvres déposées le 15 septembre 1944 dans le cabinet de M. Brouel, maire adjoint. Elle a été considérée comme perdue lors du récolement opéré par le F.N.A.C. en 1990, et n'avait pas davantage été récolée en 1980-1981 par le musée.

6- *Les marchands de quatre saisons* par Jacques Fabres (inv. FNAC 26517). L'œuvre porte le n° D.1959.5 et est mentionnée comme un dépôt de la direction générale des Arts et Lettres. Elle est portée absente lors du récolement du F.N.A.C. en 1990.

7- *A Leguivy* par H. Gauthier (inv. FNAC 2458). L'œuvre porte le n° D.1911.5 dans l'inventaire rétrospectif des dépôts effectués au musée des Augustins. Elle n'a pas été retrouvée lors du récolement effectué par le musée en 1980 et est considérée comme non localisée lors du récolement effectué par le F.N.A.C. en 1990.

8- *Marine, voiliers* par Maïce Le Baron (inv. FNAC 20189). L'œuvre porte au musée le n° D.1949.7. Elle n'a pas été retrouvée lors du récolement de 1980-1981. Elle est mentionnée dans un cahier d'œuvres prêtées à la Mairie, bureau de M. Foissac, en juillet 1953. Elle n'a pas été localisée lors du récolement du F.N.A.C. en 1990.

9- *Nature morte à la plante verte* par Marguerite Louppe (inv. FNAC 20500). L'œuvre porte le n° D.1949.11 dans les inventaires des dépôts du musée des Augustins. Les recherches effectuées dans les archives du musée n'ont rien donné. L'œuvre n'a pas été retrouvée lors du récolement de 1980-1981 par le musée, et pas davantage lors du récolement du F.N.A.C. en 1990.

10- *Paysage de Provence le soir* par A. Marchand (inv. FNAC 18040). L'œuvre porte le n° D.1941.3. Elle n'a pas été récolée en 1980-1981 et est portée disparue lors du récolement du F.N.A.C. en 1990.

11 - *Jeunesse* de Firmin-Michelet (bronze, inv. FNAC 2942). Aucune trace de l'œuvre n'a été retrouvée dans l'inventaire des dépôts réalisé en 1952, ce qui laisse supposer que l'œuvre avait disparue à cette date. A-t-elle été fondue pendant la guerre ?

12- *Pommiers fleuris* par Paul Ramond (inv. FNAC 7352). L'œuvre porte le n° D.1925.2. Elle n'a pas été localisée en 1980-1981 et pas davantage lors du récolement de 1990.

13- *Brodeuse arabe* par Th. Rivière (inv. FNAC 1363). L'œuvre porte aux Augustins le n° D.1904.3. Cette œuvre n'a jamais été localisée, ni en 1980-1981 ni en 1990.

14- *Ismène et Antigone, filles d'Œdipe, sont rendues à leur père par Thésée* par F. Soules (inv. FNAC 506). L'œuvre n'a jamais été cataloguée au musée. Apparemment, elle a directement été envoyée à l'Ecole des Arts. Elle ne figure pas sur les inventaires rétrospectifs des dépôts établis en 1952. Une pièce d'archive (arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 31 avril 1888 mentionne la mise à disposition de cette œuvre au profit de M. Fournier (?), « à titre de prêt, pour la décoration des salles du théâtre d'application. »

15- *Venise vue des jardins* par Téaldi (inv. FNAC 2558). L'œuvre porte au musée le n° D.1912.2. Elle a été déposée le 26 juillet 1947 chez le chef de cabinet du préfet, 94, allée des Demoiselles. C'est la dernière mention que nous ayons de cette œuvre. Elle n'a pas été localisée lors du récolement effectué par le musée en 1980-1981 et pas davantage en 1990 lors du récolement du F.N.A.C.

16- *Le moulin de Couloire* de Thévenet (inv. FNAC 16652). L'œuvre porte le n° D.1949.4 L'œuvre a été déposée en janvier 1954 dans des locaux municipaux et non retrouvée depuis.

17- *Fleurs* par Claire Valière (inv. FNAC 14822). L'œuvre n'est pas perdue. Elle a été échangée à la demande de l'artiste, et après accord du directeur général des Arts et des lettres du 28 juin 1950 (courrier au musée), contre un autre tableau intitulé *Matin de Printemps*, conservé dans les réserves du musée.

18- *Attributs de musique* d'E. Villain (inv. FNAC PFH1810). Ce tableau, qui porte au musée le n° D.1871.1, était considéré comme perdu en 1980-1981. Il ne figurait pas dans la liste du F.N.A.C établie en 1990. Il a été retrouvé par la conservation des Augustins à l'école des Beaux-Arts de la Ville de Toulouse, où il a été vu et photographié le 4 avril 2003.

19- *Une vue de la seconde cour de l'Ecole des Beaux-Arts* par C.L. Vinit (inv. FNAC PFH 1809). Cette œuvre, mentionnée comme déposée au musée depuis 1852, ne figure pas dans les inventaires du musée des Augustins. Elle ne figurait pas davantage dans les listes établies par le F.N.A.C. en 1990. En tout état de cause, l'œuvre n'est pas identifiée.

20- *Chrysanthèmes blancs* par Mme Ymart (inv. FNAC 3236). L'œuvre porte le n° D. 1910.1

L'œuvre semble avoir été localisée en 1980-1981. Depuis cette date elle est non localisée. Les recherches entreprises par la conservation des Augustins n'ont pas pour l'instant abouti.

21- *Fleurs* par Mme Ymart-Rachou (inv. FNAC 6624). L'œuvre a disparu pendant la guerre : elle est mentionnée comme ayant été enlevée le 16 février 1943 par les troupes d'occupation pour un immeuble sis au 6, rue d'Alsace-Lorraine. Elle n'a pas été restituée. Elle porte aux Augustins le n° D.1920.3.

Dans l'état actuel des recherches entreprises, je ne saurais vous donner, Monsieur le Président, d'autres informations sur les œuvres que vous avez mentionnées dans votre courrier. Si la Commission souhaite copie de certaines pièces d'archives ou de plus amples informations, mes services restent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.


M. H. le DIGABEL.

Copie : M. le Préfet de Région,
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles
Madame la Directrice des Musées de France

ANNEXE XII

**Lettre du maire
de Rodez**



RODEZ, le 5 NOV. 2003

Le Maire de la Ville de RODEZ

à

Monsieur Jean-Pierre BADY
Conseiller Maître à la Cour des comptes,
Président de la Commission Nationale de
recolement des dépôts d'œuvres d'art,
1, rue Berbier du Mets
75013 PARIS

Direction de la Culture et de l'Animation de la Cité
Service Culture
Affaire suivie par Jean-Auguste NOUGARET
et Jean-Marie SALVAT
JAN - 2003let074
BC n° 03/0774

Objet : Post-Récolement
Fonds National d'Art Contemporain

PJ : 3

Monsieur le Président,

Une mission de récolement des œuvres inscrites à l'inventaire du Fonds National d'Art Contemporain et déposées auprès du Musée Denys-Puech et de la Mairie de Rodez, a été effectuée les 5, 6, 7 et 8 mars 2003 par Mademoiselle Virginie COSTECALDE.

Faisant suite au rapport de mission de Melle COSTECALDE, votre courrier en date du 10 juillet 2003 m'invitait à faire procéder à des recherches et enquêtes complémentaires afin de localiser le patrimoine non encore retrouvé, ou d'éclairer la commission nationale que vous présidez sur les conditions de sa disparition.

Après de nouvelles recherches, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

- ☞ En ce qui concerne le musée Denys Puech, le rapport de Melle COSTECALDE fait apparaître la non localisation de dix-neuf œuvres, sur les cent quarante œuvres mises en dépôt de 1849 à 1999.

J'ai donc demandé à Madame Laurence IMBERNON, conservatrice du Musée Denys-Puech, qu'elle me présente un historique des dépôts de l'Etat pour la Ville de Rodez dans les collections du Musée Denys-Puech.

.../...

Avant l'inauguration de l'actuel Musée Denys-Puech, un musée de la Ville de Rodez préexistait, installé successivement dans l'ancien Hôtel de Ville puis le Palais de Justice. Le premier inventaire est fourni en 1879, il s'agit du catalogue Louis Masson, rédigé par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

En 1910, le Musée Denys-Puech est inauguré. Il est riche du fonds d'atelier du sculpteur, augmenté des collections de peintures, dessins, gravures et sculptures dont la Société des Lettres était jusque là dépositaire.

L'inventaire est repris en 1927. Les œuvres sont ensuite recensées en 1937. Le catalogue le plus récent a été rédigé entre 1953 et 1983, publié en 1988. Il s'agit du catalogue Bousquet, à partir duquel l'inventaire est aujourd'hui poursuivi.

Sur les dix-neuf œuvres non vues au mois de mars, cinq d'entre elles ont été retrouvées dans les réserves du musée. Vous voudrez bien trouver, ci-joint, la photographie numérique des œuvres retrouvées.

Par ailleurs, la conservatrice a confirmé le changement de localisation de trois œuvres, déposées aux Archives départementales de l'Aveyron, qui doivent être récupérées dans le courant de l'automne 2003.

A travers les différents inventaires, le constat suivant peut être fait :

- deux œuvres ne figurent pas à l'inventaire initial de 1879
- deux œuvres ne figurent plus à l'inventaire de 1927
- quatre œuvres ne figurent plus à l'inventaire de 1937
- six œuvres ne figurent pas à l'inventaire de 1983 dont 5 déposées en 1957.

Si la disparition des œuvres reste inexplicquée, il faut cependant rappeler que le Musée Denys-Puech était conservé, jusqu'en 1987 par un personnel honoraire. Le conservateur a par ailleurs travaillé avec beaucoup de dévouement à l'enrichissement et à la diffusion auprès des publics de la collection. Depuis 1987, date de la création du premier poste de conservateur titulaire, trois conservateurs et leur équipe se sont succédés, et ont veillé avec soin au bon état de conservation des œuvres.

Quatorze œuvres sont donc déclarées manquantes.

☞ Pour ce qui est des œuvres déposées par l'État auprès de la Mairie de Rodez, au nombre de vingt, le rapport de Melle Virginie COSTECALDE fait apparaître la non localisation de huit œuvres.

De nouvelles recherches font apparaître les éléments suivants :

- ♦ L'œuvre de Victor SEGOFFIN « Vercingétorix », numéro d'inventaire 3376 4164, statue bronze (415 x 130 x 85 cm) a été emportée par les allemands au moment de la seconde guerre mondiale.
(cf. article joint : « Un siècle d'images ruthénoises »).

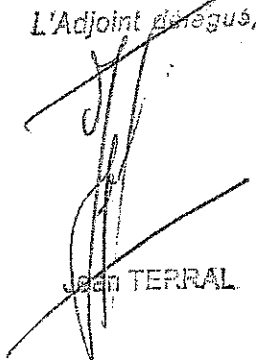
- ◆ L'œuvre commandée à M. Jean FERRIEU n'a jamais été exécutée. Des recherches entreprises auprès de sa fille Jeanne-Marie FERRIEU nous ont permis de retrouver des courriers échangés avec le Ministère de l'Education Nationale en faisant foi.
Copies de ces courriers sont jointes au présent envoi.
- ◆ 3 œuvres sont répertoriées dans les réserves du musée Denys Puech :
(reproduction photo jointe au présent envoi) :

- Louis Jules DUMOULIN : « La vieille place d'Arras et le beffroi », numéro d'inventaire : 6899 (1), Huile sur toile.
La deuxième œuvre de Louis Jules Dumoulin « le Beffroi », classée sous le même numéro d'inventaire : 6899 (2), n'a pas été retrouvée à ce jour.
- Raymond GAYRARD : « l'Abbé Raynal », numéro d'inventaire : PFH 1684, buste marbre.
- Pierre VANDIERES : « Paysage », numéro d'inventaire : 15476.
dimensions : 103 x 140 cm.

Quatre œuvres sont donc déclarées manquantes.

Espérant que ces quelques précisions soient de nature à répondre, au moins partiellement, à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



JEAN TERRAL

ANNEXE XIII

**Liste des dépôts
de plainte demandés par
la commission**

**Liste des dépôts de plainte
demandés par la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art en 2003**

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
FNAC Nord-pas-de-Calais Saint-Omer Mairie	1	Léon Geroges BAUDRY, "Femme", sculpture (n° inv. : 6583)	1954
FNAC Picardie Breteuil Mairie	1	GUJLY-JOFFRIN, "Saint-Julien-le-pauvre" (n° inv. : 24453)	1955
FNAC Aquitaine Nérac Sous-préfecture	1	Antoine GRIVOLAS, "Perron Fleuri" (n° inv. : 664)	1891
FNAC Aquitaine Nérac Musée	2	Agénor Doynel de QUINCEY, "Eve", plâtre (n° inv. : 76) Auguste SUCHETET, "Aux Vendanges", plâtre (n° inv. : 1018, 395)	1879 1886
FNAC Aquitaine Nérac Mairie	2	Daniel-Joseph BACQUE, " Romas", bronze (n° inv. : 2490) Jean-Antoine INJALBERT, " La République", bronze (n° inv. : 2037)	1911 1907
DMF Aquitaine Villeneuve-sur-Lot Musée	15	15 œuvres archéologiques déposées du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye	1875
FNAC Bourgogne Avallon sous-préfecture	1	Pierre LADUREAU, "Chemin de Halage" (n° inv. : 18389)	1946
FNAC Midi-Pyrénées Cahors Préfecture	3	Roland MASCART, "La rivière" (n° inv. : 20784) Jules Alexis MUENIER, "Retour de l'enfant prodigue" (n° inv. : 1694) Antoine SERRA, "Les Baux" (n° inv. : 20660)	1950 1913 1950
FNAC Bourgogne Clamecy Musée	1	huile sur bois (n° inv : 508)	1891
FNAC Bourgogne Clux Mairie	2	Auguste DUREL, "Soleil sur un champ de colza" (n° inv : 23157) Louis MONTAGNE, "Les garrigues" (n° inv. : 23071)	1953 1953

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
FNAC Bourgogne Genlis Mairie	3	Michel COÏC, "La Visitation" (n° inv. : PFH-886) Charles LANDELLE, " Le Christ et ses deux disciples, saint Pierre et Saint Jean" (n° inv. : PFH-885) Jean-Baptiste PONCET, " Saint Michel terrassant le démon" (n° inv. : PFH-887)	1853 1858
FNAC Bourgogne Louhans Mairie	1	Jacqueline BORDES, " L'atelier", n° inv. : 7591	1952
DMF Midi-Pyrénées Auch Musée	7	1 machine à fabriquer les rats de cave, n° inv. : 54 43 1, XIXè siècle 1 outil de chandellerie : vis et écrou de pressoir à suif, n° inv. : 54 43 2, XIXè siècle 1 outil de chandellerie : tranchoir, n° inv. : 54 43 7, XIXè siècle 1 outil de chandellerie : coupelle à suif, n° inv. : 54 43 12, XIXè siècle 1 outil de chandellerie : planche à rouler les chandelles, n° inv. : 54 43 13 1 outil de chandellerie : cuve à fondre le suif, n° inv. : 54 43 14, XIXè siècle 1 lèche-frite, XIXè siècle, n° inv. : 51 76 2	1955 1955 1955 1955 1955 1955 1952
FNAC Midi-Pyrénées Auch Mairie	1	R. DELACOUR, "La Marseillaise" (n° inv: 1679)	1905
FNAC Midi-Pyrénées Auch Musée	4	La BOÛERE, "L'Entrée du Généralife et L'Alhambra" (n° inv. : FH868-233) VIRALODE, "La Canche à Paris-Plage" (n° inv. : 11215) DUPONT, "Marée" (n° inv. : 518) GASTINE, "Le Martyre de Sainte Cécile" (n° inv. : 135, 14)	1869 1929 1844 1889
FNAC Midi-Pyrénées Mirande Musée	1	Ernest HAREUX, " Un Orage dans la Creuse" (n° inv: 519)	1883
FNAC Midi-Pyrénées Saint-Jean-du-Bouzet Mairie	1	Mlle Caroline DELAGUETTE, "Sainte Agnès" (n° inv. : FH 866-83)	1866
FNAC Midi-Pyrénées Tarbes Préfecture	2	Henri-Charles-Julien HAVET, "Lac de Côme" (n° inv. : 1790) Charles J.M. Mathieu, "La cure de Saint-Moré" (n° inv. : 1771)	1907 1907
FNAC Basse-Normandie Cherbourg Préfecture	1	Jules Charles Th. DUBOIS, "Le Combat naval de Bézéziens" (n° inv. : PFH-2047)	
DMF Basse-Normandie Coutances Musée	2	Louis-Michel VAN LOO, " Portrait en buste d'Etienne-François, duc de Choiseul, marquis de Stainville XVIIIe siècle" (n° inv. : 6368) Louis-Michel VAN LOO, " Portrait en buste de Louis XV" XVIII e siècle (n° inv. : 6331)	
FNAC Basse-Normandie Coutances sous-préfecture	1	Anne François, "Marine" (n° inv. : 23891)	1961

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
DMF Lorraine Toul Musée	1	LE DOMINIQUIN, "Vierge à l'Enfant avec Saint-François", peinture sur cuivre (0,43X0,36 cm) : a fait partie des collections de Louis XIV.	1895
FNAC Ile-de-France Paris Armée de Terre	1	Tristan L.J. LACROIX, "Paysage", carton de tapisserie (n° inv. : 500), achat en 1887	1892
MN Ile-de-France Fontainebleau Armée de Terre	1	1 tapisserie fleurdelisée, pour le sacre de Charles X, moquette d'Abbeville, 2,75 m x 3,28 m (n° inv. : GMT 2206)	
FNAC Ile-de-France Fontainebleau Armée de l'Air	2	Magda ANDRADE, "Réminiscences d'Amérique", 50 x 61 cm (n° inv. : 22141) Paul BRET, "Vue de Sparte", 97 x 195 cm (n° inv. : 21327)	1952 1952
FNAC Ile-de-France Fontainebleau Musée du Service de Santé des Armées	2	Jean BAUCHESNE, "Reflets", peinture, 50 x 61 cm (n° inv. : 27161) Eliane ROSSO, "Paysage", peinture, 65 x 100 cm (n° inv. : 28048)	1964 1964
FNAC Ile-de-France Paris Ministère de la Marine	4	Guy ARNOUX, 4 panneaux décoratifs (n° inv. : 21163) Léo FONTAN, décoration murale de 11 panneaux (n° inv. : 21593) Edmond Maurice PEROT, grand panneau décoratif (n° inv. : 21160) René RENAUD, décoration picturale (n° inv. : 21080)	1952 1950 1949 1948
DMF Ile-de-France Paris Musée de la Marine	75	Nicolas-Marie OZANNE, 60 dessins représentant les ports de France, 1765-1775 (n° inv. : INV 31741 à INV 31800) Nicolas-Marie OZANNE, Folio : "Débarquement des troupes sur un rivage ennemi", 1779-1775 (n° inv. : J.719) Nicolas-Marie OZANNE, Folio : "Recueil de vaisseaux", 1769-1775 (n° inv. : J.719) Nicolas-Marie OZANNE, "Frégate en désarmement" (n° inv. : INV 32062) Nicolas-Marie OZANNE, "Vaisseau vent arrière" (n° inv. : INV 32061) Nicolas-Marie OZANNE, "Vaisseau en construction" (n° inv. : INV 32063) Pierre OZANNE, "Prise du mouillage des frégates le soir" (n° inv. : INV 31610) Pierre OZANNE, "Vue de Copenhague, prise du petit mouillage, le soir", 1771 (n° inv. : INV 31609) Pierre OZANNE, "Vue de Copenhague, prise du petit mouillage, le soir", 1771 (n° inv. : INV 31608) Pierre OZANNE, "Vue de Copenhague, prise à une lieu de distance", en 1771 (n° inv. : INV 31607) Pierre OZANNE, "Vue de Copenhague, le matin", en 1771 (n° inv. : INV 31606) Pierre OZANNE, Folio 69 : "Ornements de poupes et de proues, tableau de poupe pour frégate", XVIIIème (n° inv. : INV : 31993) Pierre OZANNE, Folio 68 : "Ornements de poupes et de proues, tableau de poupe pour frégate", XVIIIème (n° inv. : INV : 31992) Pierre OZANNE, "Embarcation en panne", XVIIIème (n° inv. : INV 31521) LAGRIFFOUL, "Buste de Cavellier de La Salle", sculpture en plâtre patiné (n° inv. : AF 14252) Carte illustrée Campagne d'Egypte (n° inv. : AF 14068)	1980 1980
FNAC Ile-de-France Paris Val-de-Grâce	8	Maurice BOUVIOLLE, "Vue de Ghardaïa", peinture, 60 x 81 cm (n° inv. : 16359) Suzanne DROUET-CORDIER, "Jeunes femmes marocaines", peinture, 116 x 89 cm (n° inv. : 23457) Jeanne-Alice GIL-MARCHEX, "Vue du Pont-Neuf", peinture, 65 x 81 cm (n° inv. : 26181) Janine MARCA-TISSEYRE, "Paysage du Maroc", peinture, 65 x 50 cm (n° inv. : 22369) Armand POINT, "Village d'Auvergne, neige fondante", peinture, 82 x 98 cm (n° inv. : 11219) Charles TCHERNIAWSKI, "Marine", peinture, 81 x 100 cm, (n° inv. : 23254) Lucien VOGT, "Le Loing à Bagneux", peinture, 65 x 50 cm (n° inv. : 25668) Jeanne L.GAUZY, "Bouquet de fleurs", peinture, 61 x 50 cm (n° inv. : 25655)	1957 1953 1958 1953 1929 1953 1957 1957

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
DMF Ile-de-France Paris Ministère Affaires étrangères	3	E. BOUDIN, "Soleil couchant", peinture (n° inv. : LUX 677)	1924
		C. JOUAS, "La Rue du petit Pont", dessin (sans numéro)	1959
		ZEBEMAN, "Marine", peinture (n° inv. : RF 2451)	
FNAC Ile-de-France Paris Ministère Affaires étrangères	40	AKSOUH, "Dimension", poinçon imprimé et soudé (n° inv. : 31265)	1985
		ANCEL, "Parcours", 1976, pabbeau de 12 huiles sur toile et papier (n° inv. : 32454)	1984
		ANTIGORE, "La Cité", huile sur toile (n° inv. : 33 457)	1985
		AUTENHEIMER, "Paysage", 1960, gouache (n° inv. : 27320)	1996
		BAGLIONE, "La cheminée des Souquetons", 1979, huile sur toile, 98 x 163 cm (n° inv. : 33 252)	1956
		BELOT, "Roses dans un pot et bonbonne", peinture, 50 x 61 cm (n° inv. : 21 341)	1950
		BLANC, "Figure de composition", huile sur toile, 38 x 46 cm (n° inv. : 21 794)	1950
		BUBA, "Centaure", 1981, huile sur toile, 53 x 53 cm (n° inv. 34 161)	1984
		CASADESSUS, "Gulliver II", 1978, brûlage sur toile, 100 x 100 cm (n° inv. : 34 738)	1993
		CASADESSUS, "Gulliver III", 1978, brûlage sur toile, 100 x 100 cm (n° inv. : 34 847)	1993
		CHAREAU, ensemble mobilier (bureau ébénisterie et gaine de cuir, fauteuils, tapis, lampe de bureau, ...) (n° inv. : 35 à 48)	1937
		CHRISTOFOROU, "La chute", 1972, lithographie, 53/90, 74,5 x 56,5 cm (n° inv. : 35 524)	1989
		COPPEL, (sans titre), dessin au lavis, 32 x 49 cm (n° inv. : 27 449)	1996
		CORDERO, "Arbre", 1983, huile sur toile avec cadre peint, 46 x 38 cm (n° inv. : 34 254)	1984
		COUY, "L'Horizon", huile sur toile, 60 x 92 cm (n° inv. : 25 290)	1972
		DUNAND, "Poissons japonais", vers 1928, paravent à 4 feuilles, laque (n° inv. 10 895)	1929
		P. FAURE, "Falaise ibérique", huile sur toile, 40 x 52 cm (n° inv. : 28 036)	1963
		Louis Henri FOREAU, "Montagnes du Rouergue, attelage de bœufs", aquarelle (n° inv. : 7668)	1989
		FRILAY, "Apocalypse", pastel sur papier, 150 x 54 cm (n° inv. : 33 245)	1986
		GINIER, "L'Arabesque", 1978, sculpture, bronze, 22 x 32 x 17 cm (n° inv. : 10 039)	1981
		GUILLOTEAU, "La Calèche", huile sur toile, 61 x 80 cm (n° inv. : 33 109)	1985
		C. JACCARD, (sans titre), 1975, toile calcinée, 310 x 200 cm (n° inv. : 32 927 ?) (Blanc Mesnil en rouleau ?)	1979
		LEGIER-DESGRANGES, "Nature morte", peinture (n° inv. : 25 473)	1996
		LISKEN, "Paris-Tokyo III", huile sur toile (n° inv. : 33 888)	1986
		MELO, "Post Atomicum", 1982, huile sur toile, 81 x 115 cm (n° inv. : 34 535)	1989
		MOIRIGNOT, "Femme allongé", bronze, fonte à la cire perdue, 1/8 (n° inv. : 10 125)	1981
		MOUGIN, "La nuit des temps", sculpture, bronze à la cire perdu, 1/8, 29 x 28 x 18 cm (n° inv. : 10226)	1989
		NARAYAMAN, "N° 4", 1970, huile sur toile, 95,5 x 93,5 cm (n° inv. : 30 766)	1972
		P. PETIT, "Le Loing à Moret", huile sur toile, 60 x 73 cm (n° inv. : 22 212)	1952
		PETETIN, "Les péniches", 1980, aquarelle sur papier Arches (n° inv. : 34 049)	1986
		PEUGNIEZ, "San Lorenzo (Venise)", huile sur toile (n° inv. : 13560)	1959
		PIERRE-BERTRAND, "Plage des Sables d'Olonne", 1970, huile sur toile, 60 x 73 cm (n° inv. 31 373)	1996
		PONCET, "Petite baigneuse bleue", 1967, huile sur toile (n° inv. : 29 299)	1974
		SENECHAL, "Honfleur, l'ancienne église St Etienne et le vieux bassin", 1971, huile sur toile (n° inv. : 34 555)	1985
		SINGIER, (sans titre), lithographie, 126/150 (n° inv. : 28004)	1996
		TITUS -CARMEL, "Composition autour de l'X III", 1986, lithographie, 3/35, 70,5 x 56,5 cm (n° inv. : 35 500)	1985
		N'GUY TRANY, "Paysage breton", huile sur toile, 73 x 60 cm (n° inv. : 26 218)	1960
		VIVANCOS, "Les lavandières", 1967, huile sur toile (n° inv. : 31 328)	1985
		WOLFART, "Le Vieux port de Menton", peinture, 46 x 61 cm (n° inv. : 21967)	1984
		WAROQUIER, (sans titre), frise décorative, peinture, 85 x 170 cm (n° inv. : 5 299)	1910

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
MN Ile-de-France Paris Ministère Affaires étrangères	17	1 console Empire, acajou, dessus de marbre blanc (n° inv. : GME 77) LELEU, 1 table de commission de 1933, chêne (n° inv. : GME 7279) 1 guéridon rond, Empire, bois peint (n° inv. : GME 8184) 1 paire de chenets Louis XVI, bronze doré (n° inv. : GME 2669) 1 table, acajou, ornements bronze doré, dessus de marbre bleu turquin (n° inv. : GME 3204) LELEU, 1 petite table, chêne, 1933 (n° inv. : GME 7280) 1 chaise ajourée, restauration, acajou (n° inv. : GME 19077/4) vérification au MN CESBRON (d'après), 1 feuille d'écran, tapisserie de Beauvais d'après de 1914 (n° inv. : GMPP 13223) 1 table à vollets, époque Restauration acajou, n° inv. : GME 12712 1 vase, Second Empire, porcelaine de Sèvres bleu, n° inv. : GML 759 1 lampe bouillotte à 2 lumières, style Directoire, n° inv. : GML 7408 1 lampe bouillotte à 3 lumières, style Directoire, n° inv. : GML 7409 3 lampadaires en fer forgé, n° inv. : GML 7431/1, 2 et 3 1 tapis de Lodève, point Savonnerie, GMT 22046 1 sculpture en bronze, n° inv. : GMLC 799	
DMF Ile-de-France Paris Sénat	2	Paul-Joseph BLANC, "Scène romaine", peinture (n° inv. : LUX 592) Luc-Olivier MERSON, "Danse de fiançailles", dessin (n° inv. : LUX 431)	1920
MN Ile-de-France Paris Sénat	7	1 fauteuil de bureau en hêtre ciré, époque Directoire (n° inv. : GME 6572/3 ou LUX 6926) 1 fauteuil de bureau en hêtre ciré estampille G. JACOB, époque Louis XVI (n° inv. : GME 6573/3 ou LUX 6933) 2 flambeaux, bronze verni, style Louis XVI (n° inv. : GML 348/1 et 2 ou BC 92/1 et 2) 2 flambeaux, cuivre argenté, style Louis XVI (n° inv. : GML 2640/1 et 2 ou BC 54/1 et 2) 1 lit acajou, époque Louis-Philippe estampille JACOB (n° inv. : GME 4461)	
FNAC Ile-de-France Paris Sénat	4	Françoise BLANC, "Fleurs", huile sur toile (n° inv. : 23046) Roger CHASTEL, "Le bistrot noir", 1951, huile sur toile (n° inv. : 29766) Marcel VUILLAUME, "Paysage jurassien, environs de Saint-Claude", peinture (n° inv. : 10267) E. GOSSSELIN, "Tête de Néron, enfant", marbre (n° inv. : 2467)	1953 1992 1937 1935

ANNEXE XIV

**Liste d'oeuvres
retrouvées**

Liste d'œuvres retrouvées en 2003

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
FNAC Nord-Pas-de-Calais Saint-Omer musée	1	Charles GOUREAU, "Une vue de l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer", huile sur toile, (n° inv. : PFH-2478), achat en 1833	1833
FNAC Centre Chartres musée	1	Jules Louis MARCHAND, "Narcisse et la Source", 1872, huile sur toile, 173 x 226 cm (n° inv. : FH-2477), achat en 1873	1873
FNAC Centre Tours mairie	1	Léon FELIX, "Les jeunes Mariés", huile sur toile, 0,45x0,35 (n° inv. : D 22-2-5)	1995
FNAC Picardie Saint-Quentin musée	3	LEMASLE, "Roi Louis Philippe" (n° inv. : PFH-2486) DUMOULIN, "Terpsychore" (n° inv. : PFH-2485) BOURGEOIS de GARENCIERE, "Roi Charles X en uniforme" (n° inv. : PFH-2200)	
FNAC Bourgogne Mâcon préfecture	1	CHERIANE, "Les branches de pin", peinture, 89 x 116 cm (n° inv. : 22859), achat à l'artiste en 1952	1953
FNAC Midi-Pyrénées Auch musée	2	Cronélie DELORT, "Portrait de Bossuet", copie d'après RIGAUD, huile sur toile (n° inv. : PFH-2704), achat par commande à l'artiste en 1873 Louisa ESTEVENOT, "Fleurs", 64,5 x 72,5 cm hors cadre, 94,5 x 112,5 cm avec cadre (n° inv. : FH 865-165)	1909
FNAC Midi-Pyrénées Cordes-sur-ciel mairie	1	Adrien GILLES, "La promenade", copie d'après Albert CUYP, huile sur toile, 181 x 115 cm (n° inv. : 859), achat en 1893	1895
FNAC Midi-Pyrénées Toulouse musée	1	Eugène VILLAIN, "Attributs de Musique" (n° inv. : PFH-1810)	
FNAC Midi-Pyrénées Toulouse CCI	1	Marcel-Antoine GIMOND, "Vincent Aurioi", buste (n° inv. : 7549)	1952
FNAC Basse-Normandie Cherbourg mairie	1	Jean-François BOISSELAT, "L'Immaculée Conception" (n° inv. : PFH-2067)	
FNAC Lorraine Nancy musée	2	Jules-Antoine CARL, "Ligier Richier" marbre (n° inv. Etat : 1526, n° inv. musée : 1023) F.A. CAZALS, "Portrait de Paul Verlaine", huile toile (n° inv. : 1048)	1904 1897
DMF Franche-Comté Lons-Le-Saunier musée	1	Henri-Frédéric ISELIN (1826-1905), "Buste d'un jeune romain", sculpture (n° inv. : INV.ML. 142)	

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
MN Ile-de-France Paris Armée de Terre	1	André GROULT, "La mer", tapis de la Savonnerie, 1943-1948 (n° inv. : GOB 1492)	
FNAC Ile-de-France Paris Ministère de la Marine	9	Léon COUTURIER, "Branle-bas de combat à bord de l'Amiral Duperré", huile sur toile (n° inv. : 916), achat en Salon en 1886 Antoine COYSEVOX, "Colbert", moulage d'après Coysevox ?, buste en plâtre (n° inv. : 5060), inscription à l'inventaire en 1938 Jean DELPECH, "Trophées maritimes", monotype (n° inv. : 20139), achat à l'artiste en 1947 Maurice ESTEVE, (sans titre), lithographie, 45/95 (n° inv. : 27 992), achat en 1962 Julien LE BLANT, "Dîner de l'équipage", huile sur toile (n° inv. : 692), achat en Salon en 1884 PAUL-ROUSSEL, (sans titre), statue en pierre (n° inv. : 2777), achat par commande à l'artiste en 1913 PAUL-ROUSSEL, (sans titre), statue en pierre (n° inv. : 2778), achat par commande à l'artiste en 1913 René QUILLIVIC, "Jeune Capenn", statuette en bronze (n° inv. : 2914), achat en 1918 Maria-Elena VIEIRA, (sans titre), lithographie, 80/92 (n° inv. : 27 999), achat en 1962	1895 1938 1953 1963 1884 1915 1915 1925 1963
MN Ile-de-France Paris Etat-Major de la Marine	1	1 lustre en bronze doré et cristaux, époque Louis XV, douze lumières (n° inv. : GML 1276)	
DMF Ile-de-France Paris Musée de la Marine	1	Francis GARNIER, carte (n° inv. : AF 13803)	
FNAC Ile-de-France Paris Ministère de la Justice	1	Kristine TISSIER, (sans titre), huile sur toile (n° inv. : 33 365), retrouvée à l'Assemblée nationale	1991
MN Ile-de-France Paris Ministère de la Justice	2	1 fauteuil de bureau canné, style Louis XV avec galette jaune (n° inv. : GME 13838/1) 1 guéridon, époque Empire, acajou, dessus marbre (n° inv. : GME 17099)	1991 1996
MN Ile-de-France Paris Ministère de la Culture	2	1 chaise gondole d'époque Empire (n° inv. : GMT 18311/2) 1 table à écrire, dessus cuir marron, XIXème siècle (n° inv. : GME 16439)	
FNAC Ile-de-France Paris Ministère de la Culture	10	Maurice GUIRAUD-RIVIERE, "Carmen", modèle du n° 2932, statue en plâtre (n° inv. : 2928), achat à l'artiste en 1918 Paul FOLLOT, "Séléné", tapis (n° inv. : 13951), achat en 1936 Jean FEUGEREUX, "Vue générale sur le port de Camaret", huile sur toile (n° inv. : 26292), achat en 1958 Henri DEZIRE, "Les bouleaux", 1912, huile sur toile (n° inv. : 5576), achat en 1916 Louis DEJEAN, "Puberté", statue en bronze (n° inv. : 2681), achat en 1913 Vera CARDOT, "Carré blanc n° 1", 1980, estampe sur papier japon 1/15 (n° inv. : 33693), achat à l'artiste en 1981 Henri LAURENS, "Hercule et le lion", gouache sur papier (n° inv. : 31143), achat en vente publique en 1972 Henri LINARD, "Figues", peinture (n° inv. : 20406), achat en 1947 Daniel RIDGWAY KNIGHT, "La grande Sauserie-Domfront", aquarelle (n° inv. : 9532), achat en 1926 Félix VOULOT, "L'enfance de Bacchus", groupe en bronze (n° inv. : 5340), achat en 1916	
FNAC Ile-de-France Paris Ministère Affaires étrangères	4	CAPELLA-LARDEUX, "Et si l'espace était bleu", pastel et collage sur papier Japon, 1984 (n° inv. : 34951) DURANGEL, "Richelieu", copie d'après Philippe de Champagne, huile sur toile, 1895 (n° inv. : 957) FALLAY, "hameau de la reine à Versailles. Le moulin", cncre de Chine sur papier, 1982 (n° inv. : 33873) MOUGIN, "La nuit des temps", sculpture en bronze, fonte à la cire perdue, signé sur la base : "Mougin", 29 x 28 x 18 cm, 1982 (n° inv. : 10226)	1985 1895 1984 1989
MN Ile-de-France Paris Ministère Affaires étrangères	7	1 fauteuil de bureau Directoire, hêtre verni acajou, H. 0,82 - L. : 0,57 - Pr. 0,47 cm (n° inv. : GME 6572) 2 fauteuils Empire, bois peint crème, H. 0,94 - L. 0,62 - Pr. 0,53 cm (n° inv. : GMT 7889/1 et 2) 1 canapé assorti, H. 0,69 - L. 1,98 - Pr. 0,98 cm (n° inv. : GMT 7893) 2 fauteuils assortis, H. 0,94 - L. 0,62 - Pr. 0,53 cm (n° inv. : GMT 7894/1 et 2) 1 vase monté en lampe, de style Louis XVI, en porcelaine de Sèvres bleue, montée en bronze doré, à 3 lumières (n° inv. : GML 4116)	1950 1950

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt de l'œuvre
DMP Ile-de-France Paris Sénat	1	Joseph-Edouard DANTAN, "Un coin d'Atelier", H. 0,98 m x l. : 1,3 m, 1880, n° inv. : RF 281, peinture volée au Sénat puis retrouvée en vente publique par la Direction des musées de France et saisie puis restituée à la demande de celle-ci.	1905
MN Ile-de-France Paris Sénat	1	bureau acajou, bois de rose et marqueterie style Louis XV, n° inv. : GMT 4676	
MN Ile-de-France Paris Assemblée nationale	28	1 tapis de savonnerie, Second Empire, n° inv. : GMT 4323 Da SILVA BRUHNS (d'après), "Les Muses", 1 tapis d'Aubusson, époque moderne, n° inv. : GMT 14987 Emile GILLOLI (d'après), "Composition n°3" (Les Triangles), 1 tenture, n° inv. : BV 169 8 fauteuils bois doré mouluré, style Louis XVI, tapisserie de Beauvais Louis XVI à rinceaux corbeilles et guirlandes de fleurs, n° inv. : GMMP 277/1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 1 fauteuil acajou verni, époque Directoire, n° inv. : GMT 7574/2 1 fauteuil acajou verni, époque Directoire, n° inv. : GMT 9697 1 pendule marqueterie cuivre sur écaïlle, style Boullé, support rectangulaire à moulures bronze ciselé, n° inv. : GML 3255 2 vases porcelaine de Sèvres, Second Empire, corps ovoïde à fond vert et décor or, n° inv. : GML 813/1 et 2 1 table basse métal oxydé et plateau de marbre fleur de pêcher, époque 1969, n° inv. : GME 14352 1 bibliothèque, style Empire, acajou verni, 2 corps, 4 portes vitrées, 4 portes pleines, n° inv. : GME 16984 1 bureau, style Empire, acajou verni, époque XXème siècle, plateau cuir vert, n° inv. : GME 7867/1 Jules LELEU (d'après), 1 tapis d'Aubusson, point noué, époque 1956, n° inv. : GMT 19050 Isabelle HEBEY, 1 console, pommier et bois noirci, n° inv. : GMC 403 Isabelle HEBEY, 1 bureau, pommier et bois noirci, n° inv. : GME 17031 1 canapé 2 places, tissus faux marbre, n° inv. : GMT 23466 1 chaise, époque Directoire, bois laqué bleu et or (manque la tapisserie), n° inv. : GMT 9597 1 fauteuil beige bois peint gris réchampi or, époque Empire, n° inv. : GMT 7704/1 1 canapé, époque Directoire, bois laqué gris et velours gris, n° inv. : GMT 10141 2 fauteuils, époque Directoire, bois laqué gris et velours gris, n° inv. : GMT 10142/1 et 2	1926 1963 1972 1929 1954 1954 1948 1948 1974 1993 1982 1960 1993 1993 1981 1929 1920 1932 1932
MN Ile-de-France Paris Ministère de l'Outre-mer	1	1 lampe bouillotte, bronze doré, époque Empire, 3 colonnettes porte-lumières, abat-jour en tôle peinte en vert (n° inv. : GML 333)	

ANNEXE XV

Tableaux statistiques

DOCUMENT DE LA COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPOTS D'OEUVRES D'ART
 1^{ème} phase : Post-récolement
 SYNTHÈSE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre de chaque année)

DEPOSITAIRE : DMF - FNAC - MN - MNAM	2002		2003		2002		2003		2002		2003		2002		2003	
	Œuvres à récolter (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récolter (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres non vues non localisées	Œuvres non vues volées	Œuvres non vues non localisées	Œuvres non vues volées
DEPOSITAIRES :																
Haute-Normandie	1545	1429	1554	1478	228	228	203	203	1134	1027	1141	1075	177	0	195	4
Nord-Pas-de-Calais	3038	3049	3093	3158	110	136	129	140	2502	2531	2548	2588	413	3	344	3
Centre	3161	3074	3339	3089	37	51	37	52	2870	2800	3049	2808	245	9	218	7
Picardie	1579	1297	1584	1298	85	92	86	91	1300	1031	1311	1033	213	1	216	1
Poitou-Charentes	2083	2078	2093	2078	11	7	11	7	1703	1705	1724	1704	342	1	395	1
Aquitaine	2980	1595	2977	2748	13	28	13	28	2655	1252	2648	2388	307	5	314	3
Bourgogne	2535	2340	2737	2489	16	34	16	34	2255	2074	2306	2206	262	2	238	2
Midi-Pyrénées	3387	2599	4448	3528	34	13	41	14	2840	2124	3856	3113	412	1	462	0
Basse-Normandie	1318	988	1412	991	232	28	250	33	827	634	893	637	258	1	268	1
Lorraine	693	272	625	923	3	5	3	5	616	281	1212	744	88	6	287	12
Alsace	724	158	1577	221	0	0	0	0	628	158	838	221	95	1	135	1
Limousin	1050	11	1085	23	0	0	0	0	650	11	668	23	394	0	410	0
Languedoc-Roussillon	430	27	579	117	3	0	8	7	328	28	457	101	96	3	111	3
Pays-de-La-Loire	346	0	762	14	0	0	0	0	235	14	803	14	111	0	92	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	930	187	939	712	0	0	0	0	863	183	872	818	87	0	87	0
Bretagne	129	0	137	0	0	0	0	0	124	0	131	0	2	0	6	0
Rhône-Alpes	192	0	325	0	2	0	2	0	187	0	320	0	3	0	3	0
Champagne-Ardenne	7	0	32	24	0	0	0	0	7	0	32	20	0	0	0	0
Franche-Comté	138	0	238	0	0	0	0	0	128	0	228	0	12	0	13	0
Auvergne	303	0	393	0	0	0	0	0	197	0	197	0	106	0	106	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dom-Tom	7	0	7	0	0	0	0	0	7	0	7	0	0	0	0	0
Ile-de-France	195	0	195	0	6	0	6	0	159	0	159	0	24	0	24	0
Etranger	405	410	1299	722	30	0	27	0	298	288	591	479	79	0	225	0
Composés (1883)	287	0	653	0	86	0	86	0	180	0	444	0	11	0	111	0
Total par régions-étranger	27439	19320	33173	23805	855	594	855	610	22795	16085	28230	19780	3897	51	2838	28
Ministère de la défense	6084	-	6714	0	162	-	103	0	4120	-	4647	-	2	-	1859	-
Ministère de la justice	1287	-	1404	109	11	-	10	0	1094	-	1138	0	191	1	171	1
Ministère de l'agriculture et de la pêche	370	-	384	86	0	-	0	0	285	-	288	0	103	2	98	2
Ministère de l'économie et des finances	1224	-	1330	127	4	-	0	0	728	-	686	0	500	0	523	0
Ministère de la culture et de la communication	5419	-	6159	500	4	-	0	0	4318	-	4653	0	1092	5	1118	5
Ministère de l'éducation nationale	4792	-	5698	0	23	-	23	0	3545	-	3620	0	1224	0	1287	0
Ministère de l'équipement	445	-	450	0	0	-	0	0	280	-	294	0	154	1	155	1
Ministère des affaires étrangères	853	-	884	237	0	-	0	0	802	-	812	0	250	1	248	1
Cour des comptes	248	242	248	243	0	0	0	0	233	228	233	227	13	2	13	2
Sénet	1463	0	1484	813	4	4	4	4	1185	0	1241	268	282	2	239	0
Assemblée nationale	1126	0	1262	703	4	0	5	1	591	0	959	428	228	0	288	0
Ministère de l'intérieur	56	0	611	0	0	0	0	0	53	0	81	0	6	0	7	0
Ministère de l'Outre-Mer	396	0	396	145	0	0	0	0	285	0	111	0	111	0	144	0
Total par ministères	23766	242	27021	3348	212	162	5	162	17301	228	18701	822	5935	18	6883	15
TOTAL général Beaux-Arts	51205	19762	60194	26954	1107	594	1117	621	40688	18314	44931	20672	9632	67	2851	28

Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2003 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

TOTAL général Archéologie	36168 + 40 lots	32084 + 15 lots	39242 + 47 lots	34131 + 24 lots	937 + 4 lots	780 + 3 lots	1264 + 10 lots	791 + 9 lots	33921 + 16 lots	30842 + 4 lots	36120 + 17 lots	32574 + 4 lots	1395 + 20 lots	3	680 + 8 lots	2	1855 + 20 lots	5	764 + 11 lots	2
TOTAL GENERAL	87373 + 40 lots	51848 + 15 lots	99436 + 47 lots	61085 + 24 lots	2044 + 4 lots	1354 + 3 lots	2381 + 10 lots	1412 + 9 lots	74017 + 16 lots	48956 + 4 lots	81051 + 17 lots	63248 + 4 lots	10837 + 20 lots	70	3331 + 8 lots	30	12487 + 20 lots	85	6393 + 11 lots	34

DOCUMENT DE LA COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPOTS D'OEUVRES D'ART
 11ème phase : Post-récolement
 SYNTHÈSE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre de chaque année)
 Archéologie

DEPOSANT : DMF (Archéologie)	2002		2003		2002		2003		2002		2003		2002		2003		
	Œuvres à récolet (mises en dépot)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récolet (mises en dépot)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	vues	vues	vues	vues	Œuvres non vues		Œuvres non vues		
													non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées ou non identifiées
Haute-Normandie	634 + 3 lots	556 + 3 lots	634 + 3 lots	556 + 3 lots	14 + 1 lot	14 + 1 lot	14 + 1 lot	14 + 1 lot	460 + 2 lots	392 + 2 lots	460 + 2 lots	411 + 2 lots	160	0	150	0	
Nord-Pas-de-Calais	487 + 3 lots	486 + 2 lots	487 + 3 lots	486 + 2 lots	35	130	35	130	318 + 1 lot	317	318 + 1 lot	317	134 + 2 lots	0	39 + 2 lots	0	
Centre	400 + 3 lots	473 + 3 lots	434 + 3 lots	473 + 3 lots	64 + 1 lot	69 + 1 lot	64 + 1 lot	69 + 1 lot	304 + 2 lots	377 + 2 lots	339 + 2 lots	377 + 2 lots	30	2	25	2	
Picardie	1243 + 4 lots	1126 + 2 lots	1243 + 4 lots	1126 + 2 lots	563 + 2 lots	547 + 1 lot	563 + 2 lots	547 + 1 lot	424 + 1 lot	328	424 + 1 lot	328	256 + 1 lot	0	250 + 1 lot	0	
Poitou-Charentes	61 + 1 lot	61 + 1 lot	903	903 + 1 lot	0	0	0	0	0	0	0	0	23 + 1 lot	0	23 + 1 lot	0	
Aquitaine	769 + 2 lots	607 + 2 lots	790	790 + 2 lots	0	0	0	0	38	38	872	872	97 + 2 lots	0	97 + 2 lots	0	
Bourgogne	705 + 2 lots	272 + 2 lots	735 + 3 lots	723 + 3 lots	0	0	0	0	642 + 1 lot	338	663 + 2 lots	646	63 + 1 lot	0	34 + 2 lots	0	
Midi-Pyrénées	28559	28493	28721	28494	0	0	0	0	28495	28431	28532	28432	74	0	62	0	
Basse-Normandie	163	0	263	57	131	0	127	31	21	0	106	25	1	0	0	0	
Lorraine	10	10	283 + 6 lots	66 + 6 lots	0	0	228 + 6 lots	6 lots	10	10	72	35	0	0	0	0	
Alsace	92	0	95 + 2 lots	3 + 2 lots	0	0	0	0	73	0	53	0	18	1	0	0	
Limousin	95	0	442	442	0	0	0	0	93	0	442	442	0	0	0	0	
Langue-dc-Roussillon	94	0	121	0	0	0	0	0	88	0	88	0	6	0	0	0	
Pays-de-La-Loire	38	0	38	0	0	0	0	0	33	0	33	0	5	0	0	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	0	3	3	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	
Bretagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rhône-Alpes	99	0	600	0	0	0	0	0	54	0	325	0	45	0	0	0	
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Franche-Comté	73	0	76 + 1 lot	0	0	0	0	0	70	0	74	0	0	0	2 + 1 lot	0	
Auvergne	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ile-de-France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dom-Tom	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etranger	162	0	164	0	1	0	1	0	150	0	162	0	0	0	0	0	
Campana (1883)	184	0	631	0	95	0	95	0	174	0	426	0	10	0	1	0	
Total par régions-étranger	33862+18 lots	32084 + 15 lots	36676 + 25 lots	34122 + 24 lots	808 + 4 lots	780 + 3 lots	1128 + 10 lots	791 + 9 lots	32125 + 7 lots	30642 + 4 lots	34188 + 8 lots	32572 + 4 lots	923 + 7 lots	3	680 + 8 lots	2	1357 + 7 lots
Ministère de la défense	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ministère de la justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ministère de l'agriculture et de la pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ministère de l'économie et des finances	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Ministère de la culture et de la communication	492 + 2 lots	0	497 + 2 lots	0	0	0	0	0	489 + 2 lots	0	489 + 2 lots	2	8	0	0	0	7
Ministère de l'éducation nationale	1810 + 20 lots	0	2065 + 20 lots	0	129	0	134	0	1307 + 7 lots	0	1441 + 7 lots	0	372 + 13 lots	0	0	0	488 + 13 lots
Ministère de l'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ministère des Affaires étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cour des comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assemblée nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ministère de l'intérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ministère de l'Outre-Mer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total par ministères	2306 + 22 lots	32084 + 15 lots	2566 + 22 lots	34131 + 24 lots	837 + 4 lots	780 + 3 lots	1264 + 10 lots	791 + 9 lots	1798 + 9 lots	30642 + 4 lots	36120 + 17 lots	32574 + 4 lots	1305 + 20 lots	3	680 + 8 lots	2	1855 + 20 lots
TOTAL général	36188 + 40 lots	32084 + 15 lots	39242 + 47 lots	34131 + 24 lots	937 + 4 lots	780 + 3 lots	1264 + 10 lots	791 + 9 lots	33921 + 16 lots	30642 + 4 lots	36120 + 17 lots	32574 + 4 lots	1305 + 20 lots	3	680 + 8 lots	2	1855 + 20 lots

Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'oeuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2003 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

DOCUMENT DE LA COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
11ème phase : Post-récolement
SYNTHÈSE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GÉNÉRAL (au 31 décembre de chaque année)

DEPOSANT : DMF (Beaux-Arts)	2002		2003		2002		2003		2002		2003		2002				2003					
	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présümées détruites	Œuvres détruites ou présümées détruites	Œuvres détruites ou présümées détruites	Œuvres détruites ou présümées détruites	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres non vues		Œuvres non vues		Œuvres non vues		Œuvres non vues			
													non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées		
DEPOSITAIRES :																						
Haute-Normandie	556	556	565	586	158	158	158	158	381	381	388	408	15	2	15	2	17	2	18	2		
Nord-Pas-de-Calais	1012	1041	1067	1150	43	47	52	48	905	933	951	991	61	3	58	3	61	3	108	3		
Centre	1788	1704	1986	1706	15	15	15	15	1752	1669	1931	1671	12	9	13	7	11	9	13	7		
Picardie	532	541	547	541	11	12	12	12	491	499	502	499	30	0	28	2	33	0	28	2		
Poitou-Charentes	1381	1420	1381	1420	0	0	0	0	1165	1174	1180	1174	215	1	245	1	200	1	245	1		
Aquitaine	1696	314	1693	1468	3	3	3	3	1621	203	1612	1320	68	4	106	2	74	4	143	2		
Bourgogne	1196	989	1398	1130	1	0	1	0	1185	981	1236	1121	8	2	6	2	159	2	7	2		
Midi-Pyrénées	1851	1622	1876	1657	3	0	3	0	1724	1367	1738	1586	124	0	255	0	135	0	7	0		
Basse-Normandie	580	244	674	247	139	11	157	15	358	165	424	168	83	0	68	0	93	0	64	0		
Lorraine	614	191	669	194	3	5	3	4	539	182	594	185	66	6	4	0	66	6	4	1		
Alsace	363	117	402	124	0	0	0	0	321	117	356	124	41	1	0	0	45	1	0	0		
Limousin	1050		1052	11	0	1	0	0	650		650	11	394	6			395	6	0	0		
Languedoc-Roussillon	430	25	573	115	3	0	8	7	328	24	451	99	96	3	1	0	111	3	9	0		
Pays-de-La-Loire	346		762	14	0	0	0	0	235		603	14	111	0			152	7	0	0		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	555		564	384	0	0	0	0	491		500	326	64	0			64	0	58	0		
Bretagne	126		137		0	0	0	0	124		131		2	0			6	0				
Rhône-Alpes	192		325		2	2	2	2	187		320		3	0			3	0				
Champagne-Ardenne	7		8		0	0	0	0	7		8		0	0			0	0				
Franche-Comté	138		238		0	0	0	0	126		225		12	0			13	0				
Auvergne	303		303		0	0	0	0	197		197		106	0			106	0				
Corse	0		0		0	0	0	0	0		0		0	0			0	0				
Dom-Tom	7		7		0	0	0	0	7		7		0	0			0	0				
Ile-de-France	195		195		6	6	6	6	159		159		24	6			24	6				
Etranger	171		186	13	30	27	0	0	135		159	13	6	0			0	0	0	0		
Campana (1863)	287		653		96	98			180		444		11	0			111	0				
Total par régions-étranger	16376	8764	17241	10760	513	251	546	262	13268	7695	14766	9710	1552	43	799	19	1879	50	768	20		
Ministère de la défense	2643	-	2684	147	103	-	103	0	2183	-	2231	0	355	2	-	-	347	3	147	0		
Ministère de la justice	156	-	158	16	8	-	8	0	131	-	132	0	17	0	-	-	18	0	16	0		
Ministère de l'agriculture et de la pêche	15	-	15	3	0	-	0	0	12	-	12	0	1	2	-	-	1	2	1	2		
Ministère de l'économie et des finances	166	-	113	4	0	-	0	0	163	-	109	0	3	0	-	-	4	0	4	0		
Ministère de la culture et de la communication	3302	-	3507	8	2	-	2	0	2999	-	3185	0	301	0	-	-	320	0	8	0		
Ministère de l'éducation nationale	3157	-	3150	0	22	-	22	0	2540	-	2533	0	595	0	-	-	595	0	0	0		
Ministère de l'équipement	8	-	8	0	0	-	0	0	8	-	8	0	0	0	-	-	0	0	0	0		
Ministère des Affaires étrangères	36	-	41	4	0	-	0	0	32	-	36	0	3	1	-	-	4	1	4	0		
Cour des comptes	6	-	6	1	0	-	0	0	5	-	5	0	1	0	-	-	1	0	1	0		
Sénat	529	-	529	266	4	-	4	4	504	-	504	249	21	0	-	-	21	0	13	0		
Assemblée nationale	160	-	160	0	4	-	4	0	135	-	135	0	21	0	-	-	21	0	0	0		
Ministère de l'Intérieur	59	-	88	0	0	-	0	0	53	-	81	0	6	0	-	-	7	0	0	0		
Ministère de l'Outre-Mer																						
Total par ministères	10237	-	10459	449	143	-	143	4	8765	-	8971	249	1324	6	-	-	1339	6	194	2		
TOTAL général	25613	8764	27700	11209	656	251	689	266	22033	7695	23737	9959	2876	48	799	19	3218	56	962	22		

Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'oeuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2003 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

DOCUMENT DE LA COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
 IIème phase : Post-récolement
 SYNTHÈSE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GÉNÉRAL (au 31 décembre de chaque année)

DEPOSITAIRE : MN	2002		2003		2002		2003		2002		2003		2002				2003					
	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres non vues		Œuvres non vues		Œuvres non vues		Œuvres non vues			
													non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées		
DEPOSITAIRES :																						
Haute-Normandie	10	10	10	10	0	0	0	0	10	10	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nord-Pas-de-Calais	37	37	37	37	0	0	0	0	10	10	10	10	27	0	27	0	27	0	27	0		
Centre	138	138	138	138	0	11	0	11	123	124	123	124	15	0	3	0	15	0	3	0		
Picardie	245	30	245	30	0	0	0	0	239	28	239	28	6	0	2	0	6	0	2	0		
Poitou-Charentes	6	6	6	6	0	0	0	0	3	3	3	3	3	0	3	0	3	0	3	0		
Aquitaine	22	21	22	21	0	0	0	0	22	21	22	21	0	0	0	0	0	0	0	0		
Bourgogne	4	4	4	4	0	0	0	0	3	3	3	3	1	0	1	0	1	0	1	0		
Midi-Pyrénées	58	44	58	44	0	0	0	0	58	44	58	44	0	0	0	0	0	0	0	0		
Basse-Normandie	15	12	15	12	0	0	0	0	15	12	15	12	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lorraine	79	76	79	76	0	0	0	0	77	74	77	74	2	0	2	0	2	0	2	0		
Alsace	361	27	361	27	0	0	0	0	307	27	307	27	54	0	0	0	54	0	0	0		
Limousin			32	0	0	0	0	0	17	0	17	0					15	0	0	0		
Languedoc-Roussillon		2	6	2	0	0	0	0		2	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0		
Pays-de-La-Loire				0	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provence-Alpes-Côte d'Azur				0								0								0	0	
Bretagne																					0	0
Rhône-Alpes																						
Champagne-Ardenne																						
Franche-Comté																						
Auvergne																						
Corse																						
Dom-Tom																						
Ile-de-France																						
Etranger	147	309	147	444	0	0	0	0	121	168	123	296	26	0	0	0	24	0	148	0		
Total par régions-étranger	1122	716	1160	851	0	11	0	11	988	526	1013	654	134	0	38	0	147	0	186	0		
Ministère de la défense	2586	-	2586	311	0	-	0	-	1736	-	1736	2	850	0	-	-	850	0	309	0		
Ministère de la justice	578	-	578	32	2	-	2	0	533	-	540	0	42	1	-	-	35	1	32	0		
Ministère de l'agriculture et de la pêche	178	-	178	20	0	-	0	0	154	20	154	0	24	0	-	-	24	0	20	0		
Ministère de l'économie et des finances	609	-	609	123	0	-	0	0	466	-	466	0	143	0	-	-	143	0	123	0		
Ministère de la culture et de la communication	1331	-	1465	235	2	-	15	0	891	-	1009	0	433	5	-	-	436	5	235	0		
Ministère de l'éducation nationale	904	-	904	0	1	-	1	0	707	-	707	0	196	0	-	-	196	0	0	0		
Ministère de l'équipement	238	-	238	0	0	-	0	0	202	-	202	0	35	1	-	-	35	1	0	0		
Ministère des Affaires étrangères (en centrale)	560	-	560	75	0	-	0	0	480	-	480	0	80	0	-	-	80	0	75	0		
Cour des comptes	177	177	177	177	0	0	0	0	167	166	167	166	8	2	9	2	8	2	9	2		
Sénat	467	0	508	118	0	0	0	0	360	0	399	0	105	2	0	0	109	0	118	0		
Assemblée nationale	490	0	524	524	0	1	1	1	188	0	412	412	0	0	0	0	111	0	111	0		
Ministère de l'intérieur																						
Ministère de l'Outre-Mer	396	0	396	145	0	0	0	0	285	0	285	1	111	0	0	0	111	0	144	0		
Total par ministères	8514	177	8723	1760	5	0	19	1	6169	166	6557	581	2027	11	9	2	2138	9	1176	2		
TOTAL général	9636	893	9883	2811	5	11	19	12	7157	692	7670	1236	2161	11	47	2	2285	9	1362	2		

Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2003 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

DOCUMENT DE LA COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
 11ème phase : Post-récolement
 SYNTHÈSE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GÉNÉRAL (au 31 décembre de chaque année)

DEPOSANT : MNAM	2002		2003		2002		2003		2002		2003		2002				2003				
	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres non vues non localisées	Œuvres non vues volées	Œuvres non vues non localisées	Œuvres non vues volées	Œuvres non vues non localisées	Œuvres non vues volées	Œuvres non vues non localisées	Œuvres non vues volées	
DEPOSITAIRES :																					
Haute-Normandie	111	1	111	1	0	0	0	0	110	0	110	0	1	0	1	0	1	0	1	0	
Nord-Pas-de-Calais	251	251	251	251	0	0	1	1	250	251	250	250	0	0	0	0	0	0	0	0	
Centre	94	94	94	94	0	0	0	0	94	94	94	94	0	0	0	0	0	0	0	0	
Picardie	93	39	93	38	0	0	0	0	92	39	92	38	1	0	0	0	1	0	0	0	
Poitou-Charentes	23	2	23	2	0	0	0	0	22	2	22	1	1	0	0	0	1	0	1	0	
Aquitaine	203	204	203	203	0	0	0	0	201	202	201	201	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bourgogne	135	136	135	135	0	0	0	0	135	136	135	135	0	0	0	0	0	0	0	0	
Midi-Pyrénées	469	0	849	380	0	0	0	0	449	0	829	380	20	0	0	0	20	0	0	0	
Basse-Normandie	36	37	36	37	0	0	0	0	35	35	35	35	0	1	1	1	0	1	1	1	
Lorraine		5	29	34	0	0	0	0		5	29	34			0	0	0	0	0	0	
Alsace		14	70	70	0	0	0	0		14	70	70			0	0	0	0	0	0	
Limousin		11	1	12		0	0	0		11	1	12			0	0	0	0	0	0	
Languedoc-Roussillon																					
Pays-de-La-Loire																					
Provence-Alpes-Côte d'Azur	375	187	375	187	0	0	0	0	372	183	372	183	3	0	3	1	3	0	3	1	
Bretagne																					
Rhône-Alpes																					
Champagne-Ardenne			24	24			0	0				24					0	0	4	0	
Franche-Comté																					
Auvergne																					
Corse																					
Dom-Tom																					
Ile-de-France																					
Etranger	5	10	10	13	0	0	0	0	5	9	9	12	0	0	1	0	1	0	1	0	
Total par régions-étranger	1795	991	2304	1481	0	0	1	1	1765	981	2273	1466	27	2	7	3	28	2	12	3	
Ministère de la défense	0	-	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	
Ministère de la justice	1	-	1	0	0	-	0	0	1	-	1	0	0	0	-	-	0	0	0	0	
Ministère de l'agriculture et de la pêche	1	-	1	0	0	-	0	0	0	-	1	0	1	0	-	-	0	0	0	0	
Ministère de l'économie et des finances	6	-	6	0	0	-	0	0	0	-	0	0	6	0	-	-	6	0	0	0	
Ministère de la culture et de la communication	6	-	6	1	0	-	0	0	5	-	5	0	1	0	-	-	1	0	1	0	
Ministère de l'éducation nationale	4	-	4	0	0	-	0	0	0	-	0	0	4	0	-	-	4	0	0	0	
Ministère de l'équipement	0	-	5	0	0	-	0	0	0	-	4	0	0	0	-	-	1	0	0	0	
Ministère des Affaires étrangères (en centrale)			0	0		-	0	0			0	0	0	0			0	0	0	0	
Cour des comptes			0	0			0	0			0	0					0	0	0	0	
Sénat			19	19			0	0			17	17					2	0	2	0	
Assemblée nationale			16	16			0	0			14	14					2	0	2	0	
Ministère de l'intérieur																					
Ministère de l'Outre-Mer																					
Total par ministères	18	-	58	36	0	-	0	0	6	-	42	31	12	0	-	-	16	0	5	0	
TOTAL général	1813	991	2362	1517	0	0	1	1	1771	981	2316	1496	39	2	7	3	44	2	17	3	

Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2003 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

Graphiques réalisés d'après les statistiques des déposants

Moyenne pondérée sur un seul rapport d'activité pour les années 1999 - 2000

